

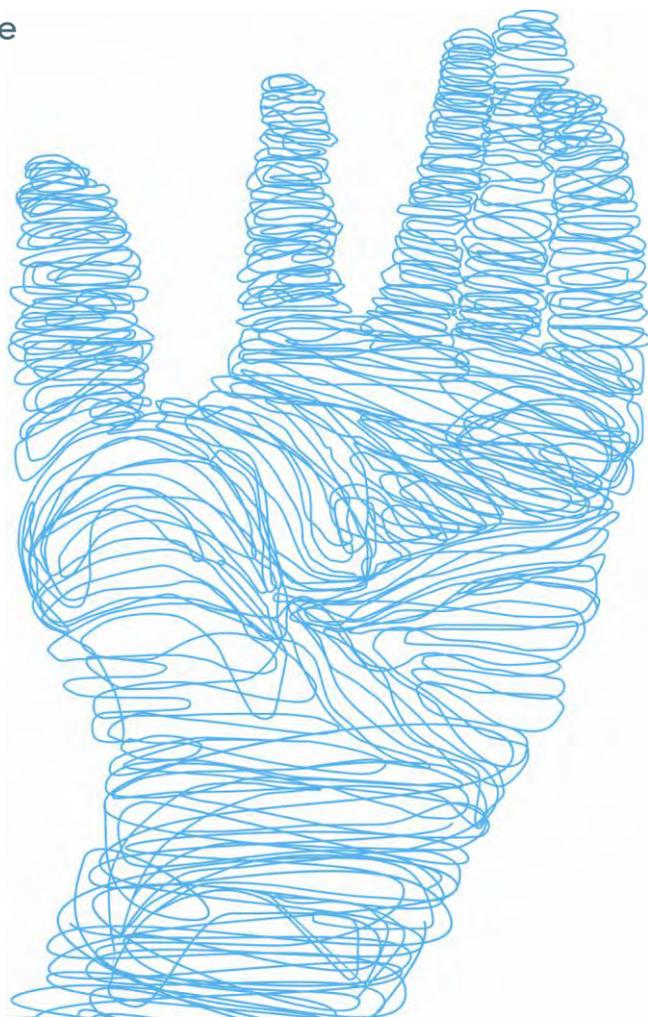


RAPPORT D'ACTIVITES

2014

DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

en application de la charte
du Parc naturel régional
des Volcans d'Auvergne
2013→2025





VOLCANS D'Auvergne, UN TERRITOIRE CLASSE « PARC NATUREL REGIONAL »

Le Parc des Volcans d'Auvergne est un parc naturel régional français, créé le 25 octobre 1977 dans la région Auvergne, au cœur du Massif central. D'une superficie de 389 733 hectares, c'est le plus grand parc naturel régional de France.

Dispositif national

L'existence d'un parc naturel régional (PNR) démontre la richesse et la fragilité de ses patrimoines naturels, paysagers et culturels, mais aussi la cohérence de son territoire et la pertinence de cet outil au regard des enjeux locaux.

La création d'un PNR n'est pas imposée par l'Etat. Elle est le fruit d'une volonté locale : c'est sur demande régionale, et après adoption du projet de territoire par les collectivités locales, que l'Etat procède au « classement » du territoire en « parc naturel régional » pour 12 ans.

A l'issue de cette période, le renouvellement du classement est sollicité par la région.

La vocation de ce classement est définie par le Code de l'environnement :

- > protéger les patrimoines, en particulier par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages
- > contribuer à l'aménagement du territoire
- > contribuer à son développement économique, social, culturel et à sa qualité de vie
- > contribuer à l'accueil, l'éducation et l'information du public
- > réaliser des actions expérimentales ou exemplaires et contribuer à des programmes de recherche.

En se basant sur ces objectifs et les enjeux locaux, des orientations et mesures sont prévues pour gérer et développer le Parc. Elles sont décrites dans un texte de référence appelé « la Charte du Parc » qui engage contractuellement l'Etat et les collectivités locales.



massif du sancy (© SMPNRVA)

Gestion locale

Pour animer le territoire au service de la mise en œuvre de la charte, un syndicat mixte de gestion du parc est créé.

Y adhèrent la région, les départements concernés, les communes du territoire, et souvent des établissements de coopération intercommunale (de type « communautés de communes »). Le syndicat mixte du parc :

- > met en place des actions :
 - . de gestion de sites remarquables
 - . de promotion du développement durable en mettant l'environnement et les patrimoines au cœur de projets novateurs et exemplaires
- > cherche à coordonner et fédérer des acteurs autour de problématiques et de projets communs, accompagne des porteurs de projets dans leurs démarches
- > sensibilise le public aux enjeux locaux et l'incite à s'impliquer en faveur de son territoire
- > veille au respect des principes de la Charte, notamment en émettant des avis simples (documents d'urbanisme, projets routiers, installations classées...).
- > gère la « marque Parc » pour qualifier des produits, des services et des savoir-faire valorisant respectueusement des patrimoines caractéristiques du territoire.

Volcans d'Auvergne, une terre composite

Véritable livre de géologie à ciel ouvert, le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (PNRVA) est un territoire de moyenne montagne avec une altitude de 400 à 1886 mètres. Cinq grands paysages (dont les quatre premiers sont issus du volcanisme) composent ce territoire remarquable :

- > les dômes et cratères de la Chaîne des Puys
- > les reliefs accentués des Monts Dore
- > les grands espaces du Cézallier
- > l'imposant massif cantalien
- > le plateau verdoyant de l'Artense.

Cette terre de légendes dévoile des richesses multiples : art roman, artisanat autour de la pierre volcanique, races emblématiques locales (vaches Salers et Ferrandaise, cheval auvergnat), bienfaits des eaux des volcans ou encore renommée de la gastronomie.

LA CHARTE 2013→2025 DU PARC

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est un territoire riche de ses paysages, de sa faune et de sa flore exceptionnels, mais aussi un territoire vivant, un lieu d'activités économiques et culturelles qui participent à son identité patrimoniale. Et c'est aussi un territoire unique par la présence de volcans qui suscitent curiosité auprès des visiteurs et constituent un socle évident pour l'économie et la culture locales.

Pour pérenniser ce cadre de vie, la charte 2013→2025 propose des orientations qui visent à améliorer et valoriser le lien des habitants avec le territoire et ses patrimoines, pour aboutir, à l'horizon 2025, à une qualité de vie renforcée et partagée. Cette quête repose sur la recherche d'un équilibre fort, cohérent et promu entre préservation et valorisation des atouts locaux.

1. La cohésion territoriale et sociale inspirée par le caractère patrimonial du PNRVA

Le Parc des Volcans d'Auvergne compte environ 90 000 habitants et donc autant de perceptions des atouts et fragilités de ce territoire. Vivre en milieu rural, qui plus est en montagne, peut s'avérer difficile. Mais c'est aussi une chance dont il n'est pas toujours évident de prendre conscience.

L'orientation 1 de la charte concerne les habitants. Elle les encourage à se mobiliser pour leur territoire, à réaliser quelles richesses il recèle. L'objectif est de leur permettre d'améliorer leur bien-être et leur épanouissement personnel et collectif, ainsi que de créer les conditions favorables pour donner envie à de nouveaux habitants et de nouveaux actifs de s'installer :

- > faire prendre conscience de la diversité, du caractère remarquable et fragile, ainsi que du potentiel de valorisation économique et culturelle des patrimoines
- > donner envie d'adapter ses comportements au quotidien concernant l'environnement, les produits locaux, les paysages...
- > augmenter le nombre d'habitants et d'actifs en mettant en avant les potentialités locales pour la création d'activités
- > réduire les disparités de confort, d'accessibilité et d'impact écologique et énergétique des logements
- > mutualiser et/ou dématérialiser les services pour maintenir et accueillir les habitants.



2. Un cadre de vie exceptionnel conforté par des politiques publiques innovantes

Le caractère exceptionnel des espaces paysagers et naturels du Parc nécessite de faire face aux défis inhérents à leur gestion. Cette tâche revient aux acteurs publics du territoire qui mettent en œuvre la charte. Pour préserver ce cadre de vie, les élus s'engagent, dans l'orientation 2 de la charte, à développer des stratégies innovantes et adaptées aux enjeux locaux :

- > transmettre et valoriser le caractère exceptionnel des espaces volcaniques, maîtriser la fréquentation touristique des massifs
- > conserver la lisibilité des reliefs remarquables et structurants du paysage
- > protéger les milieux naturels exceptionnels et les espèces
- > concilier les usages de l'eau avec la garantie de sa qualité et sa disponibilité en aval
- > réduire la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre
- > maîtriser les énergies renouvelables et l'aménagement des lieux de vie pour assurer le respect des spécificités locales et un usage économe du foncier.

3. Une économie entraînée par des activités phares misant sur les ressources du territoire

L'herbe, les paysages, l'eau, la forêt, les savoir-faire locaux sont autant de ressources et de particularités. Fort de ces atouts, le Parc des Volcans d'Auvergne se caractérise par la présence d'activités phares comme l'agriculture, l'accueil touristique, la sylviculture et l'exploitation de la pierre volcanique. L'orientation 3 de la charte identifie ces professionnels comme des acteurs indispensables qu'il convient d'accompagner dans leurs efforts pour la mise en place de pratiques plus durables et propres au territoire.

L'objectif est de démarquer économiquement leurs produits et leurs savoir-faire et d'entraîner d'autres secteurs d'activités dans la voie d'une économie compétitive à forte valeur environnementale, sociale et patrimoniale.

LE PARC NATUREL REGIONAL EN QUESTIONS

S'agit-il d'un espace réglementé ?

Non, même s'il peut y exister (comme en dehors d'un parc) des sites réglementés par l'Etat ou la Région (Réserves naturelles...). Les élus (du territoire, des départements et de la région), ainsi que l'Etat s'engagent de façon volontaire et contractuelle pour que le territoire devienne un PNR et mettre en oeuvre le projet prévu pour le territoire (la charte) qu'ils ont élaboré ensemble. Mais plusieurs dispositions des Codes de l'environnement et de l'urbanisme s'imposent à tous les PNR, notamment :

- > les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec la charte du Parc, ou rendus compatibles dans un délai de 3 ans
- > la charte d'un PNR doit engager ses signataires à se positionner en matière de règles de circulation à établir pour les véhicules à moteur de loisir, selon les besoins sur les voies et chemins de chaque commune adhérente
- > la publicité est interdite à l'intérieur des agglomérations situées dans le PNR, sauf si des règlements locaux de publicité l'autorisent.

« Parc » ou « Syndicat mixte de Parc » ?

> « Parc » évoque le territoire, son classement juridique, ses spécificités patrimoniales et son projet, l'ensemble des acteurs locaux (habitants, élus, professionnels, associations...)

> « Syndicat mixte de Parc » est le nom de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à caractère administratif auquel adhèrent les collectivités (communes, départements, région), ainsi que les autres EPCI du territoire (selon les cas). Ils ont approuvé la charte du Parc et sont représentés au Comité syndical qui administre le Parc.

Rôles du Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne (SMPNRVA)?

Le SMPNRVA est l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale qui coordonne et anime le projet de territoire du Parc des Volcans d'Auvergne. Y adhèrent les communes du territoire (150), EPCI à fiscalité propre qui le souhaitent (14), les départements du Cantal et du Puy-de-Dôme, ainsi que la région Auvergne. Son rôle est multiple :

> aider la mise en oeuvre du projet du territoire par les signataires de la charte et entraîner les autres acteurs locaux dans cette dynamique (habitants, associations, professionnels...). Pour cela, il doit sensibiliser, inciter, conseiller, accompagner (dans le cadre d'opérations pilotes notamment), fédérer et faciliter les échanges et la synergie entre ces acteurs. L'objectif est, dans le cadre de leurs projets et de leurs activités, de favoriser l'application des principes du développement durable en les adaptant aux valeurs PNR et aux spécificités locales comme l'exprime la charte du Parc.

Certaines circonstances (enjeux patrimoniaux très importants, forte technicité requise...) l'amènent parfois à proposer sa maîtrise d'ouvrage pour assurer par exemple la restauration ou la gestion de sites exceptionnels remarquables, si les conditions financières, foncières ... le lui permettent et le nécessitent.

> veiller au respect de la charte par les signataires. A ce titre, les Codes de l'environnement et de l'urbanisme prévoient qu'il soit :

- . associé à l'élaboration des schémas de cohérence territoriale et des plans locaux d'urbanisme
- . consulté lors de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme (et autres - cf. l'article R. 333-15 du Code de l'environnement)
- . consulté lorsque des aménagements, ouvrages ou travaux sont soumis aux procédures de l'étude ou de la notice d'impact ou du « au cas pas cas »

> assurer sur le territoire du Parc la cohérence et la coordination des actions de protection, de mise en valeur, de gestion, d'animation et de développement menées par ses partenaires

> articuler des organismes intervenant dans les domaines communs.

En dehors de ce cadre, le Syndicat mixte du Parc ne dispose pas de compétence juridique comme en ont les communes ou les communes de communes. Ces dernières peuvent lui en transférer certaines. En outre, il ne peut pas prendre de décisions autorisant ou interdisant des activités ou des projets. Seules les communes et le Préfet disposent d'un pouvoir de police propre.

Quels sont les bénéfices apportés par le Parc et le Syndicat mixte du Parc ?

> la mise en avant d'une image d'envergure nationale et internationale du territoire, d'une qualité évocatrice de richesses patrimoniales

> le partage de valeurs : respect et mesure, équité et solidarité, proximité et dimension humaines, participation

> une dynamique collective animée par l'action publique permettant de développer le territoire en :

- . plaçant les atouts locaux et le développement durable au coeur des préoccupations et des projets
- . préservant les biens patrimoniaux les plus remarquables et fragiles
- . privilégiant une approche concertée et conciliée pour accompagner l'évolution des pratiques
- . des conseils et un accompagnement d'actions locales par le SMPNRVA

...



Emblème du PNRVA (© SMPNRVA)

Actions marquantes du SMPNRVA au regard des orientations et mesures de la charte 2013→2025 du Parc

ORIENTATION 1 - LA COHESION TERRITORIALE ET SOCIALE INSPIREE PAR LE CARACTERE PATRIMONIAL DU PNRVA

»» MESURE 1.1.1 - Favoriser l'appropriation et la valorisation culturelle des patrimoines du territoire Mise en place d'un Schéma d'Interprétation des Patrimoines (19.1.03.01)	10
Programmation culturelle dans des bistrotts du territoire pour contribuer à leur maintien et au dynamisme local (19.1.01.02)	11
Animation d'échanges pédagogiques entre établissements scolaires de la ville et de la campagne (19.3.02.02)	12
Programmation culturelle valorisant les patrimoines du PNRVA : les Explosives du Parc (19.1.01.01)	13
Sensibilisation des scolaires aux hirondelles dans le cadre des Explosives 2014 (19.2.01.01)	14
»» MESURE 1.1.2 – Susciter l'envie des habitants d'agir en accord avec les enjeux du développement durable Sensibilisation des habitants aux enjeux des ressources et du patrimoine naturels du territoire (11.1.01.01)	15
Mise en place d'ateliers pédagogiques à la Maison du Parc (50.2.01.01)	16
»» MESURE 1.2.1 – Accueillir de nouveaux habitants et de nouveaux actifs en valorisant le caractère atypique et les potentialités du territoire PNRVA Contribution aux politiques territoriales en matière d'accueil de nouveaux habitants et actifs dans le Parc (19.5.01.22)	17

ORIENTATION 2 - UN CADRE DE VIE EXCEPTIONNEL CONFORTE PAR DES POLITIQUES PUBLIQUES INNOVANTES

»» MESURE 2.1.1 – Réaliser une gestion d'excellence des grands espaces uniques et révéler les singularités du paysage du PNRVA Organisation et aménagement du chemin nord du Petit Puy-de-Dôme : chemin des chèvres (10.0.01.03)	20
Préservation et mise en valeur du Puy de Vichatel (10.0.01.12)	21
Surveillance, conciliation des usages et participation aux travaux d'aménagements dans le secteur Chaîne des Puys / Faille de Limagne (10.0.01.09)	22
Aide au portage du projet de reconnaissance de la Chaîne des Puys / Faille de Limagne au Patrimoine mondial (10.0.01.10)	23
»» MESURE 2.1.2 – Enrichir la biodiversité en préservant les milieux naturels et la mobilité des espèces Amélioration des connaissances et articulation des acteurs de la préservation / valorisation du réseau de tourbières du Cézallier et de l'Artense (13.3.03.02)	24
Caractérisation de la trame verte et bleue à l'échelle du PNRVA (11.3.03.01)	25
Avis du SMPNRVA sur divers projets - hors manifestations sportives / urbanisme / sites gérés (11.3.05.01)	26
Participation aux programmes de recherche-actions concernant les prairies permanentes (15.6.02.04)	27
Gestion de la Réserve naturelle nationale de Chastreix Sancy (10.1.01.06)	28
Gestion de la Réserve naturelle nationale de la Vallée de Chaudefour (10.1.02.01)	29
Restauration de cheminements et de surfaces érodées du Massif adventif (10.1.06.01)	30
Gestion de la Réserve naturelle nationale de La Godivelle (10.2.01.01)	31
Gestion de la Réserve naturelle nationale du Rocher de la Jacquette (10.2.02.01)	32
Accompagnement de la demande de classement en Réserve naturelle régionale du Rocher de Laqueuille (10.4.02.01)	33
Gestion des sites Natura 2000 et animation de Mesures Agro-Environnementales (10.5.01.02)	34
Gestion d'Espaces Naturels Sensibles dans le PNRVA (10.5.01.03)	35
Amélioration des connaissances de l'Agrion à lunules sur le territoire du PNRVA (11.3.01.02)	36
Suivis, études et préservation d'espèces à enjeux pour le territoire du PNRVA (11.3.01.03)	37
»» MESURE 2.2.1 – Articuler les modes de gestion et d'exploitation des ressources en eau dans une optique de solidarité et de respect des milieux aquatiques et humides Suivi et accompagnement de politiques locales en faveur de la ressource en eau et des milieux aquatiques (13.3.05.03)	38
Préparation d'une opération territoriale en faveur des milieux aquatiques sur le bassin versant Tarentaine / Chauvet / Crégut / Lastiouilles (13.3.06.01)	39
Animation, suivi et évaluation du contrat territorial des lacs du bassin versant de la couze Pavin (13.3.07.02)	40
»» MESURE 2.2.1 – Promouvoir les économies d'énergies et maîtriser la production d'énergies renouvelables Sensibilisation des acteurs en matière d'économie d'énergie et d'énergies renouvelables (12.3.01.01)	41

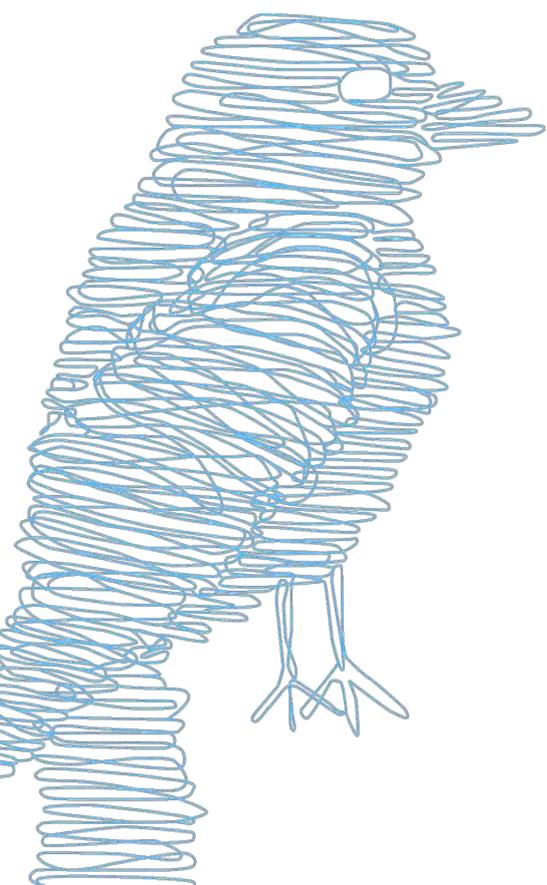
<p>⇒ MESURE 2.3.1 – Renforcer l’aide à la décision pour optimiser les projets de demain Elaboration d’un guide pratique présentant l’Atelier Rural d’Urbanisme (12.3.06.01) Animation de l’Atelier Rural d’Urbanisme (12.3.06.03)</p>	<p>42 43</p>
<p>⇒ MESURE 2.3.2 – Maîtriser l’espace au regard des différents enjeux grâce à des outils d’urbanisme et des démarches de projets adaptés Accompagnement de projets d’urbanisme de planification (12.3.04.03) Accompagnement de projets d’urbanisme opérationnel (12.3.05.01)</p>	<p>44 45</p>
<p>ORIENTATION 3 – <u>UNE ECONOMIE ENTRAINEE PAR DES ACTIVITES PHARES MISANT SUR LES RESSOURCES DU TERRITOIRE</u></p>	
<p>⇒ MESURE 3.1.1 – Encourager les productions agricoles génératrices de valeur ajoutée et garantes des ressources locales Accompagnement des associations d’éleveurs de races locales pour leur valorisation économique et leur promotion (17.6.02.01) Mise en œuvre du concours agricole national des prairies fleuries sur le PNRVA (15.6.02.02) Accompagnement des exploitations agricoles bénéficiant de la Marque Parc pour la viande Salers dans la valorisation de leurs prairies permanentes (13.3.07.02)</p>	<p>48 49 50</p>
<p>⇒ MESURE 3.2.1 – Stimuler la structuration d’une offre touristique durable et révélatrice des spécificités du PNRVA Suivi et évaluation du plan d’actions Tourisme durable 2014-2019 du PNRVA (18.3.01.01) Entraînement et accompagnement des collectivités et des stations touristiques du territoire en matière de tourisme durable (18.3.02.01) Organisation de rencontres territoriales de l’écotourisme dans le PNRVA (18.7.01.02) Renforcement du rôle des maisons du Parc comme lieux d’accueil, d’information et de sensibilisation des visiteurs (18.3.03.03) Déploiement de la mise en œuvre de la Charte Européenne du Tourisme Durable dans les Espaces Protégés avec les opérateurs volontaires (18.7.02.01) Accueil et animation à la Maison du Parc - Montlosier (50.4.01.05) Mise en avant de produits, savoir faire locaux, spécificités patrimoniales et d’offres de randonnées dans les Boutiques du Parc (50.4.02.02)</p>	<p>51 52 53 54 55 56 57</p>
<p>⇒ MESURE 3.2.2 – Développer la découverte itinérante et la mobilité douce touristique, conforter les loisirs de pleine nature respectueux des ressources locales Accompagnement de communes à la création ou la reprise d’arrêtés municipaux réglementant la circulation de véhicules motorisés de loisirs (11.3.07.01) Accompagnement du projet de station de pleine nature et de restructuration des domaines nordiques du Massif cantalien (18.3.02.03) Accompagnement des organisateurs d’événementiels sportifs éco-responsables « partenaires du Parc » (18.4.01.01)</p>	<p>58 59 60</p>
<p>⇒ MESURE 3.5.1 – Accompagner l’installation d’entreprises s’adaptant au contexte local Animation du programme Leader 2007-2014 en faveur du développement durable d’activités économiques (19.5.03.02) Préparation du programme Leader 2015-2020 du territoire Volcans et associés (19.5.03.01) Sensibilisation des territoires aux atouts des structures juridiques et sociales de l’Economie Sociale et Solidaire (19.5.01.09)</p>	<p>61 62 63</p>
<p>⇒ MESURE 3.5.2 – Attribuer et animer la marque « accueil, produit, savoir-faire » du PNRVA pour soutenir et stimuler les activités durables valorisant les patrimoines du territoire Attribution de la marque Parc à des produits et des savoir-faire artisanaux du territoire (17.6.03.07) Promotion et gestion des marquages du PNRVA (30.4.01.04)</p>	<p>64 65</p>
<p>ORIENTATION 4 – <u>ANIMATION, SUIVI ET EVALUATION DU PROJET DE TERRITOIRE</u></p>	
<p>⇒ MESURE 4.1.1 – Adapter les moyens du SMPNRVA pour accompagner et guider la mise en oeuvre et le respect de la charte Renouvellement du fond photographique pour les outils de communication du SMPNRVA (30.1.01.02) Gestion des assemblées du SMPNRVA (40.2.01.03) Gestion du budget et des finances du SMPNRVA (40.2.01.04) Gestion durable des bâtiments et équipements de Montlosier (50.6.03.03) Organisation de l’équipe du SMPNRVA</p>	<p>68 69 70 71 72</p>
<p>⇒ MESURE 4.1.2 – Assurer une gouvernance partenariale de la mise en oeuvre du projet de territoire Information et échanges avec les délégués des collectivités adhérentes du SMPNRVA (19.3.01.02) Développement de partenariat avec des territoires de proximité du PNRVA (19.3.02.01)</p>	<p>74 75</p>

Actions marquantes du SMPNRVA au regard de

|||||

L'ORIENTATION 1 DE LA CHARTE

**LA COHESION TERRITORIALE ET SOCIALE
INSPIREE PAR LE CARACTERE
PATRIMONIAL DU PNRVA**



MISE EN PLACE D'UN SCHÉMA D'INTERPRÉTATION DES PATRIMOINES

2014 aura été l'année de mise en place de la démarche destinée à l'élaboration du Schéma d'Interprétation des Patrimoines. Elle a consisté en la réalisation d'un état des lieux des sources de connaissances sur les patrimoines naturels, paysagers et culturels et l'installation d'un comité technique.

Réalisations et résultats 2014

Le diagnostic du territoire réalisé en 2009 pour la préparation de la charte 2013>2025 identifiait un fort potentiel en termes de spécificités des patrimoines matériels et immatériels pouvant permettre au territoire de s'identifier et de se valoriser. Par ailleurs, il préconisait de faire vivre les solidarités, les valeurs et le sentiment d'appartenance qui naissent d'un espace naturel et paysager exceptionnel, chargé de culture et d'histoire et servant de base au projet du territoire.

C'est pourquoi la Charte 2013> 2025 souligne l'importance de "**favoriser l'appropriation et la valorisation culturelle des patrimoines du territoire**", notamment de manière participative avec les personnes ressources et habitants. Ainsi, il a été défini de mettre en place ce qui est dénommé **Schéma d'Interprétation des Patrimoines**.

Son élaboration a été amorcée par une stagiaire qui a élaboré un premier état des lieux de la connaissance des patrimoines en termes de ressources, de préservation et de valorisation concernant plus spécifiquement 2 territoires identifiés comme prioritaires : le Cézallier et les Monts Dômes. Cette démarche sera à poursuivre sur 2015.

Ces données ont été rassemblées au sein d'une base de données, qui compte donc, fin 2014, environ 200 objets (études, inventaires, éditions, publications ont été répertoriées).

L'organisation et le rendu du stage ont motivé la mise en place d'un Comité technique composé des partenaires territoriaux : communautés de communes, Départements du Cantal et du Puy-de-Dôme* et structures ressources régionales. *Une consultation plus fine du Département du Puy-de-Dôme a été opérée en lien avec les Archives vivantes, concernant les Monts Dômes.

Le second point de la démarche consistait en la consultation des structures intercommunales du territoire pour une définition partagée du projet de valorisation. Il sera reporté à 2015. Un contractuel sera recruté à cet effet sur une période de 6 mois. Sa mission sera de co-définir, avec les territoires, le projet global et le positionnement du SMPNRVA à l'échelle du territoire du Parc.



Archive relative aux travaux du Comte de Montlosier
© SMPNRVA

Objectif charte (disposition)

1.1.1.1 Développer la connaissance des spécificités patrimoniales via des personnes ressources et une participation active des habitants

Projet de rattachement

Appropriation culturelle des patrimoines par les acteurs locaux

Localisation

Monts Dômes,
Cézallier



Partenaires techniques

CRA, service d'inventaires régionaux, CD 15, CD 63 (dont : Pôle Culture et patrimoine, Archives départementales, collectivités du territoire, associations locales

Frais de personnels et de structure (hors autres dép.)

6 769 €

Contact technique

Basmaison Marie-Noëlle
04.73.65.64.29
mnbasmaison@parcdesvolcans.fr

PROGRAMMATION CULTURELLE DANS DES BISTROTS DU TERRITOIRE POUR CONTRIBUER À LEUR MAINTIEN ET AU DYNAMISME LOCAL

Face à la forte difficulté de maintien et développement des bistrots en milieu rural (souvent derniers commerces de proximité, derniers lieux de vie "publics"), une action a été mise en place par l'association IPAMAC depuis début 2012 avec 6 Parcs naturels du Massif central (Morvan, Livradois-Forez, Pilat, Grands Causses, Volcans d'Auvergne, Millevaches), avec l'appui de la Chambre économique de Corrèze. Cette action repose notamment sur l'organisation d'apéros-tchatche entre des habitants venus fréquenter ces établissements animés dans le cadre d'une programmation culturelle et proposant la dégustation de produits locaux.

Réalisations et résultats 2014

Les bistrots de nos campagnes sont bien souvent les derniers commerces de proximité. En 1900, on en comptait 500 000 en France. Aujourd'hui il en reste 30 000.

Dans sa volonté de maintenir du lien en milieu rural et de fédérer les gens autour d'événements forts, le SMPNRVA a organisé une 3ème édition des Bistrots d'automne du 25 octobre au 15 novembre 2014. Ce sont pas moins de 210 personnes qui ont répondu présent.

Chaque soirée s'articule autour d'un apéro tchatche pour débiter la soirée (échange avec le public sur un sujet), un dîner et, pour finir, un spectacle. Outre le côté festif, il s'agit également de contribuer à l'économie locale.

Les sujets traités étaient variés :

- > Samedi 25 octobre, à "L'Écir et l'Angélique" à Brion (63) : échanges sur "**Les tradipraticiens en France, la qualification, la désignation sociale et la transmission du don**" (sujet présenté par Hugues Berthon du SEREST)
- > Vendredi 31 octobre au "Chaudron" à Saint-Jacques-des-Blats (15) : échanges sur « **Et si mon épargne devenait utile ?** » (sujet présenté par l'association CIGALES)
- > samedi 8 novembre, au "Pulvert" à Pulvérières (63) : échanges sur "**Chaîne des Puys, les archives vivantes : mémoire pour aujourd'hui et pour demain**" (sujet présenté par Yves Michelin directeur adjoint de Metafort VetAgroSup)
- > Vendredi 14 novembre au "Bon Accueil" à Malbo (15) échanges sur "**Massif du Cézalier : des fleurs dans ma pharmacie et dans mon assiette**" (sujet présenté par Eric Vallé, conservateur de la Réserve naturelle nationale de la Vallée de Chaudefour)
- > Samedi 15 novembre au "Glycines" à Saint-Etienne-de-Chomeil (15) : échanges sur "**L'homme et le sol : la vie sous nos pieds !**" (sujet présenté par Thierry Dalbavie formateur éducation nature et environnement).



Apéro tchache et concert des Gipsy Juke Box, aux Glycines à Saint-Etienne-de-Chomeil (15)
© F. Pigot

Objectif charte (disposition)

1.1.1.2 Favoriser les échanges entre territoires et entre générations

Projet de rattachement

Animations culturelles à destination des habitants du Parc et d'autres territoires (hors autres programmes thématiques)

Localisation

Pulvérières, Compains, Ardes-sur-Couze, Saint-Etienne-de-Chomeil, Saint-Jacques-des-Blats



Partenaires techniques

AMTA, IPAMAC

Frais de personnels et de structure (hors autres dép.)

7 669 €

Contact technique

Basmaison Marie-Noëlle
04.73.65.64.29
mnbasmaison@parcdesvolcans.fr

ANIMATION D'ÉCHANGES PÉDAGOGIQUES ENTRE ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DE LA VILLE ET DE LA CAMPAGNE

Dans le cadre d'une convention renouvelée en 2014 entre Clermont communauté et le SMPNRVA, ce dernier met en place des échanges scolaires, en partenariat avec l'Education Nationale et le CPIE Clermont-Dômes : les classes des secteurs de la Chaîne des Puys et de l'agglomération Clermontoise découvrent, dans un 1er temps, leur environnement local, ses spécificités et enjeux. Elles échangent ensuite via Internet et lors de rencontres se déroulant au printemps dans chacune des écoles concernées. Il s'agit pour les jeunes de découvrir les enjeux du développement durable dans leur environnement local, à la campagne comme à la ville et de les partager avec une autre classe.

Réalisations et résultats 2014

Cette opération d'éducation au développement durable s'adresse aux écoles primaires et collèges de la Chaîne des Puys, des Monts Dore et de l'agglomération clermontoise.

Dans ce cadre, ont été abordées en 2014 les thématiques d'actualité que sont l'alimentation locale et les géosciences, mais aussi l'ensemble des sujets en lien avec le développement durable. Les classes ont également travaillé sur des thèmes précis tels que : la filière du blé au pain, les fruits et légumes de saison, les marchés locaux, les fermes locales, le tourisme en lien avec le volcanisme...

Les différentes étapes de la démarche pédagogique consistent pour l'élève à :

- > mieux connaître son environnement local et prendre conscience de ses spécificités (richesse, fragilité)
- > exprimer et communiquer ses découvertes à des enfants d'une classe correspondante via Internet (site du Pupitre Canopé "Les enfants des volcans")
- > préparer une rencontre avec la classe partenaire pour faire découvrir aux correspondants leur environnement proche
- > découvrir un autre milieu de vie (la campagne pour les jeunes de la ville et la ville pour les jeunes de la campagne) et prendre conscience de ses spécificités (richesse, fragilité)
- > restituer les travaux réalisés, via Internet et de les communiquer à un public plus large.

Concrètement, 16 classes ont participé à ce projet en 2013-2014 soit environ 400 élèves :

- > classes "villes" : école Diderot (2 classes), école Massillon (3 classes), école Michelet, école Franc Rosier, école Jean Jaurés
- > classes "campagne" : école de Vernines (2 classes), école de Saint-Ours-les-Roches, école d'Aydat (2 classes), école du Vernet- Sainte-Marguerite, école de Saint-Bonnet-près-Orcival, école de Charbonnières-les-Vareennes



Ecoliers de Charbonnières-les-Vareennes visitant le Moulin des Desniers
© F. Michel (SMPNRVA)

Objectif charte (disposition)

1.1.1.2 Favoriser les échanges entre territoires et entre générations

Projet de rattachement

Développement et gestion de liens avec les territoires de proximité

Localisation

Chaîne des Puys / Faille de Limagne



Partenaires techniques

Académie de Clermont-Ferrand, CRDP Auvergne (Canopé) -

Frais de personnels et de structure (hors autres dép.)

11 398 €

Contact technique

Michel Fabienne
04.73.65.64.30
fmichel@parcdesvolcans.fr

PROGRAMMATION CULTURELLE VALORISANT LES PATRIMOINES DU PNRVA : "LES EXPLOSIVES DU PARC"

En parallèle des animations proposées au sein des Bistrots du Parc (cf. action 19.1.01.02), le SMPNRVA propose chaque année une programmation culturelle élaborée en partenariat avec les acteurs locaux : les "Explosives du Parc". Au travers d'expositions, de conférences, de sorties découverte, d'ateliers... traitant de l'une des thématiques majeures du Parc, il s'agit de valoriser auprès des habitants des patrimoines matériels et immatériels du territoire et de susciter des débats autour des enjeux du Parc et du développement durable. L'année 2014 a été consacrée aux oiseaux et notamment au Milan royal.



Affiche des Explosives 2014
© SMPNRVA

Réalisations et résultats 2014

> accueil d'expositions :

- . à la Maison du Parc de Montlosier : "Les rapaces de jour et de nuit" réalisée par la LPO Auvergne et Plumes de Nuit, sculptures d'oiseaux de René Delrieu (forgeron de métier) et aquarelles de l'illustrateur cantalien Thierry Ballay
- . à la Maison de la Pinatelle à Chalinargues (15) : exposition de la LPO Auvergne
- . à la médiathèque de Murat : exposition "Aqua'railes" d'Isabelle Naudin

> organisation d'animations :

- . accompagnement de classes pour découvrir et échanger avec d'autres classes sur l'hirondelle en ville et à la campagne (cf. action 19.2.01.01)
- . stage "Vox Vox" par "Cantal Musique et Danse", en partenariat avec la communauté de communes du Cézallier, pour explorer sa voix comme un instrument à part entière
- . découverte de la tourbière du Jolan encadrée par le SMPNRVA
- . conférence à Saint-Saturnin (15) en présence d'artistes musiciens du Théâtre Athanor pour illustrer le thème des oiseaux vu par les compositeurs du XXème et du début du XXIème siècle
- . collages de rue du plasticien et illustrateur Jérémie Rigaudeau à Murat
- . ciné-débat à Murat lors du Printemps de Murat
- . ateliers de fabrication et de coloriage de cerfs-volants encadrés par l'association "Les Arts Volants", en partenariat avec l'Office de tourisme de Clermont-Ferrand
- . ballade contée animée à Murat par Agnès Ginioux sur une légende amérindienne et des contes locaux d'Henri Pourrat concernant le facétieux et le merveilleux des oiseaux
- . sortie sur les oiseaux des parcs et jardins au Parc Montjuzet de Clermont-Ferrand par la LPO Auvergne
- . projection et conférence "Le Milan royal, histoire d'une sauvegarde" par Christian Bouchardy et Laurent Charbonnier, ainsi que Romain Riols LPO Auvergne) à Clermont-Ferrand
- . sorties avec le Groupe LPO de la Chaîne des Puys, la Réserve naturelle nationale de la Vallée de Chaudefour, dans les Palhàs avec Vincent Riquet, au Col de Prat-de-Bouc (Albepierre-Bredons)
- . ateliers pour les enfants de dessin aquarelle par Christine Perrin à la Maison du Parc et de fabrication et de décoration de mangeoire (Montlosier)

> **accueil du spectacle** : "Le Pêcheur d'oiseaux" à Clermont-Ferrand, entre poésie et humour.

Objectif charte (disposition)

1.1.1.3 Encourager les dynamiques culturelles faisant vivre les richesses matérielles et immatérielles du territoire PNRVA

Projet de rattachement

Animations culturelles à destination des habitants du Parc et d'autres territoires (hors autres programmes thématiques)

Localisation

Aydat,
Chalinargues,
Murat,
Albepierre-
Bredons...



Partenaires techniques

Clermont communauté, LPO, Office de tourisme du Pays de Murat, Maison de la Pinatelle, Commune de Murat, Pays de Massiac, Pays de Salers, Pays de Murat, Pays du Cézallier, Médiathèque G. Pompidou, Cantal musique et danse...

Frais de personnels et de structure (hors autres dép.)

37 851 €

Contact technique

Basmaison Marie-Noëlle
04.73.65.64.29
mnbasmaison@parcdesvolcans.fr

SENSIBILISATION DES SCOLAIRES AUX HIRONDELLES DANS LE CADRE DU VOLET JEUNES DES EXPLOSIVES 2014

Dans le cadre de la programmation culturelle "Oiseaux" du SMPNRVA de 2012 à 2014, un projet pédagogique a été proposé à 4 classes (deux 63 et deux 15) afin de permettre aux élèves de se familiariser avec les hirondelles, ces oiseaux proches du quotidien et dont les effectifs sont en nette diminution depuis une vingtaine d'années : "... et si on comptait les hirondelles autour de notre école?"



Élèves de l'école Henri Bournel (Cournon) et leurs diplômes du "naturaliste en herbe"
© F.Michel (SMPNRVA)

Réalisations et résultats 2014

Bénéficiant d'un financement de Clermont-Communauté, ce projet a été mené avec l'école Pierre Brossolette de Pont du Château (24 CE2, CM1), l'école Henri Bournel de Cournon d'Auvergne (25 CE1, 12 élèves CLIS), l'école de Valuésols et l'école de Chalinargues.

Les objectifs étaient d'ordres :

- > notionnel : la vie des hirondelles (nourriture, cycle de vie, migration), les différentes espèces d'hirondelles (critères d'identification), lieux de nidification, la fragilité des espèces
- > méthodologique : observer (repérer les sites de nidification les plus proches de l'école), se questionner, déterminer, mesurer, conclure, retranscrire, communiquer, échanger, restituer
- > comportemental : connaître la fragilité de ces espèces pour avoir envie de les préserver, découvrir un secteur différent du sien à travers le sujet et par des échanges avec une autre classe.

Trois demi-journées d'intervention ont été réalisées dans chaque classe (en mai et juin 2014). Deux outils et supports pédagogiques ont été utilisés : la malle pédagogique "hirondelles" de la LPO Auvergne et le jeu sur la migration élaborés par l'équipe pédagogique de la Maison de la Pinatelle. Des supports d'approfondissement (albums, fiches, coloriages, mots croisés...) ont été laissés à la classe entre chaque intervention.

Les éducateurs à l'environnement de la Maison de la Pinatelle – Chalinargues – Cantal (établissement partenaire du Parc des Volcans) sont intervenus pour le compte du SMPNRVA dans les classes du Cantal. Cette structure a mené un projet semblable, il y a 4 ans, avec un nombre de classes plus important. Les éducateurs à l'environnement du SMPNRVA sont intervenus dans les classes du Puy-de-Dôme.

Immédiatement après la première intervention, les enseignants ont noté un regain de curiosité chez leurs élèves sur la thématique des oiseaux en général. Ces derniers ont aussi pris l'habitude - dans le cadre scolaire et dans le cadre familial - d'observer les oiseaux présents dans leur environnement proche. L'idée de prospecter des nouveaux lieux de nidification les a passionnés et certains d'entre eux ont proposé à leurs familles de réaliser des inventaires dans leur quartier.

Objectif charte (disposition)

1.1.1.3 Encourager les dynamiques culturelles faisant vivre les richesses matérielles et immatérielles du territoire PNRVA

Projet de rattachement

Animations culturelles & échanges à destination des jeunes et d'autres territoires

Localisation

Cournon
d'Auvergne,
Chalinargues,
Valuésols



Partenaires techniques

Maison de la Pinatelle -

Frais de personnels et de structure (hors autres dép.)

3 025 €

Contact technique

Michel Fabienne
04.73.65.64.30
fmichel@parcdesvolcans.fr

SENSIBILISATION DES HABITANTS AUX ENJEUX DES RESSOURCES ET DU PATRIMOINE NATURELS DU TERRITOIRE

Traitant des tourbières, de la forêt, des milieux montagnards, des chauves-souris..., l'offre de découverte de la nature du PNRVA s'adresse à un public familial. Les animations nature sont proposées principalement par le Syndicat mixte du Parc au titre de la Maison des tourbières, des Réserves naturelles nationales de Chaudefour et de la Godivelle, ainsi que des Espaces Naturels Sensibles. Cette programmation a pour objet d'offrir un accès sécurisé aux sites, ainsi que des animations pour comprendre le caractère remarquable et fragile des milieux naturels, ainsi que les enjeux de leur préservation notamment vis-à-vis des activités humaines.

Réalisations et résultats 2014

Suite au diagnostic sur la valorisation touristique des tourbières du Cézallier et de l'Artense réalisé en 2010 et depuis 3 ans, un dépliant valorise plusieurs de ces sites ouverts au public dans le Parc des volcans.

En proposant diverses animations de découverte, il contribue à une plus large diffusion des connaissances et une meilleure prise en compte locale de la valeur patrimoniale de ces milieux exceptionnels. Ce dépliant "Tourbières" a été réédité à 3 000 exemplaires a été distribué lors de la bourse aux documents touristiques de chaque département.

Une affiche spécifique "Tourbières" promeut les animations de la maison des tourbières et des Sagnes de la Godivelle. Elle est diffusée localement (sites touristiques, hébergements, Offices du tourisme, commerces,...).

Par ailleurs, un dépliant "Animations Nature 2014" regroupe l'ensemble des animations proposées par le SMPNRVA (gestionnaire des réserves naturelles nationales, des ENS et de sites emblématiques de son territoire).

Ce dépliant est actualisé chaque année en fonction des programmes proposés. Il permet aux habitants et aux visiteurs de connaître les animations assurées sur le territoire en fonction des sites et des saisons. Imprimé à 4 000 exemplaires, il est également diffusé lors de la bourse aux documents à l'échelle départementale (63 et 15).



Extrait dépliant Animation nature 2014
© SMPNRVA

Objectif charte (disposition)

1.1.2.1 Faire progresser la prise en compte de l'environnement et des pratiques durables dans les gestes quotidiens

Projet de rattachement

sensibilisation des habitants à l'environnement et aux espèces

Localisation



Partenaires techniques

Syndicat mixte des tourbières et du Cézallier, Teddy David, Béatrice Fayet, CCTé Massif du Sancy, CCTé d'Ardes-sur-Couze, ONF 63, CD 63, associations, scientifiques...

Frais de personnels et de structure (hors autres dép.)

4 441 €

Contact technique

Boichut Philippe
04.73.65.64.08
pboichut@parcdesvolcans.fr

MISE EN PLACE D'ATELIERS PÉDAGOGIQUES À LA MAISON DU PARC (MONTLOSIER)

Les ateliers pédagogiques proposés à la Maison du Parc, sur un site à très fort potentiel environnemental, s'inscrivent dans une volonté de développer l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable au regard des spécificités du territoire. Ils s'adressent à un public jeune dans un cadre scolaire ou de loisirs.



Présentation des Ateliers du Parc aux partenaires éducateurs
© SMPNRVA

Réalisations et résultats 2014

Installés début 2014 et équipés de matériel d'observation (loupes...), les ateliers pédagogiques de la Maison du Parc abordent les grandes thématiques suivantes : les milieux naturels et diversité du vivant, l'eau et les milieux aquatiques, l'histoire du paysage.

Ils permettent l'animation de projets d'éducation à l'environnement et au Développement Durable qui s'appuie sur la mise en relation de chacun avec son environnement (dans ses composantes naturelles, humaines, sociales, culturelles et économiques), pour mieux le comprendre dans sa globalité. La finalité est donc aussi une éducation de la personne et le développement d'un comportement éco-citoyen, ancré dans les concepts du développement durable.

Les fondements pédagogiques sont :

- > une pédagogie de l'alternance entre le dehors et le dedans, entre la prise de contact, la découverte et l'observation en milieu naturel et l'utilisation de guides d'identification, de matériel d'expérimentation et autres supports matériels.
 - > une démarche scientifique : je découvre, j'expérimente, je comprends et après, je fais un bilan et je continue.
 - > un ancrage au contexte local, au territoire, qui permet d'élargir les perspectives. Une cohérence et une adaptation aux programmes scolaires.
- Fonctionnement

Un module de formation annuel est organisée à l'automne avec les éducateurs du territoire afin de se familiariser avec l'utilisation des ateliers en autonomie, mais aussi d'échanger autour des pratiques et de faire ainsi évoluer ces ateliers.

Pour mieux s'approprier ces ateliers, un outil d'accompagnement, sous la forme de ressources pédagogiques sur le site internet du Parc est proposé : son utilisation est prévue en amont, pendant, et après une visite sur le territoire et/ou un atelier pédagogique à Montlosier. Le Livret de l'atelier permet de préparer, mener, et prolonger chaque travail en atelier.

Objectif charte (disposition)

1.1.2.2 Déployer les projets d'éducation des jeunes au développement durable au regard des spécificités du PNRVA

Projet de rattachement

Accueil des jeunes à Montlosier

Localisation

Aydat (Maison du Parc de Montlosier)



Partenaires techniques

Prestataires éducatifs marqués, Education Nationale - éducateurs du territoire

Frais de personnels et de structure (hors autres dép.)

4 125 €

Contact technique

Basmaison Marie-Noëlle
04.73.65.64.29
mnbasmaison@parcdesvolcans.fr

CONTRIBUTION AUX POLITIQUES TERRITORIALES EN MATIÈRE D'ACCUEIL DE NOUVEAUX HABITANTS ET ACTIFS DANS LE PARC

Le territoire des Volcans d'Auvergne est reconnu pour la qualité et la diversité de ses patrimoines. Son cadre exceptionnel, ses valeurs et sa qualité de vie sont des atouts qui doivent être valorisés et perçus comme autant de sources de développement économique. Pour ce faire, le SMPNRVA a répondu en 2010 et 2012 à l'appel à projets de la DATAR Massif central "Structuration d'une offre d'accueil". Les financements obtenus ont permis la création d'un poste de chargé de mission pour la mise en place d'actions.

Réalisations et résultats 2014

Promouvoir le PNRVA comme terre d'accueil :

- > commande de photos illustrant des activités économiques et ressources du territoire pour mise à disposition aux partenaires, collecte de témoignages écrits et vidéos de personnes nouvellement installées et d'acteurs économiques du territoire
- > intégration d'un onglet « Porteur de projet » et d'une sous-rubrique « s'installer ici » sur le nouveau site Internet www.parcdesvolcans.fr
- > participation à des sessions d'accueil d'actifs (Pays du Grand Sancy et Communauté de communes du Cézallier)

Expérimenter de nouvelles formes d'accompagnement :

- > 8 soirées d'échanges et d'information sur la création d'activité
- > 5 journées de travail collectif sur la création d'activité dans le cadre de la Boutiques d'initiatives Cézallier-Artense
- > mobilisation de personnes pour aller à la rencontre d'un espace test agricole en Saône et Loire dans le cadre d'un voyage organisé par le CREFAD Auvergne

Favoriser la création / reprise d'activités durables intégrant les valeurs inhérentes au Parc :

qualification avec la mention "Offre d'activité bénéficiant d'une qualification Parc" et mise en avant sur www.auvergnelife.tv d'une vingtaine d'offres, formations pour accompagner des porteurs de projet

Identifier et qualifier les potentiels de création d'activités nouvelles : mise en évidence sous la forme d'une fiche et d'articles sur le site Internet du Parc d'opportunités offertes par l'ancienne voie ferrée du Cézallier et le ciel du Cézallier, ainsi qu'autour du métier lié au "système Salers traditionnel" (traite de la vache Salers)

Conventionnement avec le CREFAD Auvergne, les CIGALES Auvergne, la CRESS Auvergne, le CPIE Haute Auvergne et Accueil Paysan.



Suggestion d'activités pour valoriser la voie ferrée du Cézallier
© P. Robert (POUNTI PROD)

Objectif charte (disposition)

1.2.1.2 Mettre en évidence la singularité du territoire PNRVA dans le cadre de la promotion générale des offres d'accueil

Projet de rattachement

Proposition d'offres d'activités et développement de l'Economie Sociale et Solidaire dans le PNRVA

Localisation

PNRVA



Partenaires techniques

CDA 63, CDA 15, ARDTA, CRDTA, Lycée agricole de Murat, CDM 15, CDM 63, CREFAD Auvergne, CCI Auvergne, CRM Auvergne, EPCI et Pays du territoire

Frais de personnels et de structure (hors autres dép.)

21 000 €

Contact technique

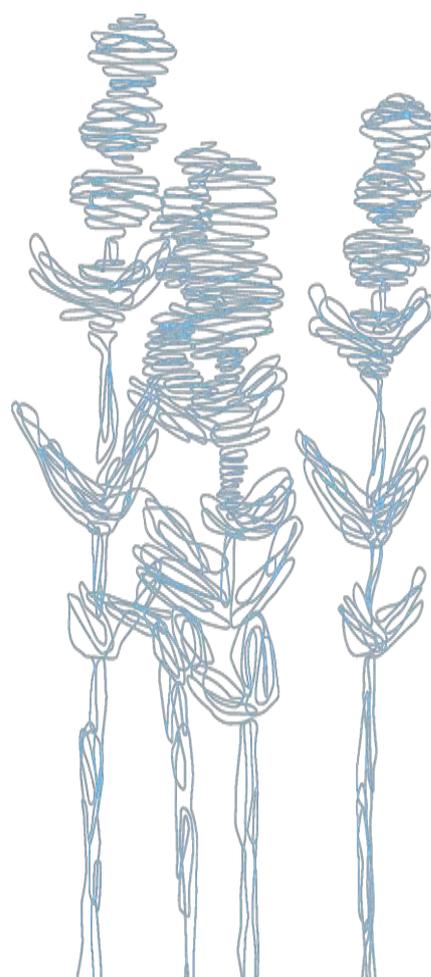
Craipeau Jérémie
04.71.20.22.10
jcraipeau@parcdesvolcans.fr

Actions marquantes du SMPNRVA au regard de

|||||

I'ORIENTATION 2 DE LA CHARTE

UN CADRE DE VIE EXCEPTIONNEL CONFORTE PAR DES POLITIQUES PUBLIQUES INNOVANTES



ORGANISATION ET AMÉNAGEMENT DU CHEMIN NORD DU PETIT PUY-DE-DÔME (CHEMIN DES CHÈVRES)

Depuis 2004, le SMPNRVA mène un programme de mise en valeur du site classé de la Chaîne des Puys afin de limiter les impacts de la fréquentation de ce secteur par le public touristique ou de proximité (érosion des sols volcaniques jeunes, conflits d'usages) : dans ce cadre, il poursuit notamment la réalisation de chantiers d'aménagement et d'entretien, la préparation d'outils de sensibilisation et la réalisation d'actions de médiation. Préparés en 2013, les travaux de ré-aménagement du Chemin des Chèvres ont été réalisés mi 2014.

Réalisations et résultats 2014

Situé sur le flanc Nord du puy -de-Dôme (dans le périmètre Grand Site de France), le chemin des chèvres est emprunté par près de 30 000 personnes par an. Après la restauration du haut et du bas de ce sentier réalisée en 2006 et 2009, c'est la portion centrale, située entre les escaliers et le parc de tri des brebis (GR4), qui devait être réaménagée afin d'offrir un parcours plus confortable pour les usagers, mais aussi plus respectueux des milieux, des estives et des attentes des propriétaires fonciers concernés.

Ces travaux de réaménagement du Chemin des chèvres s'inscrivent dans la 3^{ème} tranche du programme de mise en valeur du site classé. Ils ont été permis grâce à l'obtention en 2013 de l'autorisation de leur réalisation en site classé et de financements adaptés (CRA, CD 63, DREAL, FEADER), ainsi que la mise en oeuvre de relevés de géomètres.

Menés entre mai et juillet 2014, ces travaux ont consisté en plusieurs points : modification du tracé du sentier, pose de drains pour évacuer l'eau et limiter l'érosion, mise en place de tressages en noisetiers pour maintenir les sols volcaniques fragiles et guider les visiteurs, pose de toiles végétales au sol pour la reprise de la végétation, installation de pontons en bois pour faciliter certains passages.

L'intervention sur cette zone a été très technique du fait de :

- > la présence de nombreux réseaux (eau, électricité, fibre optique), de sols très fragiles affectés par une érosion parfois difficile à enrayer et la prise en compte des espèces végétales protégées par Natura 2000 présentes grâce à l'action du pastoralisme
- > la nécessité d'adapter au mieux le nouveau tracé du chemin suivant les données du cadastre, tout en permettant un parcours aisé et donc canalisé des visiteurs
- > l'héliportage de matériaux et de matériels pour limiter la dégradation due aux engins (même si la majorité des travaux ont été réalisés manuellement (bio-nattes, tressage, escalier hors sol en chêne, seuils, drains...).

Dans le cadre de marchés publics, des entreprises ont été mandatées pour assurer un suivi de la réalisation de ces travaux.



Seuils et plessis, zone érodée
© C. Montoloy (SMPNRVA)

Objectif charte (disposition)

2.1.1 Favoriser une gestion durable et une reconnaissance des grands espaces volcaniques du PNRVA

Projet de rattachement

Gestion du site classé de la Chaîne des Puys et reconnaissance au Patrimoine mondial

Localisation

Chaîne des Puys (Orcines)



Partenaires techniques

CD 63, DREAL Auvergne, Orcines, Dômes Union, Association syndicale libre de Ceyssat

Contact technique

Montoloy Christine
04.73.65.64.17
cmontoloy@parcdesvolcans.fr

PRÉSERVATION ET MISE EN VALEUR DU PUY DE VICHATEL

Le Puy de Vichatel, propriété du SMPNRVA, est concerné par le Programme de mise en valeur paysagère de la Chaîne des Puys et de désengorgement du secteur central. Il présente le 2nd cratère le plus profond du bien et constitue une alternative intéressante à la partie centrale de la chaîne. Toutefois, son intérêt est actuellement amoindri par un boisement à maîtriser et des cheminements à renforcer pour limiter les risques d'érosion en cas de hausse de fréquentation. Des opérations ponctuelles y ont été menées afin de maintenir son caractère attractif pour les visiteurs (maintien de l'ouverture du cratère par exemple, entretien de sentiers et signalétiques) et préserver les surfaces ouvertes entretenues par pâturage ovin et la biodiversité.

Réalisations et résultats 2014

Le Puy de Vichatel intègre le site classé et le site Natura 2000 de la Chaîne des Puys, dont le Syndicat mixte du Parc est l'animateur, mais également le périmètre du projet de l'ensemble tectono-volcanique Chaîne des Puys / Faille de Limagne, proposé à l'inscription au titre du patrimoine mondial de l'Unesco.

Situé à 10 minutes à pied du siège du Syndicat mixte du Parc, il doit être également géré dans le cadre d'une stratégie globale réfléchie à l'échelle du Domaine de Montlosier. Celle-ci a mis en évidence deux objectifs généraux à long terme recherchés pour ce site :

- > ouvrir ce puy aux visiteurs pour désengorger des zones centrales de la Chaîne des puys, ce qui nécessite des aménagements et une promotion
- > constituer un site pilote en termes de gestion adaptée et innovante en conciliant préservation de la biodiversité, exploitation économique (pastorale et sylvicole) et l'ouverture au public.

Les travaux menés en 2014 ont consisté en :

- > un **fort éclaircissement** dans la partie basse du cratère qui sera entretenu par le troupeau
- > la **fermeture d'un itinéraire** et la **création d'un autre en tracé neuf** adapté à la pente et aux milieux (la pose de plessis de châtaigner pour canaliser et guider sera réalisée en 2015).

Ces travaux ont été également accompagnés par la pose d'un écomètre permettant d'avoir des mesures sur la fréquentation et d'adapter les actions de gestion en conséquence.

Ils ont permis de :

- > préserver et de développer la qualité paysagère du puy et de son cratère très profond permettant ainsi une valorisation pédagogique et des points de vue intéressants
- > lutter contre l'érosion par des actions correctives mais aussi préventives sur le choix des linéaires de cheminements, pour guider et canaliser la fréquentation pour une découverte respectueuse du site et de ses particularités
- > protéger voire de reconquérir, par la réouverture du cratère, des habitats Natura 2000 adjacents aux sentiers à restaurer (limitation de l'essaimage, conditions favorables pour colonisation végétale).



Visite des membres de la Fondation Chaîne des Puys/ Faille de Limagne, après travaux
© Y. Michelin

Objectif charte (disposition)

2.1.1 Favoriser une gestion durable et une reconnaissance des grands espaces volcaniques du PNRVA

Projet de rattachement

Gestion du site classé de la Chaîne des Puys et reconnaissance au Patrimoine mondial

Localisation

Aydat



Partenaires techniques

DREAL Auvergne, DDT 63, LEPA Rochefort Montagne

Frais de personnels et de structure (hors autres dép.)

11 961 €

Contact technique

Montoloy Christine
04.73.65.64.17
cmontoloy@parcdesvolcans.fr

SURVEILLANCE, CONCILIATION DES USAGES ET PARTICIPATION AUX TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DANS LE SECTEUR CHÂNE DES PUY / FAILLE DE LIMAGNE

Dans le cadre du projet d'inscription de la Chaîne des Puy (et de la Faille de Limagne) au patrimoine Mondial, de sa gestion au titre de Natura 2000 et de son classement, ainsi que de l'Opération Grand Site du puy-de-Dôme (phase 3), les gardes nature et l'agent technique assurent de nombreuses fonctions. Leur expérience est également mise à profit dans le cadre de chantiers ponctuels d'autres collectivités (Réserves naturelles, Communautés de communes ou les communes, services des Conseils Généraux...).

Réalisations et résultats 2014

> Surveillance :

- . zone centrale et secteur Sud -Montlosier : renseignements et conseils, rappels à l'ordre en termes de comportement, dégagement des chemins bloqués par des arbres, repérage de chemins dégradés par la circulation motorisée de loisirs
- . alerte des services de l'Etat dans le cas d'infraction à la réglementation du site classé ou de la police de la nature
- . constat de dépôts de déchets sauvages, ramassage et évacuation des dépôts moins volumineux, contact des communes concernées pour les plus importants ou dangereux
- . constat de prélèvements dont certains importants dans d'anciennes carrières de pouzzolane, alerte des services concernés et compétents en la matière.

> **Travaux :** participation à l'élaboration, la réalisation et l'entretien des travaux d'aménagement de mise en valeur et de lutte contre l'érosion de sites et des cheminements (Puy de Vichatel, Puy de la Vache et Lassolas, Puy de Combegrasse, Chemin des Chèvres, Puy de Pariou, Goules et Sarcoui...)

> **Suivi des estives :** suivi et réparation des portillons installés sur les différentes estives, accompagnement de l'estive d'Orcines très fréquentée (information des visiteurs, pose de filets mobiles, débroussaillage, exploitation du carnet de pâturage...), réalisation de travaux d'ouverture dans le cadre des MAET pour plusieurs estives

> **Animations pour la sensibilisation du public :** Ateliers Grand Site de France "Dans les coulisses du Grand Site", Fête de la Nature « ateliers » (13 animations, 226 participants), balade avec "Une des cinq drôles de dames" (30 participants), animation notamment sur le secteur de Mazayes dans le cadre de Natura 2000 et avec l'association "Chauve-souris Auvergne" (33 participants du secteur concerné), participation aux formations des personnels saisonniers de Vulcania et du Grand Site de France

> **Suivi de la biodiversité :** suivi / réalisation d'études (chauve souris, protocole d'Indice de Biodiversité Potentielle) concernant les forêts du Grand Site Puy de Dôme, poursuite de la cartographie de la biodiversité, recensement des forêts anciennes, des loges à pics noirs et espèces invasives (Balsamine de l'Himalaya et renouée du Japon), des papillons (Apollon et semi-Apollon, chamois...).



Animation sur les chauve souris
© SMPNRVA

Objectif charte (disposition)

2.1.1.1 Favoriser une gestion durable et une reconnaissance des grands espaces volcaniques du PNRVA

Projet de rattachement

Gestion du site classé de la Chaîne des Puy et reconnaissance au Patrimoine mondial

Localisation

communes du secteur Chaîne des Puy / Faille de Limagne



Partenaires techniques

CRA, CD 63, DREAL Auvergne, Clermont communauté, ONCFS Auvergne, Dômes Union, DDT 63, Préfecture d'Auvergne et du Puy-de-Dôme, associations sportives, policiers municipaux...

Contact technique

Montoloy Christine
04.73.65.64.17
cmontoloy@parcdesvolcans.fr

AIDE AU PORTAGE DU PROJET DE RECONNAISSANCE DE LA CHAÎNE DES PUY / FAILLE DE LIMAGNE AU PATRIMOINE MONDIAL



En 2007, le Département du Puy-de-Dôme a proposé d'oeuvrer pour l'inscription de la Chaîne des Puy / Faille de Limagne au Patrimoine Mondial de l'Humanité. Dès la mise en place de ce projet, le SMPNRVA a été associé à la démarche, considéré comme un partenaire incontournable du fait de sa connaissance du site et des actions de gestion qu'il mène sur ce territoire depuis la création du Parc. Il intègre pleinement la gouvernance de cette démarche et a organisé en son sein, en 2014, la mise en place pour 2015 d'une "Cellule de mise en oeuvre et de suivi du Plan de Gestion Patrimoine Mondial), doté d'un budget annexe et de financements dédiés.

Réalisations et résultats 2014

Participation du SMPNRVA en faveur :

> de la gestion du projet :

- . participation aux réunions de : coordination du projet Patrimoine Mondial au Conseil général, de « brainstorming » avec le Comité Scientifique
- . participation et co-animation des réunions de gouvernance : Commission locale, comités exécutifs, comités techniques
- . participation aux accueils de la presse
- . animation et mise en oeuvre de la convention de partenariat avec Clermont Communauté (agglomération-porte)
- . coopération avec la Mission Patrimoine Mondial (programmation des actions, points réguliers (réunions coordination), partage des tâches...)

> de la préparation de la candidature :

- . aide à l'accueil des ambassadeurs in situ
- . participation à la réunion à Paris suite au Comité du Patrimoine Mondial de Doha
- . ajustement des actions du plan de gestion (prises en compte des informations recueillies sur le terrain, relecture/amendement des fiches actions)

> de la mise en oeuvre du plan de gestion : cf. autres actions du projet "Site classé et Patrimoine mondial Chaîne des Puy"

> de l'information des publics :

- . co-animation des réunions publiques (Les Ancizes et Le Crest)
- . accueil et gestion de rencontres (étudiants Erasmus...)

Logo du projet
© CD 63

Objectif charte (disposition)

2.1.1.1 Favoriser une gestion durable et une reconnaissance des grands espaces volcaniques du PNRVA

Projet de rattachement

Gestion du site classé de la Chaîne des Puy et reconnaissance au Patrimoine mondial

Localisation

communes du secteur Chaîne des Puy / Faille de Limagne



Partenaires techniques

CRA, CD 63, DREAL Auvergne, Clermont-Ccté, Dômes Union -

Contact technique

Montoloy Christine
04.73.65.64.17
cmontoloy@parcdesvolcans.fr

AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES ET ARTICULATION DES ACTEURS DE LA PRÉSERVATION / VALORISATION DU RÉSEAU DE TOURBIÈRES DU CÉZALLIER ET DE L'ARTENSE

En conformité avec la disposition 2.1.2.3. "Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité" de la charte 2013>2025 du Parc, le SMPNRVA souhaite mettre en réseau les sites et acteurs des tourbières sur les territoires du Cézallier et de l'Artense très favorables à la présence de ce type de milieux. Cette mission vise à recenser les tourbières, les évaluer et mettre en relation l'ensemble des acteurs impliqués dans leur gestion.



Une tourbière de la forêt de Gravière - Lanobre
© C. Grèze (SMPNRVA)

Réalisations et résultats 2014

Suite aux premiers travaux de terrain menés en 2013, l'encadrement d'un stage a permis de compléter la connaissance des sites méconnus en termes de données concernant le paysage, les usages et pratiques, l'état des sites, l'hydrologie de surface, l'état général (hydraulique, occupation, infrastructures...).

Cette démarche a permis :

- > de mettre au point **une base de données** relationnelle regroupant la bibliographie, les informations naturalistes disponibles, celles relatives à la pression aux usages, l'état hydrologique de surface, le cadastre et l'occupation du sol
- > d'intégrer et de mettre à jour les données du SIG
- > de les partager avec les partenaires techniques du SMPNRVA
- > d'élaborer une **grille méthodologique pour analyser l'état des sites dans le réseau**.

A noter, les entités "tourbière" de référence restent à harmoniser afin de faciliter leur comparaison et leur hiérarchisation en fonction de leur état de conservation, des usages et des impacts relevés.

De ces éléments de diagnostic, une priorisation d'intervention sera possible après une analyse multicritères plus poussée au regard des entités de gestion (N2000, Bassin versant, masse d'eau, entrée territoriale, ou thématiques d'usages, etc...). Sa mise en oeuvre sera aussi liée au jeu d'acteurs (porteurs des actions, maîtres d'ouvrages à définir...).

Cette méthode d'analyse a été confrontée aux avis des partenaires techniques afin d'intégrer au mieux les diverses préoccupations.

Ce travail sera poursuivi en atelier spécifique par thème et centre d'intérêt pour affiner la définition des critères, leurs croisements et définir les enjeux prioritaires pour ces tourbières.

Enfin, pour vulgariser ces informations, des **fiches de synthèse** ont été rédigées pour chaque tourbière permettant un échange avec les propriétaires et gestionnaires.

Objectif charte (disposition)

2.1.2.1 Améliorer et structurer la connaissance des espèces et des milieux naturels terrestres et aquatiques

Projet de rattachement

Gestion du réseau de tourbières en faveur de leur préservation et mise en valeur

Localisation

Cézallier, Artense, Monts du Cantal (CCté Sancy Artense, CCté Cézallier, CCté Sumène Artense, CCté Gentiane, La Godivelle)



Partenaires techniques

CD 15, CD 63, CCté Cézallier, AEAG, CEN Auvergne - SIGAL

Contact technique

Boichut Philippe
04.73.65.64.08
pboichut@parcdesvolcans.fr

CARACTÉRISATION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE PNRVA

Finalisé en 2014, le Schéma Régionale de Cohérence Écologique (SRCE) de l'Auvergne confirme globalement les résultats de la trame écologique potentielle du Massif central et du Parc des Volcans d'Auvergne situant ce dernier comme un gigantesque cœur de nature. Le premier enjeu du territoire reste le maintien de cette exceptionnelle biodiversité caractérisée, d'une part, par la qualité et la diversité des prairies, landes et pelouses (couvrant de façon continue 60% de sa surface) et, d'autre part, la densité et la qualité des milieux humides et aquatiques (tourbières, lacs naturels, cours d'eau).

Réalisations et résultats 2014

Valorisation et transfert de l'expérience du SMPNRVA :

- > publication et diffusion de l'outil pédagogique "Intégration du paysage et des continuités écologiques dans les documents de planification et les opérations d'aménagement" co-construit les années précédentes sur la base d'ateliers participatifs avec les élus (il a également fait l'objet d'un article dans la lettre nationale « Trame verte et Bleue »)
- > reproduction de ce type d'atelier en janvier 2014 avec les élus de la Communauté de Communes des Cheires
- > conseil du Parc naturel régional du Pilat et de Saint Etienne Métropole pour la mise en place de démarches similaires.
- > participation aux 2 journées d'échanges inter-territoires organisés par IPAMAC en 2014
- > coordination des actions sur la TVB en tant que référent technique d'IPAMAC, participation à des études et transfert de son expérience (Fédération des Parcs : "outils de l'urbanisme mobilisables pour la mise en oeuvre de la TVB par les PNR", "outils d'accompagnement des communes pour la mise en oeuvre de la TVB dans les PNR", IPAMAC : "conditions d'accompagnement des collectivités pour la mise en oeuvre de la TVB")
- > rédaction d'une fiche expérience pour intégrer le Centre de ressources national "TVB" en 2015 avec publication des 2 dernières études.
- > afin d'assurer la cohérence de sa trame écologique avec les territoires limitrophes et faire partager l'expérience, le SMPNRVA, accompagnement de la Ville de Riom et du projet de PNR de l'Aubrac dans la définition et la cartographie de la TVB de leur territoire
- > participation à la finalisation de la rédaction du plan d'actions du SRCE, émission d'un avis favorable à celui-ci sous réserve de fournir les moyens à sa mise en oeuvre.

Prise en compte transversale des résultats et données de la trame écologique de la TVB du territoire par le SMPNRVA :

- > dans le cadre de la préparation des Regards du Parc et de l'accompagnement des communes par l'ARU ou le SMPNRVA pour l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme, ainsi que lors de l'émission des avis sur les projets d'aménagements
- > valorisation dans la conduite des travaux menés sur la trame agropastorale.



<http://www.trameverteetbleue.fr>
© FPNRF

Objectif charte (disposition)

2.1.2.2 Maintenir la fonctionnalité de la trame verte et bleue

Projet de rattachement

Animation étude et mise en oeuvre de la Trame Verte et Bleue

Localisation

PNRVA,
territoire inter-
parcs Massif
central



Partenaires techniques

CRA, CCté Les Cheires, IPAMAC -

Frais de personnels et de structure (hors autres dép.)

4 369 €

Contact technique

Birard Cécile
04.73.65.64.02
cbirard@parcdesvolcans.fr

AVIS DU SMPNRVA SUR DIVERS PROJETS (HORS MANIFESTATIONS SPORTIVES, HORS URBANISME ET HORS SITES GÉRÉS)

Conformément au Code de l'environnement, le SMPNRVA est consulté pour avis simple pour tout projet soumis à notice ou étude d'impact, dans le cadre de la procédure réglementaire organisée par les services de l'Etat lors de la consultation inter-services (dossiers Article 2 ou Cas par Cas DREAL...)... Il est également associé en amont pour le choix des sites d'extraction des projets d'ouverture de nouvelles carrières afin de signaler aux maîtres d'ouvrage les risques d'atteintes de zones fragiles, de secteurs paysagers et patrimoniaux les plus sensibles. Dans ce cadre, il vérifie notamment la compatibilité du projet avec les engagements inscrits dans la Charte du Parc.

Réalisations et résultats 2014

Lors de la réception d'un dossier relatif à un aménagement sur le territoire du Parc, le SMPNRVA instruit le projet en étudiant les conditions de respect des spécificités patrimoniales paysagères, environnementales et de la ressource en eau.

Des compléments d'informations techniques et/ou des préconisations de précaution vis à vis de l'environnement peuvent être sollicités. Une sortie de terrain préalable aux travaux est diligentée selon l'impact prévisionnel du chantier. Selon la nature des lieux traversés, un suivi de chantier peut-être réalisé par les agents du SMPNRVA.

En 2014, 140 dossiers "Article II" ont été reçus pour le renforcement, la reprise ou la modification du réseau d'alimentation en énergie électrique. Seulement 17 avis ont été émis avec l'envoi d'un courrier pour solliciter des compléments d'information et des préconisations préventives sur le chantier projeté (impact zone humide, cours d'eau, espèces invasives, présence d'espèces ou d'espaces protégés,...). Trois ou quatre d'entre eux ont nécessité une visite de terrain pour cause de présence de zones humides, cours d'eau ou espaces naturels sensibles à préserver.

Par ailleurs l'autorité environnementale saisit le SMPNRVA pour des dossiers concernés par la procédure "cas par cas" (demande d'autorisation de défrichement ou les dossiers nécessitant une étude d'impact). Dans ce cadre, le SMPNRVA a été destinataire de 12 dossiers. Ces projets sont systématiquement instruits par les services paysage/urbanisme, biodiversité/eau du SMPNRVA et, au besoin, par les conservateurs des Réserves naturelles nationales concernées.

Concernant des sujets très spécifiques, le SMPNRVA peut être amené à consulter des partenaires techniques (CEN Auvergne, la LPO Auvergne, animateurs de sites Natura 2000,...) pour des projets impactant ces territoires préservés. Leur avis ou conseils sont intégrés à l'avis du SMPNRVA.



Ligne RTE Coinde Besse - concertation terrain avant travaux
© P. Boichut (SMPNRVA)

Objectif charte (disposition)

2.1.2.2 Maintenir la fonctionnalité de la trame verte et bleue

Projet de rattachement

Localisation

PNRVA



Partenaires techniques

DREAL Auvergne, Préfecture d'Auvergne et du Puy-de-Dôme, Préfecture du Cantal, Sous-préfecture de Saint-Flour, Sous-préfecture de Mauriac, Sous-préfecture d'Issoire, Sous-préfecture de Riom -

Frais de personnels et de structure (hors autres dép.)

6 642 €

Contact technique

Birard Cécile
04.73.65.64.02
cbirard@parcdesvolcans.fr

PARTICIPATION AUX PROGRAMMES DE RECHERCHE-ACTIONS CONCERNANT LES PRAIRIES PERMANENTES

L'importance de la ressource en herbe pour la qualité des productions (lait, fromages, viande) du territoire n'est plus à démontrer. En revanche, les atouts de la diversité des prairies permanentes comme leviers non négligeables dans l'autonomie fourragère des exploitations, dans un contexte de changements climatiques, et pour la qualité des produits et le bien-être des animaux, ont besoin d'être explicités, co-construits et transférés avec le monde agricole (exploitants, conseillers, enseignants, chercheurs). Ces travaux concourent à la création d'un réseau d'acteurs et de prairies permanentes diversifiées à l'échelle du territoire (objectif de la charte 2013>2015).

Réalisations et résultats 2014

> **Implication dans le programme de recherche DIVA 3-Aligator :**
AgroParisTech a développé un projet, en partenariat avec le SMPNRVA, dans le cadre du 3ème programme national de recherche DIVA « Action publique, Agriculture et Biodiversité » concernant les continuités écologiques dans les territoires ruraux et leurs interfaces. En 2014, avec l'appui d'une stagiaire en post-doctorat, le travail sur ce volet 4 à consister à élaborer un dispositif de suivi et d'évaluation, facilement reproductible, des actions du SMPNRVA en faveur des prairies permanentes (Concours prairies fleuries, formation prairies permanentes, animation des Mesures Agro-environnementales) et de ces impacts sur les pratiques des exploitants. Un listing des agriculteurs impliqués dans nos actions a été constitué, un questionnaire d'enquête téléphonique élaboré et un panel de 90 agriculteurs enquêtés. Le rapport et l'analyse des résultats ont été produits. Ils vont permettre de faire évoluer nos façons d'agir dans un proche avenir. Un 2nd stage a été conduit dans le cadre de ce volet pour évaluer la représentation des services écosystémiques par les éleveurs de la Coopérative Acajou (cf. action 15.6.02.03).

Enfin, sur le volet 3 du programme, le SMPNRVA est intervenu pour présenter les actions sur les prairies permanentes afin de démontrer les synergies entre TVB et pérennisation des systèmes agropastoraux lors d'une journée scientifique organisée par Supagro Florac. Cette journée visait à la fois les enseignants et autres acteurs de l'enseignement agricole tant technique que supérieur. Cette journée a été filmée et est disponible sur : http://www.dailymotion.com/video/x1r9vjq_js-2014-cecile-birard-integrer-les-systemes-agropastoraux-dans-la-trame-verte-et-bleue_webcam

> **Engagement dans le programme « Milieux Ouverts Herbacés » d'IPAMAC :** inscrit dans le cadre de la convention interrégionale du Massif central, ce projet coordonné par IPAMAC vise notamment à produire des indicateurs pour évaluer le bon état de conservation des systèmes herbacés en lien avec les pratiques agricoles. Basé sur des inventaires terrains et des enquêtes auprès d'agriculteurs volontaires dont la zone AOP Saint Nectaire, ce travail est produit par le CBNMC. 2014 a permis de partager une partie des résultats et de discuter de leur transférabilité aux agriculteurs. En parallèle, le SMPNRVA a accompagné IPAMAC dans la production d'une méthode d'analyse des stratégies des exploitants vis-à-vis de leurs prairies permanentes et de la durabilité socio-économique des exploitations.

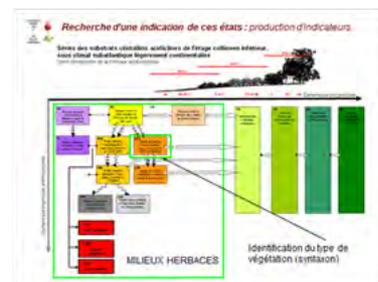


Schéma pour situer une prairie dans une dynamique écologique
© CBNMC

Objectif charte (disposition)

2.1.2.2 Maintenir la fonctionnalité de la trame verte et bleue

Projet de rattachement

Accompagnement des agriculteurs pour des pratiques adaptées aux enjeux des prairies permanentes

Localisation

PNRVA,
territoire
InterParcs
Massif central
(SMPNRVA)



Partenaires techniques

Agro Paris Tech, fredon, CDA 63,
CDA 15, IPAMAC - INRA de
Clermont-Ferrand

Contact technique

Birard Cécile
04.73.65.64.02
cbirard@parcdesvolcans.fr

GESTION DE LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DE CHASTREIX SANCY

Créée en 2007 et gérée par le SMPNRVA, la réserve naturelle nationale (RNN) de Chastreix Sancy protège 1895 hectares de moyenne montagne du Sancy. Les crêtes de ce massif sont extrêmement fréquentées (environ 200 000 visiteurs par été). Outre le maintien des activités socio-économiques qu'elle permet, cette forte fréquentation génère des impacts qui affectent les paysages et les milieux naturels.

Pour y pallier, la réserve naturelle a entrepris plusieurs actions pour l'organiser, la maîtriser, tout en conservant un accueil de qualité.

Réalisations et résultats 2014

Afin d'assurer l'actualisation des données de terrain, une **deuxième étude de la fréquentation touristique des crêtes du Sancy a été réalisée**, après celle de 2009. Il a été observé :

- > 43 326 passages (pour 26 105 en 2009), à l'issue de 121 comptages effectués entre le 3 juillet et le 19 août sur 10 points de comptage répartis uniquement sur les crêtes du Sancy
- > que le Puy de Sancy est la zone la plus fréquentée du massif. L'accès le plus utilisé est celui des marches en bois (hors espace protégé), avec 559 passages par heure en moyenne, plutôt que le sentier sud empierré qui compte 260 passages par heure. Les points les plus proches du Puy de Sancy sont davantage fréquentés que ceux plus éloignés, avec en moyenne une centaine de passage par heure. Se rendre au Puy de Sancy est l'objectif premier des visiteurs du massif, qui prennent pour la majorité le téléphérique du Mont-Dore.

Un diagnostic des 102 km de sentiers permettant d'accéder aux crêtes a été effectué à l'aide de 9 critères : niveau de fréquentation, entretien des sentiers, propreté, élargissement, creusement, érodabilité, sureté, habitats naturels patrimoniaux et espèces végétales patrimoniales du tronçon. Les résultats montrent que même si 60 % des sentiers sont en bon état, 17 % restent en mauvais état avec une charge en visiteurs élevée et des dégradations importantes.

Sur cette base, la RNN Chastreix-Sancy a piloté l'élaboration concertée d'un **plan de circulation, d'aménagement et d'entretien des crêtes du Sancy** qui a consisté à classer les 102 km de sentiers en 8 types d'itinéraires en fonction de leur niveau de fréquentation et d'aménagement. Il en résulte que :

- > les itinéraires balisés sont conservés, mais il s'agit de fermer les autres (33 km) ou de ne pas les valoriser
- > des intervention fortes sont à prévoir pour 28 % des sentiers
- > un entretien est à mettre en place pour 60% d'entre eux.

Ce plan et les études réalisées en amont ont été élaborés en associant les acteurs locaux concernés par la fréquentation touristique des crêtes du Sancy (4 réunions). Ces derniers ont manifesté leur souhait que la fréquentation ne baisse pas, mais se sont montrés favorables à une meilleure organisation et maîtrise. Ces actions donneront lieu à l'élaboration en 2015 d'un programme d'actions sur la gestion des crêtes du Sancy et de communication autour des bonnes conduites des visiteurs.



Comptage des visiteurs en été 2014 sur les crêtes du Sancy
© SMPNRVA

Objectif charte (disposition)

2.1.2.3 Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité

Projet de rattachement

Préservation du patrimoine naturel de Chastreix Sancy

Localisation

Massif du Sancy
(Chastreix)



Partenaires techniques

CD 63, DREAL Auvergne, CCTé Massif du Sancy, CDRP 63, RNN Vallée de Chaudefour, OT du Sancy - Stations de ski de Super Besse et du Mont Dore, partenaires N2000

Contact technique

Leroy Thierry
04.73.21.41.74
reserve.chastreix-sancy@orange.fr

GESTION DE LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DE LA VALLÉE DE CHAUDEFOUR

La Réserve naturelle nationale de la vallée de Chaudfour présente un fort intérêt patrimonial lié à une richesse floristique, faunistique et paysagère remarquable issue de la grande variété des édifices volcaniques et de la présence d'une mosaïque de milieux ouverts et fermés diversifiés.

Afin de la protéger, une réglementation a été mise en place, ainsi que des actions de surveillance, d'information, d'entretien, de contrôle des manifestations sportives autorisées sur le territoire de la réserve naturelle... Cette gestion suppose une connaissance importante des espèces, des milieux et de leur fonctionnement.

Réalisations et résultats 2014

Accueil, information, sensibilisation, surveillance :

- > ouverture de la maison de la réserve de début mai à fin août
- > organisation de sorties botaniques (96 participants), ainsi que de sorties à la ½ journée et à la journée avec le bureau des guides de Murol, durant l'été
- > tournées de surveillance durant la période estivale et les ponts du mois de mai
- > encadrement d'une dizaine de groupes scolaires

Gouvernance, partenariats :

- > gestion du comité consultatif
- > préparation de documents administratifs et pédagogiques
- > édition de la lettre de la réserve n°9 pour informer les habitants de la Communauté de communes du massif du Sancy
- > partenariat avec les Accompagnateurs en Moyenne Montagne (formation géologie et actualités de la réserve naturelle de Chaudfour)
- > information des personnels de l'intercommunalité du Massif du Sancy
- > animation de 3 conférences thématiques dans le cadre des animations estivales de la Commune de Chambon-sur-lac

Études et suivis d'espèces :

- > suivis de la recolonisation végétale des coulées de boue suite à l'orage de 1994, des zones réhabilitées des sentiers de crêtes entre le Puy de la Perdrix et le Puy Ferrand, de la Jasione d'Auvergne (espèce endémique présente uniquement sur la commune de Chambon sur lac) en partenariat avec la RNN de Chastreix-Sancy, inventaire de 250 vipères péliades
- > suivi des marmottes, des chamois, des chauve-souris mais également de l'avifaune indicatrice
- > cartographie des espèces végétales protégées (notamment de la Soldanelle des Alpes, du Chardon bardane et du Streptope à feuilles embrassantes)
- > réalisation d'un stock de survie de semences pour les espèces végétales les plus menacées comme le Carex vaginé, le Carex penché, le Gnaphale de Norvège, le Gnaphale nain, la Jasione d'Auvergne, l'Erigeron des Alpes et Le Saxifrage de Lamotte.



Lys martagon et gentiane jaune dans la Vallée de Chaudfour
© E. Vallé (SMPNRVA)

Objectif charte (disposition)

2.1.2.3 Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité

Projet de rattachement

Préservation du patrimoine naturel de la Vallée de Chaudfour

Localisation

Vallée de Chaudfour (Chambon-sur-Lac)



Partenaires techniques

CBNMC, Association Chauve souris Auvergne, SHNAO

Contact technique

Vallé Eric
04.73.88.68.80
reserve.chaudfour@wanadoo.fr

RESTAURATION DE CHEMINEMENTS ET DE SURFACES ÉRODÉES DU MASSIF ADVENTIF

Le projet de restauration concerne le massif adventif du Sancy situé au cœur du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dans le département du Puy de Dôme (communes du Mont-Dore et de Chambon-sur-Lac) en Région Auvergne. Il est inclus en totalité dans le site Natura 2000 des Monts Dore (FR 830 1042) et concerne un tronçon du GR4 d'environ 4.5km et les habitats naturels attenants, allant du Col de la Croix Morand (au nord) au Col de la Croix Saint Robert (au sud) avec les sommets les plus élevés après le massif du Sancy (Puy de la Tache 1629 m, Puy de Monne 1692m, Puy Barbier 1692m et Puy de l'Angle 1738m).

Réalisations et résultats 2014

L'état des sentiers de randonnée est déterminant pour éviter une dégradation des habitats adjacents (Nardaias montagnardes à subalpines typiques du Massif central d'intérêt prioritaire (6230-4 et 6230-14) et Landes acidiphiles montagnardes à subalpines typiques du Massif central d'intérêt communautaire (4030-13 et 4030-14), ainsi que des espèces patrimoniales qui se développent dans ces habitats (Gentiane jaune, Arnica des Montagne et Lis Martagon). La dégradation des habitats se fait par piétinement et érosion des végétaux et mise à nu du sol, très sensible à l'érosion éolienne et hydraulique. Les conséquences en sont une perte nette d'habitat d'intérêt communautaire (et prioritaire) et un morcellement des milieux. Pour limiter ces atteintes, il est donc nécessaire de conduire des aménagements des sentiers les rendant confortables à la randonnée et la restauration des surfaces d'érosion importantes.

Cela a concerné les habitats naturels situés sur le GR 4 entre le Col de la Croix Morand et le Col de la Croix Saint Robert. Il s'agissait :

- > de **canaliser la fréquentation** en offrant un cheminement bien délimité et confortable, contribuant ainsi à préserver les milieux naturels et en particulier des habitats Natura 2000, par arrêt de l'essaimage.
- > de favoriser une **recolonisation naturelle des surfaces érodées** par une mise en défens permettant une végétalisation naturelle qui respecte en termes de composition tant la diversité floristique des habitats adjacents que l'appétence pour les troupeaux ovins et bovins concernés.

Ainsi, les travaux ont consisté en :

- . une limitation de l'érosion hydraulique et éolienne par l'aménagement de merlons et drains ad'hoc, des seuils et murets,
- . la fermeture d'itinéraires secondaires et le comblement des ravines créées,
- . la mise en place de bionatte et de mises en défens permettant une restauration efficace des milieux (revégétalisation naturelle)
- . une canalisation de la fréquentation touristique par des jalonnements, et des dispositifs de guidage,
- . des passages pour les troupeaux pour traverser le chemin et parcourir de part et d'autre leur estive.



Avant / après travaux réalisés sur la montée du Puy de l'Angle
© SMPNRVA

Objectif charte (disposition)

2.1.2.3 Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité

Projet de rattachement

Préservation du patrimoine naturel des autres sites des Monts Dore

Localisation

Mont Dore
(Chambon-sur-Lac, Le Mont-Dore)



Partenaires techniques

CCTé Massif du Sancy -

Contact technique

Belenguier Luc
04 73 65 64 02
natura2000@parcdesvolcans.fr

GESTION DE LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DES SAGNES DE LA GODIVELLE

Gestionnaire de la Réserve naturelle des Sagnes de La Godivelle pour le compte de l'Etat depuis 1985, le Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne est responsable de la bonne conservation des tourbières du Lac-d'en-Bas et de la Coualle-Basse. Il assure les trois missions essentielles des Réserves : protéger, gérer, faire découvrir. La Réserve naturelle dispose d'un plan de gestion sur la période 2007-2011, dont la mise en oeuvre s'est poursuivie jusqu'en 2014.

La révision de ce document stratégique, qui fixe la feuille de route pour les 5 prochaines années, a été l'un des principaux chantiers de 2014.

Réalisations et résultats 2014

> **Mise en place de la base de données SERENA** : dans le cadre de l'élaboration du nouveau plan de gestion 2015-2019, la base de données SERENA a été mise en place sur la Réserve naturelle. Cet outil permet de rassembler, géolocaliser et organiser toutes les données accumulées depuis plus de 35 ans.

Fin 2014, 2724 données faune-flore de la Réserve naturelle ont été intégrées dans SERENA. Elles proviennent d'une trentaine de sources, pour la plupart des résultats d'inventaire, des rapports d'experts ou des suivis scientifiques réalisés par le personnel du Syndicat mixte du Parc. La référence la plus ancienne date de 1979. Ce sont au total 1594 espèces qui ont été recensées sur les tourbières du Lac d'en Bas et de la Coualle Basse. La création de cette base de données a permis de réaliser un travail important de synthèse et d'archivage. Les données sont désormais facilement mobilisables pour le gestionnaire et ses différents partenaires.

> **Révision du plan de gestion** : la rédaction d'un plan de gestion implique une longue démarche d'actualisation du diagnostic, de redéfinition des orientations de gestion et de programmation de nouvelles actions. Ce travail doit prendre en compte les évolutions du contexte environnemental et socio-économique, mais aussi intégrer les nouvelles méthodes de travail pour la conservation des milieux naturels. Ainsi, dans le but d'identifier les enjeux de conservation de la Réserve naturelle sur la base de critères objectifs, et non pas seulement à dire d'experts, une méthode a été mise en place. Une grille de hiérarchisation a été établie en croisant la valeur patrimoniale des espèces avec la responsabilité du site pour leur conservation. La construction de cette grille a bénéficié de l'appui des partenaires scientifiques de la Réserve.

Afin d'ancrer le plan de gestion dans le territoire et d'affiner le diagnostic avec des données récentes fiables, plusieurs acteurs du territoire ont été auditionnés. La rédaction du plan de gestion s'est également faite grâce à la contribution d'experts et scientifiques.

Le nouveau plan de gestion 2015-2019 devrait être validé courant de l'année 2015.



Surveillance de la Réserve naturelle
© L. Pont (SMPNRVA)

Objectif charte (disposition)

2.1.2.3 Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité

Projet de rattachement

Préservation du patrimoine naturel des Sagnes de La Godivelle

Localisation

Cézallier
(La Godivelle)



Partenaires techniques

DREAL Auvergne, Sous-Préfecture d'Issoire, Commune de La Godivelle, Réserves naturelles de France, CCté d'Ardes, agriculteur

Contact technique

Pont Lionel
04.73.65.64.07
lpont@parcdesvolcans.fr

GESTION DE LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DU ROCHER DE LA JACQUETTE

Le SMPNRVA est gestionnaire unique de la Réserve naturelle nationale du Rocher de la Jaquette depuis 2013. Il est chargé d'assurer la conservation du patrimoine naturel. L'Etat l'a reconduit dans ses missions en 2014 pour une durée de 6 ans renouvelable. La gestion éco-pastorale mise en place pour la restauration des milieux ouverts se poursuit, en partenariat avec un éleveur local, de même que les suivis écologiques pour définir l'état de conservation des habitats naturels. Après une évaluation engagée en 2012, le plan de gestion est actuellement en cours de révision.

Réalisations et résultats 2014

Etude de l'Orchis punaise

L'Orchis punaise *Anacamptis coriophora coriophora* est une orchidée protégée au niveau national et considérée comme vulnérable en France. L'espèce a été découverte en 2003 sur la Réserve naturelle. Un suivi succinct, se limitant au comptage du nombre de tiges fleuries, a alors été mis en place. Le bilan de ces recensements a mis en évidence des variations interannuelles importantes.

L'année 2013 a enregistré un record d'effectif avec plus d'une centaine de pieds fleuries, fait qui n'avait jamais été observé. Cette année a donc permis de mettre au point et de tester un suivi à long terme, finalisé et formalisé en 2014. L'étude se divise en 3 points : la caractérisation et le suivi de l'évolution de l'habitat, le suivi annuel des effectifs de pieds fleuries et l'amélioration de la connaissance de la phénologie de l'espèce.

Les premiers résultats ont montré que la végétation de la station d'Orchis punaise relève de l'habitat *Koelerio macranthae-Phleion phleoidis*, avec des variantes plus riches en espèces prairiales. Au niveau du suivi des effectifs, ce sont 104 pieds fleuries qui ont été comptés en 2013 et 59 en 2014. Le changement de méthodologie a accru la précision des comptages, mais il n'en reste pas moins que l'effectif 2013 a été exceptionnel. Les comptages ont également permis de commencer à préciser la phénologie et l'écologie de l'espèce.

Cette étude constitue un suivi à long terme, qui ne pourra être interprété qu'après une dizaine d'années de relevés. Les résultats seront à mettre en relation avec les conditions météorologiques, facteur important dans la phénologie de l'espèce. La connaissance de l'espèce et donc sa protection en seront ainsi améliorées.



Orchis punaise
© M. Couillard (SMPNRVA)

Objectif charte (disposition)

2.1.2.3 Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité

Projet de rattachement

Préservation du patrimoine naturel du site Le Rocher de La Jaquette

Localisation

Cézallier
(Mazouires)



Partenaires techniques

DREAL Auvergne, fredon, Sous-préfecture d'Issoire, CEN Auvergne, Ccté Ardes, Mazouires, SFO
Auvergne - agriculteur

Contact technique

Pont Lionel
04.73.65.64.07
lpont@parcdesvolcans.fr

ACCOMPAGNEMENT DE LA DEMANDE DE CLASSEMENT EN RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE DU ROCHER DE LAQUEUILLE

Parmi les réservoirs de biodiversité prioritaires de la charte 2013>2025 du Parc figure le site du Rocher de Laqueuille car il présente un intérêt écologique important (tourbières et prairies d'altitude) dans un contexte géologique unique. Aussi, en accord avec la Région Auvergne, et à la demande et pour le compte de la commune de Dienne, le SMPNRVA s'est investi pour produire, en 2013, un premier dossier de candidature motivé au regard des critères régionaux. 2014 a été consacrée à la présentation du dossier de candidature auprès du comité technique régional et du CSRPN. Suite à l'avis favorable de la Région, l'élaboration du dossier de classement a été initiée par le SMPNRVA, en accord avec la commune de Dienne.

Réalisations et résultats 2014

Le site du "Rocher de Laqueuille" présente différents atouts pour son classement en Réserve naturelle régionale (RNR) : forte valeur patrimoniale, superficie suffisante pour une gestion adéquate du site, cohérence de ce projet de classement avec d'autres dispositifs de protection et/ou de gestion, ouverture au public, volonté d'une majorité d'acteurs locaux pour la protection et la gestion partagée de ce site.

Sur cette base, la première étape de ce projet a consisté pour le SMPNRVA à préparer et présenter au Comité technique régional le 20 mars 2014, puis en CSRPN le 25 mars 2014, un dossier de candidature du "Rocher de Laqueuille" pour son classement en RNR. Ces deux instances ont validé le projet, tout en demandant un complément de connaissances à réaliser prioritairement en ce qui concerne les papillons, la flore et les milieux naturels.

Au vu de cette étape positive, le SMPNRVA a eu la charge d'animer la préparation et de rédiger durant le reste de l'année 2014 le dossier de classement, en accompagnement de la nouvelle municipalité et en partenariat avec la Région Auvergne. Concrètement, il a été mandaté pour :

- > élaborer le dossier technique de demande du classement du site en RNR
- > sur la base des éléments environnementaux et socio-économiques recueillis, conduire la concertation nécessaire auprès des acteurs locaux (pratiquants du vol libre, chasseurs, agriculteurs, propriétaires des sections, autres usagers du site, scientifiques), en particulier afin d'élaborer le projet de règlement de la future réserve.

Dans ce cadre :

- > deux études complémentaires ont été menées par des prestataires sur les papillons, la flore et les habitats
- > les principaux usagers (au nombre de 9) ont été rencontrés de façon individuelle afin d'établir un état des lieux des activités en cours et des ateliers de concertation ont été organisés sur les thématiques « Activités de pleine nature » et « Agriculture, chasse, forêt » le 13 novembre 2014 à Dienne (et à destination des ayants-droits et sectionnaires le 27 novembre 2014).

Cela a permis de **mettre en évidence les enjeux identifiés sur le site et d'échanger sur les actions, les orientations de gestion et la réglementation à mettre en œuvre** pour concilier les différents usages et assurer la préservation du patrimoine naturel.



Site du "Rocher de Laqueuille"
© A. Bley (SMPNRVA)

Objectif charte (disposition)

2.1.2.3 Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité

Projet de rattachement

Préservation du patrimoine naturel des autres sites des Monts du Cantal

Localisation

Rocher de Laqueuille, Monts du Cantal (Dienne)



Partenaires techniques

SM Puy Mary Grand site, LPO Auvergne, Thang Ka, ACCA de Dienne, CEN Auvergne - CD montagne et escalade

Frais de personnels et de structure (hors autres dép.)

12 441 €

Contact technique

Bley Aimie
04.71.20.22.10
abley@parcdesvolcans.fr

GESTION DES SITES NATURA 2000 ET ANIMATION DE MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES

Le réseau Natura 2000 du Parc contribue aux 27 308 sites naturels terrestres et marins les plus remarquables de l'Europe (1758 sites en France), identifiés pour la qualité, la rareté ou la fragilité des espèces sauvages animales ou végétales et de leurs habitats. Le SMPNRVA anime 8 de ces sites : Artense, Chaîne des Puys, Cézallier, Massif Cantalien et Zone de Protection Spéciale (ZPS) des Monts et du Plomb du Cantal, Monts Dore, Tourbières du Nord-Est Cantalien et Zones Humides de Riom-es-Montagne. Il s'agit d'assurer la mise en œuvre des mesures de gestion pour concilier activités humaines et préservation du patrimoine naturel.

Réalisations et résultats 2014

Gestion des sites Natura 2000 en 2014 :

- > finalisation et approbation de la révision des DOCOB Tourbières du nord est 15 et Zones humides de Riom-es-Montagnes
- > animation, suivi, conseil et aide de porteurs de projet : 2 projets de contrats Natura 2000 en Artense et plusieurs acteurs sur la gestion des niveaux d'eau
- > animation, information et communication liées à la mise en œuvre du DOCOB : plusieurs animations/conférences grand public réalisées, des animations scolaires sur les Chauves-Souris et des animations spécifiques pour les nouveaux élus concernés.
- > suivi des habitats et espèces d'intérêt communautaire : à noter plus particulièrement une étude de Capture Marquage Recapture sur le Cuivré de la Bistorte pour évaluer la population et en comprendre le fonctionnement.
- > gestion technique et financière de la programmation annuelle (avec notamment la préparation et l'animation du Comité de pilotage et la rédaction du compte rendu d'activités)
- > veille à la cohérence de projets (suivi de chantier d'entretien de ligne RTE en tourbières, constat de destruction d'espèces protégées lors de travaux d'entretien routiers...)
- > assistance technique auprès des services de l'Etat dans le cadre des documents d'incidence (en particulier sur les manifestations sportives), présence de gardes nature dans le Massif Cantalien, Monts Dore et Chaîne des Puys (surveillance, sensibilisation, communication, suivi de terrain et vérification préalable (notamment des manifestations sportives), accompagnement de l'activité pastorale (en particulier par le lien avec les bergers), veille écologique et réalisation de travaux de restauration et d'entretien (notamment des sentiers).

Animation des Mesures Agro-Environnementales en 2014 : suivi de la nouvelle PAC et de ses déclinaisons nationale et régionale en Mesures Agro-environnementales Climatiques (MAEC), important travail d'évaluation de l'état de conservation des prairies humides et des prairies de fauche des sites Tourbières du nord-est Cantal et zones humides de Riom, et rencontre des agriculteurs pour faire le point sur leur contractualisation passée. Un Projet Agro-Environnementale et Climatique (PAEC) commun à ces 2 sites a ainsi pu être élaboré en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Cantal et les agriculteurs de ces 2 sites et validé par les Instances régionales.



Restauration de sentier sur les Monts Dore
© SMPNRVA

Objectif charte (disposition)

2.1.2.3 Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité

Projet de rattachement

Gestion de sites naturels préservés

Localisation

Chaîne des Puys, Cézallier, Artense, Mont Dore, Monts du Cantal



Partenaires techniques

DREAL Auvergne, Europe (gestion FEADER) - Propriétaires et exploitants des sites, membres des Comités de pilotage des sites

Contact technique

Birard Cécile
04.73.65.64.02
cbirard@parcdesvolcans.fr

GESTION D'ESPACES NATURELS SENSIBLES DANS LE PNRVA

Pour le compte du Département du Puy-de-Dôme, le SMPNRVA est gestionnaire de trois Espaces Naturels Sensibles (ENS) pour lesquels il a rédigé les plans de gestion : le Lac des Bordes, la Montagne du Mont et la Tourbière de Jouvion. Chaque année, il met en oeuvre des opérations de gestion (parfois de restauration), d'inventaires et suivis scientifiques, et propose des animations de découverte de ces sites. Le SMPNRVA est également amené à répondre à des appels d'offre de communes pour la rédaction de Plan de gestion d'ENS d'Initiative locale.

Réalisations et résultats 2014

L'ENS Tourbière de Jouvion : nombreux suivis scientifiques, validation du nouveau plan de gestion 2014-2020, concertations d'experts sur les enjeux du site, adoption d'une nouvelle convention de pâturage avec l'agriculteur.

L'ENS Lac des Bordes : concertation des agriculteurs pour améliorer les conditions d'abreuvement des troupeaux, installation de panneaux de découverte du site, nombreux suivis scientifiques.

L'ENS d'initiative locale "Côte de Verse" à Volvic : finalisation du Plan de gestion validé ensuite par le département (la Commune en assure la mise en oeuvre).

L'ENS de la Montagne du Mont : pour le compte du Département maître d'ouvrage, réalisation d'une première tranche de travaux inscrite dans le programme de restauration écologique et paysagère expérimental sur le long terme du plan de gestion 2013-2017 de l'ENS. Ce chantier a nécessité :

- > une démarche administrative conséquente : cahier des charges strictes, avis favorable du CNPN, autorisations de l'État (l'ENS se situant dans la Réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy et dans le site classé de la Fontaine Salée), servitude de passage avec le propriétaire
- > des moyens importants : les services du SEVE du département et de la Communauté de Communes du Massif du Sancy, une entreprise, une machine câble-mât, une pelle avec tête abatteuse et une tronçonneuse manuelle. Le SMPNRVA a assuré la coordination du chantier et l'accueil des visites des services instructeurs et acteurs locaux.
- > des travaux d'envergure : amélioration d'une piste forestière pour le passage des grumiers, aménagement d'un espace pour le dépôt et d'un contournement de 460 m², renforcement d'une partie du chemin d'accès à la prairie, mise en place d'un sentier de contournement pour les usagers par la Communauté de Communes du Massif du Sancy, coupe et débardage de 1688 m³ de bois par câble-mât aérien, en 9 semaines d'activités et 17 jours de travail (la météo n'a cependant pas permis l'extraction de 450 t de branches), remise en état des accès par décompactage et nivellement
- > une communication sur l'opération : information sur le chantier sur Internet et par voie de presse, inauguration du chantier le 20 août 2014, animations durant l'été.



Coupe forestière dans l'ENS Montagne du Mont
© P. Tournebise

Objectif charte (disposition)

2.1.2.3 Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité

Projet de rattachement

Gestion de sites naturels préservés

Localisation

Chastreix,
Volvic, Compins,
Saint-Donat



Partenaires techniques

CD 63, DREAL Auvergne, DDT 63, DRAAF Auvergne, SHNAO, ONF 63
- agriculteurs, scientifiques, Communes concernées

Contact technique

Birard Cécile
04.73.65.64.02
cbirard@parcdesvolcans.fr

AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES DE L'AGRION À LUNULES SUR LE TERRITOIRE DU PNRVA

L'Agrion à lunules est une espèce de libellule rare présente en France uniquement dans le Massif Central. Le territoire du Parc abrite la majorité de sa population et porte ainsi la responsabilité de sa protection. Le SMPNRVA a initié un programme d'étude de cette espèce sur la période 2013-2015. Il a pour ambition d'améliorer de manière notable les connaissances de cette espèce patrimoniale et d'orienter des actions de gestion efficaces.

L'étude 2014 visait à établir un état des lieux précis de la répartition de l'Agrion à lunules sur les massifs Cézallier / Monts Dore et de caractériser plus précisément les habitats favorables à l'espèce.

Réalisations et résultats 2014

L'inventaire 2014 a concerné plus de 100 sites répartis sur 24 communes, représentant au total une zone d'étude de 25 x 65 km située entre le Cézallier et les Monts Dore. En parallèle, une étude fine sur l'habitat de l'espèce a été réalisée sur 30 sites.

Les prospections ont permis de **confirmer la présence de l'Agrion à lunules sur 39 sites**. 11 nouvelles stations ont été découvertes en 2014. Les communes comportant le grand nombre de stations sont : Compains (6), Besse-et-Saint-Anastaise (7), Landeyrat (4), Picherande (4) et La Godivelle (4).

La répartition sur la zone d'étude montre une population morcelée, mais sans discontinuité paysagère prononcée. Ainsi, en fonction des capacités de déplacement de l'espèce, des échanges entre certaines populations pourraient être théoriquement possible.

La caractérisation de l'habitat a permis de faire ressortir les paramètres favorables à l'espèce : des mares et plans d'eau avec une végétation aquatique importante (herbiers flottants), des berges ensoleillées peu arborées, un pâturage faible et une faible densité de poissons.

Une stratégie de conservation efficace des populations d'Agrion à lunules passe, d'une part, par des actions à l'échelle des mares et étangs avec la mise en place de mesures de gestion, et d'autre part, en préservant un continuum de sites favorables entre les différents sites.

Il apparaît aujourd'hui nécessaire d'évaluer les capacités de déplacement de l'espèce afin de permettre le maintien de la population sur du long terme, en préservant notamment les potentialités d'une dynamique naturelle.



Agrion à lunules
© F. Bourrié (SMPNRVA)

Objectif charte (disposition)

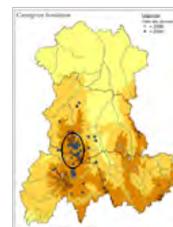
2.1.2.4 Développer une politique active en faveur des espèces remarquables

Projet de rattachement

Conservation d'espèces sauvages d'intérêt patrimonial fort et lutte contre espèces envahissantes

Localisation

Cézallier, Monts Dore



Partenaires techniques

DREAL Auvergne, CEN Auvergne, Groupe Odonat-Auvergne, propriétaires et exploitants agricoles

Contact technique

Pont Lionel
04.73.65.64.07
lpont@parcdesvolcans.fr

SUVIS, ÉTUDES ET PRÉSERVATION D'ESPÈCES À ENJEUX POUR LE TERRITOIRE DU PARC NATUREL RÉGIONAL VOLCANS D'Auvergne

La diversité des milieux naturels, leur densité, leur spécificité et leur état de conservation, pour certains exceptionnels, contribuent à la très grande diversité des espèces animales et végétales présentes sur le territoire. Pour certaines de ces espèces ou groupes d'espèces, le territoire du Parc apparaît comme un réservoir de biodiversité (à l'échelle nationale voire européenne) à mieux connaître pour être conforté. Ainsi, le SMPNRVA s'engage dans des actions inscrites dans le cadre des Plans Nationaux d'Actions et de leurs déclinaisons régionales.

Réalisations et résultats 2014

En 2013 et 2014, plusieurs déclinaisons régionales de Plans Nationaux d'Actions (PNA et PRA pour les déclinaisons régionales) en faveur d'espèces à enjeux ont vu le jour (Papillons Maculinea et Oiseaux Pie Grièche Grise). Ils permettent de mobiliser ou facilitent la mobilisation de quelques financements pour agir. L'objectif est de mieux caractériser les populations et leurs habitats (ainsi que leur état de fonctionnement) pour favoriser leur maintien voir leur développement (stratégie de conservation).

En 2014, le SMPNRVA s'est mobilisé en faveur :

> de l'**Agrion à lunules** *Coenagrion lunulatum* qui est une libellule rare en Europe occidentale (cf. action 11.3.01.02)

> du papillon **Cuivré de la Bistorte** *Lycaena helle*, espèce menacée en France (UICN 2012), pour laquelle la responsabilité du Parc est de niveau national voir européen (réservoir de biodiversité). En 2014, une étude sur le fonctionnement en métapopulation de cette espèce a été conduite sur la tourbière de Sougeat-la-Souze et sa proximité avec le Lac Chauvet (site Natura 2000 Artense). L'objectif est d'apporter des éléments de réponse aux conditions de conservation de cette espèce. Des échanges ont eu lieu avec plusieurs chercheurs européens, expérimentés en la matière. Ces derniers s'avèrent disposés à participer bénévolement à l'encadrement et à l'analyse des données récoltées dans le cadre d'une étude « capture, marquage, re-capture ».

> des libellules **Leucorrhine douteuse** *Leucorrhinia dubia* et **Cordulie arctique** *Somatochlora arctica* principalement inféodées aux tourbières d'altitudes (tête de bassin versant). Elles sont identifiées comme des espèces à traiter en priorité dans la déclinaison régionale du Plan d'Action en faveur des Odonates. Ces deux espèces peuvent se rencontrer dans les anciennes fosses de tourbage (gouilles), issues de l'exploitation traditionnelle de la tourbe comme combustible, à des stades d'évolution divers (eau libre encore présente pour *L. dubia* et gouilles recolonisées par un tremblant de sphaignes pour *S. arctica*). L'action doit permettre une mise à jour des données (bibliographie et compléments d'inventaires terrain) sur ces 2 espèces et sur les sites qui les accueillent afin d'établir une stratégie de préservation des espèces et de leurs habitats (pistes de gestion favorables aux tourbières de tête de bassin).

> de la libellule **Leucorrhine à gros thorax**, dont la seule station connue de reproduction en Auvergne se situe sur la tourbière du Jolan : le SMPNRVA a réalisé en 2014 le suivi de cette espèce et de l'ouverture de gouille favorable à cette dernière, après s'être consacré en 2013 à caractériser sa population et son habitat.



Capture et marquage du Cuivré de la Bistorte
© L. Bélenguier (SMPNRVA)

Objectif charte (disposition)

2.1.2.4 Développer une politique active en faveur des espèces remarquables

Projet de rattachement

Conservation d'espèces sauvages d'intérêt patrimonial fort et lutte contre espèces envahissantes

Localisation

PNRVA



Partenaires techniques

DREAL Auvergne, SHNAO, CEN Auvergne, SFO Auvergne -

Contact technique

Bélenguier Luc
04 73 65 64 02
natura2000@parcdesvolcans.fr

SUIVI ET ACCOMPAGNEMENT DE POLITIQUES LOCALES EN FAVEUR DE LA RESSOURCE EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

L'animation "eau et milieux aquatiques" réalisée par le SMPNRVA permet d'assurer la mise en oeuvre de son programme d'actions concourant aux principaux objectifs fixés dans la Charte 2013-2025 en la matière, à savoir : le développement et la mise en cohérence des politiques de l'eau à l'échelle du territoire, la gestion durable des lacs naturels, la maîtrise des usages de l'eau, la préservation de la trame verte et bleue, ainsi que la connaissance des milieux aquatiques.

Réalisations et résultats 2014

L'animation s'est concentrée sur les outils de gestion de l'eau dont le SMPNRVA est maître d'ouvrage, à savoir le **contrat territorial des lacs de la tête de bassin de la couze Pavin 2012-2017**, ainsi que le **projet de contrat milieux aquatiques du bassin Tarentaine/Crêgut/Chauvet/Lastioulles**.

Concrètement, elle a consisté à :

- > participer à la **mise en cohérence des politiques de l'eau à l'échelle du territoire et à la préservation de la trame verte et bleue** par :
 - . l'accompagnement des SAGE (Allier aval, Alagnon, Sioule et Dordogne amont) et contrats territoriaux du territoire (notamment les projets de contrats sur la couze Pavin et le lac Chambon, projet de contrat sur la Dordogne amont)
 - > l'intégration de l'enjeu « eau et milieux aquatiques » dans les documents d'urbanisme, notamment à travers le Regard du SMPNRVA
 - > la rédaction d'avis techniques en assurant la transversalité de l'enjeu Eau au sein des projets du SMPNRVA
- > contribuer à l'**amélioration de la connaissance des milieux aquatiques** par la réalisation d'études : état des lieux des herbiers aquatiques du lac de la Landie (63) ; diagnostic hydrologique du lac d'en bas (la Godivelle 63) ; étude de définition des bassins hydrogéologiques des lacs de Bourdouze, Montcineyre et Bordès ; suivi écologique du lac Pavin ; l'accompagnement de la RNN de Chastreix-Sancy dans son projet de création d'un observatoire des cours d'eau
- > assurer une **communication et sensibilisation** dans les outils de communication du SMPNRVA et la présentation du contrat territorial des lacs au séminaire interrégional de l'ONEMA le 15 septembre 2015.

A noter également, concernant la gestion de lac Servières : la tenue d'un Comité de pilotage avec toutes les parties prenantes, ainsi que la surveillance du site par la présence d'un garde nature de Juin à Août pour veiller au respect du site, à la conciliation des usages et réaliser des travaux d'entretien du site.



Lac de la Landie
© SMPNRVA

Objectif charte (disposition)

2.2.1.1 Favoriser et mettre en cohérence les politiques de l'eau à l'échelle du territoire et des enjeux de la ressource

Projet de rattachement

Appui aux politiques locales de l'eau

Localisation

PNRVA



Partenaires techniques

CD 15, CRA, CD 63, AELB, AEAG, EPIDOR, FDPPMA 63 - EPL, SMVVA, SIGAL, SIAV, SIUV, SIVOM Haute Dordogne, Clermont Communauté, SIARR...

Contact technique

Guimard Nadège
04.73.65.64.28
nguimard@parcdesvolcans.fr

PRÉPARATION D'UNE OPÉRATION TERRITORIALE EN FAVEUR DES MILIEUX AQUATIQUES SUR LE BASSIN VERSANT TARENTAINE / CHAUVET / CRÉGUT / LASTIOULLES

Le SMPNRVA est maître d'ouvrage de la phase préalable d'un contrat "milieux aquatiques" sur le bassin « Tarentaine/Chauvet/Crégut/Lastiouilles ».

Il engage l'élaboration du diagnostic multithématique de territoire, préalable nécessaire à l'élaboration d'un programme d'actions sur le bassin artificiel de Lastiouilles.

Réalisations et résultats 2014

Le SMPNRVA a engagé le diagnostic de territoire par la réalisation d'un diagnostic agricole et d'une sensibilisation sur l'enjeu zones humides.

Pour ce faire, il a confié aux Chambres d'agriculture du Cantal et du Puy de Dôme, une prestation de diagnostic agricole du bassin versant.

Ainsi, une quarantaine de diagnostics d'exploitation a permis d'identifier les pratiques à risque et de proposer des pistes d'actions.

Une visite d'exploitation a été organisée le 16 octobre pour informer les agriculteurs sur la gestion des effluents fromagers.

En parallèle, le CEN Auvergne a sensibilisé les agriculteurs et les propriétaires forestiers à l'intérêt de préserver les zones humides.

Une matinée d'information sur l'enjeu zones humides en forêt a également été organisée avec l'ONF et le CRPF le 23 septembre à Saint-Genès-Champespe (elle a rassemblé 71 participants).

En parallèle, le SMPNRVA a assuré une animation auprès des collectivités signataires de la convention Tarentaine signée en 2014.



Exploitation disposant d'un système de traitement des eaux blanches de type SBR
© SMPNRVA

Objectif charte (disposition)

2.2.1.2 Mettre en place une gestion durable des lacs naturels remarquables du territoire

Projet de rattachement

Mise en place d'une opération territoriale en faveur des milieux aquatiques sur le bassin Tarentaine/Chauvet/Crégut/Lasti

Localisation

Artense, Cézallier, Mont Dore (CCté Sancy Artense, CCté Cézallier, CCté Massif du Sancy, AEAG)



Partenaires techniques

CD 15, CD 63, CDA 63, CDA 15, AEAG, EPIDOR, Collectivités du territoire, CEN Auvergne - CEN Auvergne, DDT 15 et 63, FDAAPPMA 15 et 63, ONEMA, ONF, CRPF

Contact technique

Mardiné Elodie
04.73.65.64.00
emardine@parcdesvolcans.fr

ANIMATION, SUIVI ET ÉVALUATION DU CONTRAT TERRITORIAL DES LACS DU BASSIN VERSANT DE LA COUZE PAVIN

Le SMPNRVA assure l'animation du contrat territorial des lacs de la tête de bassin de la couze Pavin 2012-2017. Ce contrat vise à restaurer la qualité du lac Pavin et préserver les lacs Bourdouze, Montcineyre et Bordes.

Il s'agit d'inciter et d'accompagner les différents maîtres d'ouvrage du contrat dans la mise en oeuvre des actions et d'assurer la cohérence des autres démarches menées sur le territoire du contrat (Espace Naturel Sensible, Natura 2000...). Une animation agro-environnementale spécifique permet d'accompagner les exploitants agricoles dans leurs pratiques et leurs projets.

Réalisations et résultats 2014

L'atteinte des objectifs du contrat repose sur une animation territoriale pour mettre en oeuvre le programme d'actions, défini en plusieurs volets : la réduction des pollutions diffuses et ponctuelles, la restauration / préservation des milieux aquatique, ainsi que l'animation, le suivi et l'évaluation du contrat.

Concernant les principaux objectifs de l'animation générale du contrat territorial, il s'agit :

- > d'inciter et d'accompagner les maîtres d'ouvrage pour la mise en oeuvre des actions prévues dans le cadre du Contrat Territorial et favoriser les échanges entre techniciens d'assurer la cohérence des autres démarches menées sur le territoire du contrat (Espace Naturel Sensible, Natura 2000...)
- > d'accompagner les propriétaires et gestionnaires forestiers dans leurs projets
- > d'assurer le suivi technique, financier, l'évaluation et la communication relative au contrat territorial.

L'animation réalisée en 2014 a porté sur :

- > le **suivi d'études** (définition des bassins hydrogéologiques Bourdouze, Montcineyre, Bordes, suivi qualité du lac Pavin, etc),
- > la **réalisation de travaux de mise en défens du lac de Bourdouze** (installation de deux abreuvoirs solaires et déplacement du parking)
- > l'**accompagnement des agriculteurs** pour améliorer la gestion de leurs effluents agricoles (plans d'épandage, un équipement SBR, journée d'information sur la gestion des effluents fromagers le 16 octobre à la Landie)
- > le **suivi des échanges fonciers** autour du lac Pavin, la rédaction des baux environnementaux (commune de Besse, SAFER Auvergne)
- > l'**accompagnement des propriétaires et gestionnaires forestiers** dans leurs projets (Besse, SIVOM d'Issoire),
- > l'**accompagnement du SIVOM d'Issoire** dans son programme groupé d'assainissement non collectif (travaux de mise en conformité de 7 habitations)
- > la **rédaction du bilan 2014**
- > la **communication à travers les outils institutionnels**, présentation du contrat lors du Séminaire interrégional ONEMA du 15 septembre 2014.

Malgré beaucoup de mouvements sur les postes pendant l'année, l'équipe du SMPNRVA a pu se mobiliser par ailleurs pour assurer une partie de l'**animation agro-environnementale**.



Présentation du contrat territorial - Séminaire ONEMA
© SMPNRVA

Objectif charte (disposition)

2.2.1.2 Mettre en place une gestion durable des lacs naturels remarquables du territoire

Projet de rattachement

Gestion du Contrat territorial des lacs de la tête du bassin versant de la couze Pavin

Localisation

BV Couze Pavin, Cézallier (AELB, Besse-et-Saint-Anastaise, Compains)



Partenaires techniques

CRA, CD 63, AELB, DDT 63, ONEMA Auvergne Limousin, SIVOM d'Issoire, FDPPMA 63, ONF, CDA 63, Université Blaise pascal, SAFER

Contact technique

Guimard Nadège
04.73.65.64.28
nguimard@parcdesvolcans.fr

SENSIBILISATION DES ACTEURS EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE ET D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Les objectifs de la Charte du Parc concernant l'énergie sont la réduction de 30% des consommations d'énergie et de production de gaz à effet de serre, ainsi qu'une production locale de 30% d'énergie renouvelables par rapport aux consommations. Pour y contribuer, le SMPNRVA mène des actions de sensibilisation des collectivités, d'agriculteurs, de professionnels du tourisme... Ces "journées techniques Énergie" traitent d'aspect juridiques, financiers, techniques et pragmatiques, tout en favorisant l'échange d'expériences et les visites de terrain. L'objectif est d'apporter les connaissances pour faciliter la prise de décision et l'engagement dans une phase opérationnelle.

Réalisations et résultats 2014

> 19 juin 2014, à Condat-en-Feniers, **journée technique Énergie "De la forêt à la chaufferie bois, les solutions d'approvisionnement locales"** (une cinquantaine de participants) : approvisionnement local en bois énergie (Bois énergie 15, ONF), visite d'une coupe (par Unisylva), présentation des méthodes de cubage, récoltes et nouveautés concernant la commercialisation du bois de haies (Mission Haies Auvergne), témoignage et visite de la plateforme de stockage de Laurent Rigal qui fait partie du GIE Déchiq'bois à Mongreleix.

> 20 septembre 2014 à La Bourboule, à l'occasion de l'opération Le jour de la nuit, **animation sur "l'optimisation de l'éclairage public"** avec extinction de l'éclairage dans la ville puis animations grand public (une quarantaine de participants) : observation astronomique du ciel nocturne (ANPCEN), balade nocturne "les bruits de la nuit" dans le Parc Fenestre(SMPNRVA). L'objectif était de sensibiliser les communes aux solutions permettant des économies sur les dépenses d'électricité et un geste pour l'environnement : coupure de l'éclairage public en milieu de nuit, changement des lampes blanches, réduction des puissances ou suppression des points lumineux inutiles.

> 10 octobre 2014 à Montlosier, dans le cadre de "Ma maison, ma planète" et la "Semaine nationale de l'énergie", **conférence et expositions sur l'habitat** (une soixantaine de participants) : vernissage et visite guidée des deux expositions prêtées par le CAUE, conférence consacrée aux aides à la rénovation et aux points de vigilances pour prévenir les désordres liés à la rénovation dans l'habitat (partenariat ADIL). Les expositions consacrées respectivement aux toitures végétalisées et à l'urbanisme durable, installées durant 3 semaines à la Maison du Parc, ont accueilli plus de 500 visiteurs dont 4 classes.

Par ailleurs, le SMPNRVA est associé à des commissions, groupes de travail, journées d'informations et comités techniques (organisés par le CRA, la DREAL, l'Adème, le Club énergie climat, les DDT, les CAUE, les associations "plateforme 21", "Combrailles Durables", "Covoiturage Auvergne", les espaces info énergie...). Ces rencontres permettent au SMPNRVA de participer aux réflexions structurantes (Schéma Régional Climat Air Énergie, Débat National de Transition Énergétique), à des opérations locales (Réseau des acteurs climat-énergie avec l'Adème), d'être informé en matière d'initiatives ou d'innovations, ou de venir en appui à des partenaires.



Visite terrain sur une coupe, présentation Philippe Citerne du CRPF
© V. Delage (SMPNRVA)

Objectif charte (disposition)

2.2.2.1 Économiser l'énergie en priorité

Projet de rattachement

Sensibilisation des territoires à une gestion durable de leurs équipements et espaces publics

Localisation

PNRVA
(SMPNRVA)



Partenaires techniques

ADUHME, Bois Energie 15, ANPCEN, FREDON Auvergne, ADIL 63, CAPEB 63 -

Frais de personnels et de structure (hors autres dép.)

14 794 €

Contact technique

Delage Virginie
04.73.65.64.19
vdelage@parcdesvolcans.fr

ÉLABORATION D'UN GUIDE PRATIQUE PRÉSENTANT L'ATELIER RURAL D'URBANISME

L'Atelier Rural d'Urbanisme (ARU) a été officiellement lancé le 6 juin 2013. Il se présente sous la forme d'un collectif technique intervenant dans les domaines de l'urbanisme et proposant un soutien méthodologique mutualisé aux EPCI et communes signataires de la Charte 2013>2025 du Parc.

Afin de faire connaître cet outil et son fonctionnement auprès des collectivités bénéficiaires, les partenaires de l'ARU ont souhaité la réalisation d'un guide de présentation intitulé "L'ARU en quinze questions".

Réalisations et résultats 2014

Le projet de Charte 2013>2025 engage les collectivités à prendre en compte les enjeux fondamentaux du territoire et à utiliser les outils et procédures adaptés pour leurs projets d'urbanisme et d'aménagement.

Afin d'améliorer l'accompagnement technique des collectivités, le SMPNRVA a animé, dès 2011, la mise en synergie des différents organismes de conseil au sein de l'Atelier Rural d'Urbanisme (ARU) : un collectif technique intervenant dans les domaines de l'urbanisme et proposant un soutien méthodologique mutualisé aux pays, communautés de communes et communes signataires de la Charte 2013>2025.

Cette démarche poursuit trois objectifs :

- > faciliter le montage et le suivi des projets d'urbanisme portés par les collectivités
- > articuler et mutualiser l'action des différents interlocuteurs publics et privés
- > améliorer l'interface entre la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'oeuvre.

En sollicitant l'ARU par délibération, la commune / communauté de communes bénéficie :

- > d'un accompagnement technique mutualisé et coordonné (équipe-projet composée des structures signataires de la convention de partenariat)
- > d'un accompagnement continu sur la durée totale du projet
- > d'outils opérationnels permettant le bon déroulement du projet (notes d'enjeux, cahiers des charges, grilles d'analyse, retours d'expériences...).

Pour présenter cet outil, son fonctionnement et ses modalités d'intervention sur le territoire un guide a été élaboré : "L'ARU en quinze questions".

Téléchargeable sur le site internet du Parc (www.parcdesvolcans.fr/ARU), ce guide est également remis en main propre à toute collectivité souhaitant mobiliser l'ARU autour d'un projet spécifique.



Guide "L'ARU en quinze questions"
© SMPNRVA

Objectif charte (disposition)

2.3.1.2 Mettre en synergie les structures de conseils au sein d'un « atelier rural d'urbanisme » pour renforcer l'accompagnement des collectivités locales

Projet de rattachement

Mise en place et animation de l'Atelier Rural d'Urbanisme

Localisation

PNRVA
(SMPNRVA)



Partenaires techniques

CD 15, CRA, CD 63, CAUE 15, CAUE 63, DDT 63, DDT 15 - partenaires ARU

Frais de personnels et de structure (hors autres dép.)

4 800 €

Contact technique

Papin Jérémy
04.73.65.64.36
jpapin@parcdesvolcans.fr

ANIMATION DE L'ATELIER RURAL D'URBANISME

Issu des réflexions et échanges menés dans le cadre de l'élaboration de la Charte 2013 > 2025 du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, l'Atelier Rural d'Urbanisme (ARU) a été créé officiellement en juin 2013. Il se compose d'une quinzaine d'organismes de conseil et de structures institutionnelles.

Sous l'égide du SMPNRVA, ce collectif technique intervient gratuitement dans le domaine de l'urbanisme et propose un soutien méthodologique mutualisé aux communes, EPCI et Pays ayant approuvé la Charte 2013 > 2025 du Parc.

Réalisations et résultats 2014

Le regroupement des acteurs institutionnels composant l'ARU est destiné à accompagner le plus efficacement possible les collectivités dans leurs projets d'urbanisme : conseil le plus en amont possible, aide à la prise en compte des nouvelles lois et orientations et leurs évolutions, interface maître d'ouvrage/maître d'oeuvre. Pour ce faire, le SMPNRVA assure l'animation de l'ARU, en particulier :

> du Comité de pilotage.

A noter : en janvier 2014, les membres du Comité de pilotage ont jugé les premiers résultats de l'ARU encourageants et ont validé le calendrier et les actions à mener pour l'année 2014.

> du Forum.

Parallèlement aux projets accompagnés par l'ARU, les membres partenaires de l'ARU se réunissent au sein du Forum afin :

- . d'échanger sur le fonctionnement général de l'ARU
- . d'organiser des sessions d'informations destinées aux élus et agents des collectivités
- . de mettre au point des outils permettant d'optimiser l'accompagnement des collectivités
- . d'effectuer le bilan des projets en cours, faire le point sur les récentes avancées juridiques...

En 2014, le Forum a notamment organisé une journée technique à destination des partenaires de l'ARU. Cette journée, intitulée "Les outils de la commande publique dans les projets d'urbanisme" était animée par la Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques. Une trentaine de techniciens a participé à cette journée.

> de sessions de formation et de sensibilisation.

Depuis son lancement, l'ARU se positionne également comme un outil d'information et de sensibilisation au service des collectivités.

En octobre 2014, l'ARU a organisé une journée d'information à destination des élus et agents des collectivités : « Urbanisme et territoires ruraux : enjeux, outils et acteurs ».



Journée "Urbanisme et territoires ruraux" organisée par l'ARU en octobre 2014
© F. Lacombe (SMPNRVA)

Objectif charte (disposition)

2.3.1.2 Mettre en synergie les structures de conseils au sein d'un « atelier rural d'urbanisme » pour renforcer l'accompagnement des collectivités locales

Projet de rattachement

Mise en place et animation de l'Atelier Rural d'Urbanisme

Localisation

PNRVA
(SMPNRVA)



Partenaires techniques

CD 15, CRA, CD 63, CAUE 15, CAUE 63, DDT 63, DDT 15 - partenaires ARU

Frais de personnels et de structure (hors autres dép.)

17 434 €

Contact technique

Papin Jérémy
04.73.65.64.36
jpapin@parcdesvolcans.fr

ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS D'URBANISME DE PLANIFICATION

Conformément aux codes de l'Urbanisme et de l'Environnement, les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) et Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) doivent être compatibles avec la Charte 2013>2025 du Parc.

Afin de faciliter la traduction des orientations de celle-ci dans les documents d'urbanisme, le SMPNRVA accompagne les collectivités dans leurs projets en : élaborant le Regard du Parc (porter à connaissance), participant au suivi et à la construction du projet et rendant un avis sur le document arrêté. L'Atelier Rural d'Urbanisme (ARU), par ailleurs, accompagne plus étroitement les collectivités intéressées.

Réalisations et résultats 2014

> **Accompagnement et suivi de 9 documents d'urbanisme** (dont 3 avec l'ARU) :

- . PLU de La Tour-d'Auvergne (ARU)
- . PLU de Chambon-sur-Lac (PLU)
- . PLU de Rochefort-Montagne (ARU)
- . PLU de Thiézac
- . PLU d'Aydat
- . PLU d'Anglard-de-Salers
- . PLU de Besse-et-Saint-Anastaise
- . SCoT du Pays d'Aurillac
- . Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine de Saint-Saturnin (63)
- . PLU de Chanat-la-Mouteyre (ARU).

> **Le Regard du Parc** est élaboré en amont des projets. Présenté et diffusé aux collectivités s'engageant dans l'élaboration ou la révision d'un document d'urbanisme (SCoT, PLUi, PLU, Carte communale), il porte à la connaissance des élus et des bureaux d'études les dispositions de la Charte du Parc relatives à l'urbanisme, à l'aménagement et au paysage, ainsi que les enjeux spécifiques au territoire :

- . élaboration, transmission et présentation du Regard du Parc aux élus de Rochefort-Montagne dans le cadre d'un accompagnement PLU par l'ARU
- . réalisation d'un bilan de l'outil depuis sa mise en place en 2012, modification et adaptation de son contenu pour favoriser son appropriation par les élus et les bureaux d'études (meilleure prise en compte des documents cartographiques, document de synthèse illustré, etc.), à savoir : une phase de travail sur le terrain sera envisagée en amont lors de la préparation du Regard ainsi que pendant la phase de présentation aux élus.

> **Avis sur les documents d'urbanisme** (conformément aux dispositions de l'article L.123.9 du Code de l'Urbanisme, le Syndicat mixte, en tant que Personne Publique Associée, est sollicité pour donner son avis sur les documents arrêtés. Dans ce cadre, il vérifie notamment la compatibilité du projet avec les engagements inscrits dans la Charte du Parc) :

- . avis réservé sur la modification du PLU de Rochefort-Montagne et le PLH de la Communauté de communes du Massif du Sancy
- . avis favorable sur le PLU de Murat-le-Quaire, le PLU de Thiézac et le PLU d'Antignac.



Rochefort-Montagne
© J. Papin (SMPNRVA)

Objectif charte (disposition)

2.3.2.1 Prendre en compte transversalement les différents enjeux au sein des projets d'urbanisme

Projet de rattachement

Stimulation et appui des collectivités en matière d'urbanisme de planification et de politiques paysagères

Localisation

(SMPNRVA)



Partenaires techniques

CAUE 15, CAUE 63, DDT 63, DDT 15, CDA 63, CDA 15 - partenaires ARU

Frais de personnels et de structure (hors autres dép.)

32 155 €

Contact technique

Modeste Lucie
04.73.65.64.18
lmodeste@parcdesvolcans.fr

ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS D'URBANISME OPÉRATIONNEL

Le SMPNRVA accompagne plusieurs projets d'urbanisme opérationnel, principalement dans le cadre de l'Atelier Rural d'Urbanisme : les écoquartiers de Menet et de Saint-Genès-Champanelle visent à répondre aux enjeux d'un développement et d'un aménagement durable du territoire.



Étude du projet de Saint-Genès-Champanelle
© J. Papin (SMPNRVA)

Réalisations et résultats 2014

Depuis 2012, les membres de l'ARU (DDT, SMPNRVA, ABF, CAUE) participent à la construction du projet d'**écoquartier porté par la commune de Menet** (Cantal) :

- > aide à la rédaction d'un cahier des charges
- > aide au choix des bureaux d'études
- > définition de la méthode et du calendrier
- > suivi du projet
- > organisation des réunions publiques et des ateliers de concertation...

Animée par la DDT, l'équipe-projet se veut force de proposition et favorise le dialogue avec la commune et les bureaux d'études.

L'étude pré-opérationnelle a été finalisée fin 2014 et les travaux d'aménagement de la première tranche sont prévus mi 2015.

Au-delà de la démarche en elle-même (mode projet, partenariat, concertation), les propositions opérationnelles répondent à un objectif d'innovation :

- > place de la voiture limitée
- > espaces publics en coeur de quartier
- > mixité de logements et de fonctions
- > proximité du centre-bourg, insertion paysagère...

Un autre projet est également accompagné par l'ARU (SMPNRVA, DDT, CAUE, EPF, Grand Clermont) : le projet d'**écoquartier porté par la commune de Saint-Genès-Champanelle** (Puy-de-Dôme), une démarche aux objectifs ambitieux, qui prévoit la construction d'une cinquantaine de logements dans le bourg de Saint-Genès, à proximité des services existants.

Objectif charte (disposition)

2.3.2.3 Adopter des démarches de qualité pour élaborer des documents d'urbanisme maîtrisant le projet dans l'espace et dans le temps

Projet de rattachement

Stimulation et appui des collectivités en matière d'urbanisme opérationnel

Localisation

Menet, Saint-Genès
Champanelle



Partenaires techniques

CAUE 63, CAUE 15, DDT 63, DDT 15, STAP 15, EPF SMAF... et autres partenaires ARU

Frais de personnels et de structure (hors autres dép.)

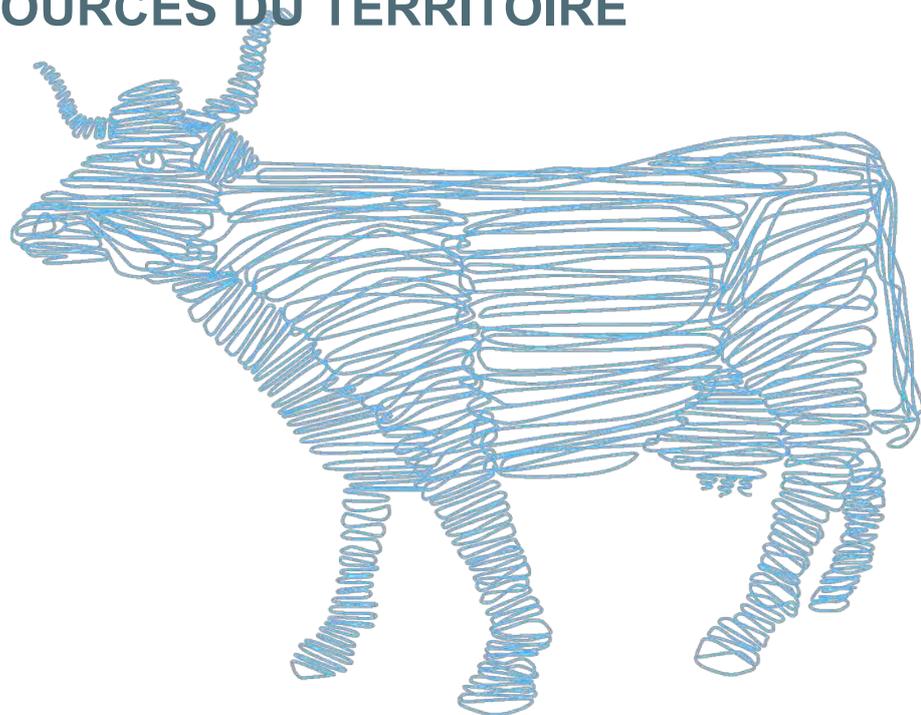
17 620 €

Contact technique

Papin Jérémie
04.73.65.64.36
jpapin@parcdesvolcans.fr

Actions marquantes du SMPNRVA au regard de

.....
I'ORIENTATION 3 DE LA CHARTE
UNE ECONOMIE ENTRAINEE PAR
DES ACTIVITES PHARES MISANT
SUR LES RESSOURCES DU TERRITOIRE



ACCOMPAGNEMENT DES ASSOCIATIONS D'ÉLEVEURS DE RACES LOCALES POUR LEUR VALORISATION ÉCONOMIQUE ET LEUR PROMOTION

Adaptées aux caractéristiques physiques du territoire, les races locales (races bovines Ferrandaise et Salers, ovine : Rava, Cheval d'Auvergne, Chèvre du Massif Central) sont emblématiques du Parc. Elles sont pourvoyeuses de produits locaux authentiques et générateurs de valeur ajoutée.

La présente action vise à suivre les actions des associations de défense de ces races, notamment au regard de leur potentiel en termes de valorisation économique.

Réalisations et résultats 2014

En 2014 le suivi a surtout concerné l'association de la race Ferrandaise :
> appui administratif (accueil au siège de Montlosier du CA de l'association, aide pour l'envoi des courriers à l'ensemble des adhérents, mise à jour des fichiers)
> participation au Sommet de l'élevage et à la présentation de la race
> intervention lors du séminaire VARAPE (VALorisation des RAcés à Petits Effectifs) à Besse-Saint-Anastaise le 14/05/2014.

Le nombre d'éleveurs possédant des Ferrandaises est en expansion. La principale nouveauté en 2014 concerne des essais pour la mise en place d'un fromage 100% au lait de Ferrandaises. Ce projet ne concerne toutefois qu'une très petite minorité d'éleveurs (5 ou 6 sur 300).

L'assemblée générale a eu lieu le samedi 8 Novembre mais le SMPNRVA n'y était pas représenté.

Concernant les autres races :
> l'association du Cheval Auvergnat étant à présent totalement autonome, des démarches ont été faites pour que leur courrier n'arrive plus au SMPNRVA
> l'association de la Chèvre du Massif Central a organisé la fête de la chèvre le 20/07/2014 en Haute-Loire. Des documents de communication sur le Parc des Volcans et sur les différentes races locales y ont été distribués.

Le SMPNRVA a réalisé des outils de communication en partenariat avec l'association Salers Tradition : "fiche métier" et vidéo sur le rameau laitier Salers. Lors de l'assemblée générale du 10/12/2014, les membres de l'association se sont montrés très satisfaits de ces outils qui vont leur permettre de promouvoir la filière auprès des futurs candidats à l'installation (diffusion dans les lycées agricoles...).



Pâturage de Ravas dans la Banne d'Ordanche
© P. Boichut (SMPNRVA)

Objectif charte (disposition)

3.1.1.1 Proposer des produits issus de filières courtes, valorisant les ressources et savoir-faire propres du territoire

Projet de rattachement

Appui aux agriculteurs en faveur de la valorisation économiques des races domestiques locales

Localisation

PNRVA

Partenaires techniques

association de sauvegarde et de valorisation des races

Frais de personnels et de structure (hors autres dép.)

2 925 €

Contact technique

Sonnet Elise
04.73.65.64.16.
esonnet@parcdesvolcans.fr

MISE EN OEUVRE DU CONCOURS AGRICOLE NATIONAL DES PRAIRES FLEURIES SUR LE PNRVA

Les prairies permanentes du PNRVA constituent une richesse patrimoniale très importante aux plans économiques, environnementaux, paysagers et culturels.

La mise en oeuvre du concours "prairies fleuries" depuis quelques années, sur le PNRVA permet de faire passer un message pédagogique auprès des éleveurs sur les possibilités et les intérêts de bien valoriser économiquement ces espaces tout en préservant leur biodiversité (ce concours récompense le meilleur équilibre entre valeur agricole et valeur écologique).

Réalisations et résultats 2014

Le concours agricole national des prairies fleuries a pour objectif de récompenser le meilleur équilibre entre valeur agricole et valeur écologique des prairies naturelles permanentes. En effet, destinées à la production de fourrage (fauchées ou pâturées), ces milieux sont naturellement riches en espèces. La biodiversité observée correspond à la richesse de la flore et de la faune régionale maintenue par les agriculteurs. Le concours se décline au niveau local, sur des territoires de parcs régionaux et nationaux. Puis, les parcelles lauréates des concours locaux participent au concours national.

La 5ème édition du concours national agricole des prairies fleuries était ouvert aux 7 agriculteurs exploitant les terres du domaine de Montlosier, dont le SMPNRVA est propriétaire : cette opération fut l'opportunité d'expertiser en 2014 les parcelles en location du domaine, ainsi que de sensibiliser les agriculteurs qui les exploitent à l'importance de préserver la biodiversité. 6 d'entre eux ont participé.

La constitution du jury a permis de rassembler les partenaires de la chambre d'agriculture, de la société d'histoire naturelle, et un apiculteur. Le passage du jury a eu lieu le 5 juin 2014 et la remise des prix le 4 juillet 2014. Les prix ont été remis par le Président du SMPNRVA et par la sous-préfète d'Issoire. M. et Mme Rigaud ont reçu le premier prix et M. Béraud le prix spécial.

Les éleveurs ayant participé se sont montrés satisfaits du concours et de la vision à la fois agricole et environnementale des grilles de notation. Certains conseils prodigués vont leur permettre d'ajuster la gestion de leur parcelle à l'avenir. Le concours leur a aussi permis de se rencontrer entre "voisins" et d'amorcer la constitution d'un groupe pour d'éventuels futurs projets sur le domaine de Montlosier.

Au niveau communication, le concours a été couvert par sur le site Internet et la page Facebook du SMPNRVA, dans le Magazine du Parc, dans la presse (La Montagne, l'Auvergne agricole, le Paysan Auvergnat), ainsi que par une interview dans l'émission "H2O" de Radio France Bleue Pays d'Auvergne.

Le profession agricole semble de plus en plus intéressée par le principe du concours puisque suite à cette communication le SMPNRVA a reçu plusieurs appels concernant la gestion de la flore des prairies.



Remise des prix en présence de tous les participants et du jury
© M. Dieudonné (SMPNRVA)

Objectif charte (disposition)

3.1.1.2 Préserver et enrichir la qualité environnementale et paysagère du Parc grâce à l'agriculture

Projet de rattachement

Accompagnement des agriculteurs pour des pratiques adaptées aux enjeux des prairies permanentes

Localisation

Maison du Parc (Montlosier)
(CCté Sancy
Artense, CCté
Cézallier, CCté
Sumène
Artense, CCté
Gentiane,
Besse-et-Saint-
Anastaise,
Compains,



Partenaires techniques

INRA Theix, fredon, CDA 63, CDA 15 - Élus et réseaux agricoles locaux

Frais de personnels et de structure (hors autres dép.)

12 327 €

Contact technique

Sonnet Elise
04.73.65.64.16.
esonnet@parcdesvolcans.fr

ACCOMPAGNEMENT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES BÉNÉFICIAIRES DE LA MARQUE PARC POUR LA VIANDE SALERS DANS LA VALORISATION DE LEURS PRAIRIES PERMANENTES

Depuis l'attribution de la marque Produit du Parc à la viande salers en 2004, le SMPNRVA accompagne les éleveurs de la coopérative Acajou des Volcans aux plans techniques et administratifs pour le suivi de leurs pratiques. Après un premier renouvellement de la charte de qualité de la viande salers en 2008, le SMPNRVA souhaite désormais proposer aux éleveurs de créer un véritable réseau d'échanges d'expériences et d'information, mais aussi de renforcer la pérennité de leurs exploitations agricoles par une autonomie de leurs structures en préservant la diversité et la spécificité de leurs prairies permanentes en lien avec la qualité de leurs produits.

Réalisations et résultats 2014

Après l'organisation en 2013 du Concours Prairies fleuries avec les éleveurs de la Coopérative Acajou, le constat est que les éleveurs qui ont pourtant pris conscience de l'importance de la ressource en herbe pour la qualité de leurs productions, ne s'appuient pas assez sur les atouts de leurs prairies permanentes qui peuvent constituer des leviers non négligeables dans l'autonomie fourragère de leurs exploitations et notamment dans un contexte de changements climatiques. Ainsi en 2014, la **formation sur la diversité floristique** a été organisée pour les éleveurs de la Coopérative, pour développer cette connaissance environnementale et rappeler la plus value qu'elle apporte tant pour l'alimentation des bêtes, leur bien-être, la qualité organoleptique des produits qui en sont issues, que pour la biodiversité en général (services écosystémiques rendus par les agriculteurs).

Deux stages ont également été conduits pour améliorer la connaissance et ce lien avec les pratiques et les produits auprès d'éleveurs de la Coopérative :

- > l'un a constitué un **diagnostic agroécologique des prairies** d'une exploitation bénéficiant de la marque : « Produit du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne » dans la vallée de Cheylade (15) concourant à la production des indicateurs de l'état de conservation des milieux agropastoraux définis par le CBNMC dans le cadre du programme « milieux ouverts herbacés » d'IPAMAC. Ce diagnostic reposait sur des relevés floristiques sur les prairies permanentes de l'exploitation et sur une enquête sur les pratiques agricoles et sur la stratégie de l'exploitant dans l'utilisation de ses prairies.
- > l'autre avait pour objectif, sur la base d'enquêtes téléphoniques, d'**évaluer la représentation des services écosystémiques** par les éleveurs de la Coopérative Acajou. Il a contribué à construire un système de suivi-évaluation de l'évolution de la trame agropastorale (évaluation des changements de pratique) dans le cadre du programme de recherche DIVA III-Aligator porté par AgroParisTech Clermont-Ferrand.

Ainsi, une dynamique collective avec les éleveurs de la coopérative Acajou et au-delà, avec les éleveurs « marqués Parcs » ou engagés dans des Mesures Agro-Environnementales se crée autour de la valorisation de leurs prairies permanentes et de l'accompagnement technique des éleveurs dans leurs changements de pratiques pour aller vers davantage d'autonomie fourragère.



Formation des éleveurs de la Coopérative Acajou à la diversité floristique des prairies
© C. Birard (SMPNRVA)

Objectif charte (disposition)

3.1.1.2 Préserver et enrichir la qualité environnementale et paysagère du Parc grâce à l'agriculture

Projet de rattachement

Accompagnement des agriculteurs pour des pratiques adaptées aux enjeux des prairies permanentes

Localisation

PNRVA



Partenaires techniques

Agro Paris Tech, fredon, CDA 15, Coopérative Acajou des Volcans, IPAMAC -

Contact technique

Pradel Ghislaine
04.71.20.22.10
gpradel@parcdesvolcans.fr

SUIVI ET ÉVALUATION DU PLAN D' ACTIONS TOURISME DURABLE 2014-2019 DU PNRVA

Le Parc naturel régional des volcans d'Auvergne est engagé dans la Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés depuis 2009.

Cet engagement de 5 ans étant arrivé à terme en 2013, l'année 2014 a été mise à profit pour définir, avec l'ensemble des partenaires et acteurs du territoire, les orientations stratégiques pour le développement touristique et élaborer un plan d'actions pour la période 2014-2019 en vue du renouvellement de l'engagement européen.

Réalisations et résultats 2014

Une assistance à maîtrise d'ouvrage a été lancée pour conduire l'évaluation du plan d'actions tourisme durable 2009-2013 et accompagner les services du SMPNRVA dans l'animation de la concertation pour la définition des orientations stratégiques et du nouveau plan d'actions 2014-2019 destiné à favoriser un développement touristique durable sur le PNRVA. Le travail a été mené par le groupement de bureaux d'études Alter-ID et MaHoC en 2 phases :

> **pour l'évaluation du plan d'actions tourisme durable 2009-2013**, 24 partenaires institutionnels du territoire (communautés de commune, CRA, CD 63 et CD 15) et du tourisme (offices de tourisme, Cantal destination, CRDTA) ont été rencontrés en entretiens individuels et un questionnaire a été envoyé à ceux qui n'ont pu être audités. Cette phase de consultation a été une étape déterminante : elle a permis de faire émerger une diversité de points de vue et a contribué à mobiliser les partenaires autour d'un projet commun.

> **la définition des nouvelles orientations stratégiques de tourisme durable et l'élaboration du plan d'actions 2014-2019** sont le résultat des échanges conduits au cours de 3 séminaires auxquels ont été conviés les socio-professionnels du territoire, les réseaux touristiques partenaires, les chargés de mission du SMPNRVA, mais aussi avec les partenaires financiers.

Ce nouveau plan d'actions se déroulera dans la continuité du précédent et se recentre sur les missions du SMPNRVA identifiées par les partenaires à savoir : la sensibilisation / l'éducation au territoire et au développement durable, ainsi que la qualification d'une offre écotouristique, vitrine des valeurs Parc.

Documents consultables et téléchargeables sur le site internet du Parc.



Comité de pilotage du
11/06/2014
© SMPNRVA

Objectif charte (disposition)

3.2.1.1 Inscrire les professionnels dans une démarche de tourisme durable

Projet de rattachement

Gestion de la procédure d'adhésion à la Charte Européenne du Tourisme Durable dans les espaces protégés et des

Localisation

PNRVA



Partenaires techniques

CD 15, CRA, CD 63, DREAL Auvergne, Europe (gestion LEADER), CRDTA, Cantal destination - prestataires et associations, offices de tourisme, EPCI et autre collectivités du territoire, CCI 15 et 63, Grands Sites

Frais de personnels et de structure (hors autres dép.)

17 403 €

Contact technique

Alcaïde Eve
04.71.20.22.10
ecalcaide@parcdesvolcans.fr

ENTRAÎNEMENT ET ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS ET DES STATIONS TOURISTIQUES DU TERRITOIRE EN MATIÈRE DE TOURISME DURABLE

Dans le cadre de la convention d'objectifs signée le 19 juillet 2013 entre le Syndicat mixte du Puy Mary Grans Site (SMPMGS) au titre du label Grand Site de France ® et le SMPNRVA au titre de son engagement dans le Charte Européenne du Tourisme Durable ans les espaces protégés, un partenariat est mis en place pour l'accompagnement de manifestations sportives non motorisées qui se déroulent sur le périmètre du Grand Site de France ®.

Réalisations et résultats 2014

Compte tenu des enjeux particuliers sur cette zone liés à la sensibilité des milieux naturels, des espèces et des paysages, une attention particulière est portée à tout type de fréquentation susceptible d'entraîner une dégradation, fût-elle minime.

C'est dans ce cadre que le SMPMGS et le SMPNRVA se sont rapprochés pour inviter les organisateurs de manifestations sportives non motorisés à s'engager vers une démarche éco responsable.

Validation des itinéraires empruntés par les 2 structures, gestion des déchets, balisage éphémère sont autant d'actions à mettre en place pour bénéficier de la mention « Manifestation partenaire du Parc et du Grand Site du Puy Mary » pour l'édition en cours. Cet engagement est à renouveler chaque année.

En 2014, 2 manifestations sont « Partenaires du Parc et du Grand Site du Puy Mary » :

> **l'Ultra Trail du Puy Mary - Aurillac** (UTPNA) organisé par l'association TOM 15 le 21 juin 2014 au départ d'Aurillac. Cette 3^{ème} édition a fait de l'UTPMA un rendez-vous incontournable du trail en France. Cette course est qualificative pour l'Ultra Trail du Mont-Blanc. www.utpma.fr. Les 6 parcours proposés (105 km, 47 m, 24 km, 7 km et la course des super héros pour les 3-12 ans) ont rassemblé près de 2000 coureurs.

> **la Cyclo-montagnarde du Massif central** est une randonnée cyclotouristique organisée par l'association Les Cyclos du Vélo-Montagnard. Cette association, fondée en 1899 organise pour la 2^{ème} fois la Cyclo-Montagnarde du Massif central. Convivialité et découverte du territoire sont les maîtres mots de cette manifestation. Cette manifestation était organisée le weekend du 5 et 6 juillet 2014 à Aurillac. 900 participants ont pris le départ sur l'un des 4 parcours proposés (de 1 à 2 jours entre Grand Site du Puy Mary et Carladès).



Ultra Trail du Puy Mary - Aurillac
organisé en 2008
© TOM 15

Objectif charte (disposition)

3.2.1.1 Inscrire les professionnels dans une démarche de tourisme durable

Projet de rattachement

Implication des collectivités territoriales dans l'éco-tourisme, notamment à travers la mise en oeuvre de la Charte Européenne

Localisation

Monts du Cantal
(SM Puy Mary
Grand site)



Partenaires techniques

SMPM, CD 15, CD63, association
TOM 15, association Les Cyclos du
Vélo montagnard

Frais de personnels et de structure (hors autres dép.)

980 €

Contact technique

Alcaïde Eve
04.71.20.22.10
elcaide@parcdesvolcans.fr

ORGANISATION DE RENCONTRES TERRITORIALES DE L'ÉCOTOURISME DANS LE PNRVA

En 2014, trois journées de découverte et valorisation de la biodiversité ordinaire ont été organisées à destination des partenaires touristiques institutionnels et du réseau des professionnels accompagnés par le SMPNRVA.

Au total, une vingtaine de prestataires a participé à ces rendez-vous de terrain.

Réalisations et résultats 2014

Ces trois journées se sont déroulées de la façon suivante :

> **le 13 juin 2014 à Courgoul** pour rencontrer l'association des Pailhats de Courgoul qui oeuvre pour revaloriser un patrimoine de terrasses cultivées délaissés et embroussaillés avec le temps. Le projet de conservation et de valorisation des Pailhats de Courgoul a débuté en 1998 sur 8-10 ha de colline complètement en friche. Les membres de l'association souhaitent intervenir pour rouvrir les terrasses, avec des moyens limités et en limitant les impacts sur l'environnement.

Plusieurs inventaires de biodiversité guident les opérations de débroussaillage et de revalorisation de ce site désormais ouvert aux visiteurs. La commune de Courgoul, partenaire de l'association Chauve souris Auvergne, abrite par ailleurs une importante colonie de chauve souris. www.parcdesvolcans.fr/Carnets-de-terrain/Carnet-de-terrain-Les-pailhats-de-Courgoul

> **le 16 juin 2014 à Chavagnac** à l'hôtel-restaurant de charme "Instants d'Absolu", situé en bordure du Lac du Pêcher et géré par Laurence Costa et Daniel Siegel (www.ecolodge-france.com). En partenariat avec Chauve-Souris Auvergne un inventaire est en cours sur les 30 ha du domaine, onze espèces de chiroptères ont d'ores et déjà été identifiées. Une découverte de la faune et la flore des bois de la Pinatelle en compagnie d'une animatrice nature du SMPNRVA a ensuite été organisée.

> **le lundi 27 octobre 2014**, une journée a été organisée à la Montagne de la Serre autour de plusieurs questionnements : que se passe-t-il pour les oiseaux lorsque l'hiver arrive ? pourquoi et comment leur venir en aide ? Après une matinée d'observation des vols migratoires, l'animatrice du SMPNRVA a expliqué aux prestataires présents la façon de reconnaître les oiseaux qui ne migrent pas. Ils ont ensuite participé à un atelier de fabrication de mangeoires et de nichoirs.



A la découverte de la biodiversité du massif de la Pinatelle
© SMPNRVA

Objectif charte (disposition)

3.2.1.1 Inscrire les professionnels dans une démarche de tourisme durable

Projet de rattachement

Implication des entreprises touristiques dans l'éco-tourisme, notamment dans la Charte Européenne du Tourisme Durable

Localisation

Mont Dore,
Cézallier



Partenaires techniques

Professionnels impliqués dans la Marque Accueil du Parc et la Charte Européenne du Tourisme Durable dans les espaces protégés

Frais de personnels et de structure (hors autres dép.)

4 263 €

Contact technique

Alcaïde Eve
04.71.20.22.10
ecalcaide@parcdesvolcans.fr

RENFORCEMENT DU RÔLE DES MAISONS DU PARC COMME LIEUX D'ACCUEIL, D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION DES VISITEURS

Les Maisons du Parc permettent d'accueillir, d'orienter et de sensibiliser les visiteurs.

En 2014, l'action consacrée à ces équipements a été concentrée sur les locaux de la Maison du Tourisme du Pays de Murat et du Parc de façon à renforcer la visibilité du PNRVA au sein de l'espace qui lui est dédié. C'est ainsi qu'une fresque naturaliste a été réalisée sur mesure pour présenter les milieux naturels présents à proximité de l'Office de Tourisme. Ce nouvel outil permet aux hôtes d'aller à la rencontre des visiteurs pour leur parler du Parc. La boutique a, quant à elle, été déplacée pour être visible depuis l'entrée.

Réalisations et résultats 2014

La convention de partenariat qui lie le SMPNRVA et l'Office de tourisme du Pays de Murat depuis 2009 a été renouvelée en décembre 2014.

Les objectifs sont multiples :

- > renforcer l'appartenance au territoire du Parc
- > engager l'office de tourisme dans la Charte Européenne du Tourisme Durable dans les espaces protégées
- > renforcer l'organisation de l'accueil et d'animations assurées par le SMPNRVA en Pays de Murat
- > favoriser l'échange et l'actualisation des informations relatives aux réseaux d'acteurs touristiques et aux actions menées par les 2 partenaires.

C'est dans ce cadre qu'a été repensé le nouvel espace consacré au Parc dans les locaux de la Maison du Tourisme :

- > une fresque naturaliste réalisée par Pierre-Emmanuel Dequest met en avant les milieux naturels présents à proximité de l'office de tourisme (les Monts du Cantal, les estives et le massif de la Pinatelle) avec, pour chacun d'entre eux une présentation des espèces emblématiques comme la marmotte, le cerf ou encore le mouflon
- > l'espace "Boutique" a été valorisé en étant désormais visible depuis l'entrée dans la Maison du Tourisme.

Pour compléter ce réaménagement, l'office de tourisme a procédé à l'acquisition d'une table numérique immergeant le visiteur sur les chemins de randonnée de la station pleine nature « Volcan nouveau monde ».



Nouvel espace Parc
© OT Pays de Murat

Objectif charte (disposition)

3.2.1.3 Adapter le contenu de la promotion touristique, maîtriser la signalétique des produits et des offres

Projet de rattachement

Implication des offices de tourisme dans l'éco-tourisme, notamment dans la Charte Européenne du Tourisme Durable

Localisation

Murat



Partenaires techniques

OT Pays de Murat

Frais de personnels et de structure (hors autres dép.)

2 117 €

Contact technique

Fauchon Marie
04.73.65.64.31
mfauchon@parcdesvolcans.fr

DÉPLOIEMENT DE LA MISE EN OEUVRE DE LA CHARTE EUROPÉENNE DU TOURISME DURABLE DANS LES ESPACES PROTÉGÉS AVEC LES OPÉRATEURS VOLONTAIRES

Dans le cadre de l'engagement dans la Charte Européenne du Tourisme Durable dans les espaces protégés, le SMPNRVA travaille, aux cotés de l'IPAMAC, à créer un lien privilégié avec les opérateurs touristiques qui commercialisent la destination Parc des Volcans d'Auvergne autour de valeurs visant à favoriser la rencontre avec ceux qui font ce territoire et à sensibiliser les clientèles à la nécessité de préserver et valoriser ses richesses patrimoniales.



Offre de découverte du massif du Sancy sur 7 jours
© P. Saint-Jean (Chamina Voyages)

Réalisations et résultats 2014

Le 16 avril 2014, la Section française d'Europarc a attribué l'agrément du volet 3 de la Charte Européenne du Tourisme Durable dans les espaces protégés à 7 opérateurs de voyages qui se sont engagés à mettre en place une démarche de progrès pour :

- > améliorer leur implication dans le développement durable
- > collaborer à la construction de produits touristiques durables sur les territoires des espaces protégés.

Chamina Voyages est l'un d'entre eux.

Cet engagement vient officialiser une collaboration effective depuis plusieurs années avec le SMPNRVA qui a fait émerger **des séjours touristiques itinérants sur le territoire du Parc bénéficiant de la mention «élaboré en partenariat avec le»**

www.chamina-voyages.com

Par ailleurs, dans le cadre de l'appel à projet lancé par IPAMAC à destination des opérateurs de voyages, Chamina voyages et les services du SMPNRVA ont travaillé à la conception **d'un séjour « Cantal Trail »**, qui sera commercialisé à l'horizon 2015.

Ce séjour de 3 jours permettra aux coureurs de découvrir toutes les richesses des Monts du Cantal et la qualité d'accueil de professionnels amoureux de leur pays.

C'est également l'opportunité pour cette agence, si elle est sélectionnée, d'être accompagnée **financièrement**, en complément de **l'accompagnement technique**, dans **des actions marketing** sur ce produit « Parc ». Résultats de cet appel à projet en mars 2015.

Objectif charte (disposition)

3.2.1.3 Adapter le contenu de la promotion touristique, maîtriser la signalétique des produits et des offres

Projet de rattachement

Implication des tours opérateurs dans l'éco-tourisme, notamment dans la Charte Européenne du Tourisme Durable au sein des

Localisation

PNRVA



Partenaires techniques

IPAMAC, Chamina Voyages, Section Française d'Europarc -

Frais de personnels et de structure (hors autres dép.)

1 455 €

Contact technique

Alcaïde Eve
04.71.20.22.10
ecalcaide@parcdesvolcans.fr

ACCUEIL ET ANIMATION À LA MAISON DU PARC (MONTLOSIER)

Situé au sud de la Chaîne des Puys, cet espace d'accueil et d'information permet une découverte pédagogique et ludique de ce territoire, classé Parc naturel régional.

Il est également la vitrine de son patrimoine naturel, culturel et humain et des actions menées en faveur du développement durable par le SMPNRVA qui le gère.

Réalisations et résultats 2014

> Comme chaque année, le SMPNRVA a organisé et accueilli des **stages de vannerie** : deux rendez-vous animés par Monsieur Monnet (vannier dans les Combrailles) ont été proposés aux amateurs de vanneries débutants ou plus expérimentés. Les samedis 18 janvier, 1er, 15 et 22 février, les stagiaires ont pu découvrir la vannerie sur osier, tandis que les samedis 8, 15, 22, 29 novembre et 6 décembre, d'autres volontaires ont pu s'essayer à la vannerie sur noisetier.

Ces rendez-vous sont à la fois l'occasion d'une découverte d'un artisanat local par les habitants, mais également une opportunité de faire connaître le Parc des Volcans d'Auvergne, ainsi que la Maison du Parc, grâce à l'accueil et l'introduction réalisée par un agent du SMPNRVA. Le stage est proposé également à d'autres dates à la salle des associations Antoine Mioche à Fontfreyde (gracieusement prêtée par la Mairie de Saint-Genès-Champanelle).

L'information concernant ces stages est relayée en amont pour les inscriptions puis en aval sur les différents médias du SMPNRVA : site internet, page facebook, magazine ainsi que dans la presse locale, notamment le quotidien La Montagne. De nouvelles dates sont prévues en 2015.

> La Maison du Parc des Volcans d'Auvergne accueille régulièrement du public non francophone. Ces visiteurs étrangers parlent majoritairement anglais. L'exposition permanente comporte de nombreux textes, tous en français et il n'en existait pas de traduction anglaise.

Le texte écrit pour l'audioguide d'accompagnement mis en place en 2013 a donc été traduit en anglais, puis enregistré pour être intégré aux audioguides déjà proposés.

La Maison du Parc propose donc depuis l'été 2014, la possibilité d'un accompagnement en français et en anglais par le biais de MP3 utilisés comme audioguide. Ces derniers sont prêtés gratuitement sur demande.

Au cours de la saison, l'audioguide n'a été utilisé qu'une dizaine de fois car mal mis en valeur. Cependant, malgré sa faible utilisation, les retours ont à chaque fois été très positifs.

Il s'agit donc de mieux valoriser cet outil d'accompagnement au service des visiteurs non francophones.



Maison du Parc (Montlosier)
© SMPNRVA

Objectif charte (disposition)

3.2.1.3 Adapter le contenu de la promotion touristique, maîtriser la signalétique des produits et des offres

Projet de rattachement

Gestion de l'espace d'accueil à la Maison du Parc (Montlosier)

Localisation

Aydat (Maison du Parc de Montlosier)



Partenaires techniques

acteurs locaux

Frais de personnels et de structure (hors autres dép.)

2 655 €

Contact technique

Rogier Marie-Clarence
04.73.65.64.26
info@parcdesvolcans.fr

MISE EN AVANT DE PRODUITS, SAVOIR FAIRE LOCAUX, SPÉCIFICITÉS PATRIMONIALES ET D'OFFRES DE RANDONNÉES DANS LES BOUTIQUES DU PARC

Vitrines de saveurs et de savoir-faire traditionnels du territoire, les espaces "Boutique du Parc" proposent une offre diversifiée, de qualité et respectant une certaine éthique.

S'inscrivant dans une démarche de valorisation des circuits courts, de soutien des filières artisanales et d'éducation au territoire, les boutiques du Parc se démarquent en proposant une gamme de produits durables (matières naturelles, recyclées ou recyclables, biologiques), ainsi que d'articles ludiques et éducatifs sélectionnés selon des critères d'écoconception pour permettre notamment au jeune public de comprendre les enjeux du développement durable.

Réalisations et résultats 2014

> Produits du terroir :

. poursuite de la vente des produits bénéficiant de la « Marque Parc » : gentiane, miel, pâtisseries traditionnelles (carrés de salers, croquants, cornets de Murat), viande Salers.

. élargissement de la gamme des produits issus d'une agriculture biologique ou raisonnée, fabriqués sur le territoire Parc ou à proximité selon des savoirs faire traditionnels.

En privilégiant de telles productions le consommateur devient acteur de développement durable.

Produits d'artisanat : bilan de ventes très positif de cerfs-volants fabriqués par l'association « Les arts volants » dans le cadre de la programmation culturelle 2014 des Explosives du Parc « Le Milan royal »

Vitrine jeune public : présentation de jouets fabriqués par des artisans/créateurs locaux, outre les ouvrages ludiques et éducatifs pour des activités « nature »

Cartes et guides de randonnée : les cartes et guides de randonnée (pédestres, vtt, équestres) couvrant l'ensemble du territoire du Parc sont présents dans les boutiques du Parc. Un réassort s'opère régulièrement pour répondre à une demande récurrente de la clientèle locale ou étrangère.

Guides naturalistes : des guides nature sur les plantes, les oiseaux, les insectes ... sont proposés aux lecteurs naturalistes débutants ou chevronnés. Ils font l'objet d'une commande régulière en cours d'année.

Le chiffre d'affaires de la boutique 2014 est de 44 600 €

Pourcentage des ventes par produits :

- > produits du terroir : 45 %
- > guides & cartes de randonnée : 20 %
- > librairie, cartes postales : 12 %
- > artisanat : 15 %
- > jeux éducatifs : 8 %



Accueil à la boutique de la Maison du Parc de Montlosier
© SMPNRVA

Objectif charte (disposition)

3.2.1.3 Adapter le contenu de la promotion touristique, maîtriser la signalétique des produits et des offres

Projet de rattachement

Gestion de la Boutique du Parc

Localisation

Aydat et Murat (Maisons du Parc), Chastreix, La Godivelle, Chambon-sur-Lac (Maisons des réserves naturelles nationales)



Partenaires techniques

prestataires locaux, bénéficiaires de la Marque Parc, OT du Pays de Murat

Frais de personnels et de structure (hors autres dép.)

61 215 €

Contact technique

Faure Chantal
04.73.65.64.13
cfaure@parcdesvolcans.fr

ACCOMPAGNEMENT DE COMMUNES À LA CRÉATION OU LA REPRISE D'ARRÊTÉS MUNICIPAUX RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION DE VÉHICULES MOTORISÉS DE LOISIRS

Afin de répondre aux exigences des textes en vigueur en matière de protection des espaces naturels, de circulation des véhicules à moteur dans les espaces sensibles, le SMPNRVA propose une animation territoriale permettant de diagnostiquer les usages et l'état des chemins de certains secteurs fragiles ciblés dans la charte 2013>2025 (Artense, Monts du Cantal et nord Chaîne des Puys).

Les communes volontaires de ces territoires peuvent ainsi bénéficier d'un accompagnement technique et juridique pour l'élaboration et la prise d'arrêtés municipaux cohérents.

Réalisations et résultats 2014

Le territoire est propice à la pratique d'activités motorisées de loisirs. Cependant, les constats montrent une démultiplication du nombre de pratiquants et de circuits, des dégradations de secteurs sensibles aux plans environnementaux et/ou paysagers, ainsi que des conflits d'usages. On observe dans le même temps de nombreuses situations de non respect par les pratiquants de la réglementation nationale et locale (arrêtés municipaux dans 77 communes du Parc), ainsi qu'un manque d'émergence de maîtrises d'ouvrage publiques pour la restauration, l'entretien courant et la surveillance des sites touristiques remarquables très fréquentés.

La présente action répond à la disposition 3.2.2.2 de la charte qui engage, en concertation avec les professionnels et autres représentants des usagers concernés :

- > les Communes : à adapter / étendre les modalités de leur réglementation locale des véhicules de loisirs à moteur dans des secteurs sensibles déterminés par la charte
- > le SMPNRVA : à apporter son appui technique et juridique à cet effet aux élus locaux (analyse du terrain, rédaction et mise à jour des arrêtés, ainsi que pour leur application).

Ainsi, en 2014, le SMPNRVA a apporté son **appui aux communes de Besse-Sainte-Anastaise et d'Olloix** qui souhaitent mettre à jour leurs arrêtés municipaux. Des contacts ont également été pris pour **lancer l'opération sur le secteur des Gorges de la Rhue en Artense auprès des EPCI concernés et des communes** : un courrier d'information sur la démarche du SMPNRVA a été envoyé aux 11 communes du secteur des Gorges de la Rhue, et un projet de concertation collaborative est monté avec les EPCI pour la mise en oeuvre un diagnostic participatif partagé de l'état des chemins du secteur.

Le SMPNRVA a participé **aux côtés de l'Etat aux réunions préparatoires et de réflexion** en matière de réglementation, d'actions de police et de coordination des acteurs : une première réunion en juin 2014 pour échanger entre les Syndicats mixtes des Parcs naturels régionaux Livradois Forez et Volcans d'Auvergne et les services en charge de la police de l'environnement sur la circulation des véhicules à moteur en matière de réglementation et d'avis sur les manifestations sportives, une seconde réunion en novembre 2014 pour aborder la circulation des véhicules à moteur dans les sites classés, des exemples de bonnes pratiques ou de bonnes initiatives, ainsi que des propositions d'amélioration.



Passage répété de véhicules à moteur dans des espaces sensibles

© SMPNRVA

Objectif charte (disposition)

3.2.2.2 Développer les pratiques éco-responsables au sein des activités de pleine nature et maîtriser les conditions de circulation des véhicules motorisés de loisirs

Projet de rattachement

Appui à la réglementation de la circulation motorisée de loisirs et à sa compréhension

Localisation

Artense, Monts du Cantal (CCté Sancy Artense, CCté Cézallier, CCté Sumène Artense, CCté Gentiane)



Partenaires techniques

CCté Cézallier, CCté Sumène Artense, CCté Gentiane, Préfecture du Cantal -

Frais de personnels et de structure (hors autres dép.)

3 824 €

Contact technique

Boichut Philippe
04.73.65.64.08
pboichut@parcdesvolcans.fr

ACCOMPAGNEMENT DU PROJET DE STATION DE PLEINE NATURE ET DE RESTRUCTURATION DES DOMAINES NORDIQUES DU MASSIF CANTALIEN

Dans le cadre du partenariat qui lie le SMPNRVA, la Communauté de communes du Pays de Murat et le Syndicat mixte du Puy Mary Grand Site (SMPMGS), un projet de développement des activités de pleine nature sur la station de pleine nature du Massif cantalien a été défini, en 2014, en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés.



Réunion de lancement de l'étude-Mai 2013
© C. de Communes du Pays de Murat

Réalisations et résultats 2014

Ce territoire, composé des 26 communes de la Communauté de communes du Pays de Murat et du Syndicat mixte du Grand site Puy Mary, est presque intégralement compris dans le périmètre classé PNRVA. Il été retenu dans le cadre de l'appel à projet régional « station de pleine nature ».

Il s'agissait de construire un projet qui tisse un lien fort entre les sites et activités de pleine nature, les professionnels qui en vivent et les élus de ce territoire de montagne.

Ce projet de développement s'inscrit pleinement dans les principes de la Charte Européenne du Tourisme Durable dans les Espaces Protégés, la dimension sensibilisation à l'environnement étant une composante de la pratique des activités de pleine nature sur ce territoire exceptionnel.

Ce projet se développera autour de 4 axes stratégiques :

Axe.1. diversifier, développer l'attrait des activités touristiques liées aux activités nature

Axe.2. faire vivre et partager une identité « Cœur de Massif Cantalien » définie autour des patrimoines

Axe.3. assurer l'accessibilité aux services touristiques par secteur, toute l'année, et de manière cohérente

Axe.4. créer une symbiose entre les loisirs/activités des touristes et des habitants

Axe.5. organiser une mise en marché ciblée et identitaire

Axe.6. disposer d'un pilotage de la mise en oeuvre simple et efficace

Les premières actions débiteront en 2015 avec la création d'une station de trail sur le massif, le renforcement des équipements du pôle équestre de pleine nature de Chalinargues.

Objectif charte (disposition)

3.2.2 Développer les pratiques éco-responsables au sein des activités de pleine nature et maîtriser les conditions de circulation des véhicules motorisés de loisirs

Projet de rattachement

Implication des collectivités territoriales dans l'éco-tourisme, notamment à travers la mise en oeuvre de la Charte Européenne

Localisation

Monts du Cantal
(CCté Murat,
SM Puy Mary
Grand site)



Partenaires techniques

CD 15, CCté Gentiane, CCté Murat, OT Pays de Murat, CCté Salers, CRDTA, SM Puy Mary Grand site, Cantal destination - CABA, comités départementaux sports de nature, les professionnels de l'accueil et des sports nature, DDJSCS, DRJSCS

Frais de personnels et de structure (hors autres dép.)

6 016 €

Contact technique

Alcaïde Eve
04.71.20.22.10
elcaide@parcdesvolcans.fr

ACCOMPAGNEMENT DES ORGANISATEURS D'ÉVÉNEMENTIELS SPORTIFS ÉCO-RESPONSABLES "PARTENAIRES DU PARC"

Le territoire du PNRVA accueille de nombreuses manifestations sportives de pleine nature qui contribuent à l'animation locale et à la visibilité de la destination touristique « Volcans d'Auvergne » à l'extérieur.

Depuis plusieurs années, le SMPNRVA apporte un accompagnement technique ainsi que des outils pratiques techniques aux manifestations sportives non motorisées qui s'engagent vers une organisation éco responsable.

Réalisations et résultats 2014

Deux nouvelles manifestations sont "partenaires du Parc" en 2014,:

> **le Raid for Montagne** est une course sportive et ludique organisé par les étudiants du BTS « Gestion et Protection de la Nature » du lycée agricole de Rochefort-Montagne. Le 17 mai 2014 a eu lieu la 2ème édition. C'est un raid multi-activités ouvert à tous d'environ 40 kilomètres au cours desquels les étudiants animent des quizz de sensibilisation à l'écologie et au patrimoine bâti. En 2014, ce sont 20 équipes qui se sont engagées sur toutes ces épreuves

Nouveauté pur cette année : un Mini-Raid pour les enfants de 8 à 12 ans constitué de plusieurs étapes sportives et surtout d'une multitude de défis ludiques sur les sciences de la nature.

> **la Tibétaine des Volcans** est une randonnée organisée par l'association Auvergne Mainpat Tibet qui a pour objectif, face au risque d'indifférence et d'oubli, de sensibiliser le grand public à la situation du Tibet. <http://www.amtibet.com>

Cette manifestation consiste donc en une randonnée humanitaire et solidaire qui a eu chaque année depuis 2008 le 3ème week end de mai. Le 17 mai 2014, 3 parcours étaient proposés : 6 km, 16 km et 24 km au départ de Montlosier ainsi que des animations et services à destination des randonneurs : stand d'informations sur la situation tibétaine, boutique d'artisanat, petite restauration, espace massages réflexologie. Environ 500 participants.



Raid For Montagne
© Lycée Agricole de Rochefort-Montagne

Objectif charte (disposition)

3.2.2 Développer les pratiques éco-responsables au sein des activités de pleine nature et maîtriser les conditions de circulation des véhicules motorisés de loisirs

Projet de rattachement

Sensibilisation & appui aux manifestations sportives en matière de pratiques durables

Localisation

Monts Dômes,
Monts Dore

Partenaires techniques

Lycée agricole de Rochefort
Montagne, association Auvergne
Main pat Tibet

Frais de personnels et de structure (hors autres dép.)

2 690 €

Contact technique

Alcaïde Eve
04.71.20.22.10
elcaide@parcdesvolcans.fr

ANIMATION DU PROGRAMME LEADER 2007-2014 EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Le programme Leader (géré par le GAL Volcans d'Auvergne et territoires associés) entamait en 2014 la dernière ligne droite de sa mise en oeuvre.

Il s'agissait d'orienter le programme vers sa clôture financière et administrative qui aura lieu à la fin du premier semestre 2015.



Projet de un bus gastronomique itinérant sur le territoire financé par Leader "Le Bus 26"
© M. Cohade (SMPNRVA)

Réalisations et résultats 2014

Le travail de cette année s'est concentré autour des objectifs suivants : finaliser la programmation des crédits et renforcer le rythme des paiements.

Ainsi, en fin d'année 2014 : **96,54 % de la maquette globale est engagée (soit 1 616 399 euros) et 119 projets sont soutenus dont 43 privés et 69 publics.**

A noter également :

> **Gouvernance et coopération** : le Comité de programmation s'est réuni à trois reprises et a répondu à une consultation écrite afin d'examiner les dossiers présentés.

L'année 2014 fut une année importante en termes de dossiers validés : 28 dossiers programmés, aucun dossier refusé.

Par ailleurs, l'équipe technique du GAL participe aux différents réseaux existants au niveau régional et national :

- . échanges avec la DRAAF sur la gestion du programme et la méthodologie
- . réunions interGAL régionales
- . réseau national animé par l'association Leader France
- . réunions du réseau rural régional

> **Coopération** : 3 projets coopératifs transnationaux ont été validés :
. "Historitic" par le Smad des Combrailles autour du manoir de Veygoux et le jeu de paume
. "Lave en actions" par l'association traces de pierre (finalement abandonné par le porteur de projet en fin d'année)
. coopération avec la jeunesse québécoise, par le Crefad (coopération "De l'idée au projet")

> **Communication sur le programme** : diffusion des supports de communication dédiés au programme, rédaction d'articles dans le Magazine du Parc, rédaction d'articles pour le site Internet du Parc

Objectif charte (disposition)

3.5.1.1 Proposer aux porteurs de projets un accompagnement adapté et stimulant

Projet de rattachement

Gestion du programme Leader du GAL Volcans

Localisation

territoire GAL Volcans et associés



Partenaires techniques

DRAAF Auvergne - ASP, EPCI du territoire, autres acteurs privés et publics du territoire

Frais de personnels et de structure (hors autres dép.)

29 516 €

Contact technique

Craipeau Jérémie
04.71.20.22.10
jcraipeau@parcdesvolcans.fr

PRÉPARATION DU PROGRAMME LEADER 2015-2020 DU TERRITOIRE VOLCANS ET ASSOCIÉS

Le SMPNRVA porte un programme Leader depuis 2002.

L'appel à projet régional concernant la nouvelle génération de programme a paru au deuxième semestre 2014.

Cette année a donc été l'occasion pour le SMPNRVA de préparer et déposer sa candidature au portage d'un Leader de 5ème génération. Cette dernière devrait débuter en fin d'année 2015.

Réalisations et résultats 2014

Dès le lancement de l'appel à projet, le Groupe d'Actions Locales (GAL) a souhaité mener une concertation large et participative. La forte mobilisation est la preuve d'une réelle démarche ascendante et du partage de la stratégie par l'ensemble des acteurs du territoire. En quelques chiffres : 22 réunions, 11 collectivités rencontrées individuellement, 2 ateliers-forums participatifs, plus de 200 personnes présentes, près de 60 structures privées et publiques mobilisées.

Le GAL s'est attaché à répondre à l'ensemble des besoins et des attentes qui ont été exprimés, tout en tenant compte des lignes de partage avec les autres fonds européens. La « valorisation des ressources locales » a été identifiée comme priorité ciblée 2014-2020. Le territoire GAL Volcans d'Auvergne est riche de ressources variées et doit capitaliser intelligemment dessus. Au cours de la concertation, les acteurs ont rappelé que ce territoire bénéficiait d'atouts considérables, de ressources exceptionnelles, d'une véritable singularité peu exploités et peu valorisés. La notion de « valeur ajoutée locale » a été fortement exprimée. Ainsi, trois orientations ont été choisies : les Hommes « ressources », les ressources naturelles exceptionnelles et le territoire de « ressources ». La priorité ciblée s'établit comme suit : "**Volcans d'Auvergne actifs ! Nos ressources locales pour inventer un territoire responsable et créatif**". Cette priorisation a conduit à l'élaboration d'une stratégie articulée autour de 3 grands axes :

- > axe 1 : mettre l'Homme au coeur du projet de territoire pour favoriser un développement responsable, inclusif et solidaire
- > axe 2 : faire de nos ressources naturelles un moteur de développement économique durable
- > axe 3 : valoriser notre territoire et ses spécificités, sources d'attractivité, d'ouverture et de fierté

Les différentes étapes de la concertation ont permis également d'identifier cinq thématiques transversales. Celles-ci sont diffusées dans l'ensemble du prochain programme et impacteront la sélection des futurs projets éligibles au programme Leader : l'innovation, le numérique, la jeunesse, l'accueil de nouvelles populations et la qualité de vie.

La candidature a été déposée, auprès du Conseil régional, le 30 janvier 2015, pour un montant sollicité de 4 850 000 euros.



Concertation pour la préparation de la nouvelle candidature
© SMPNRVA

Objectif charte (disposition)

3.5.1.1 Proposer aux porteurs de projets un accompagnement adapté et stimulant

Projet de rattachement

Gestion du programme Leader du GAL Volcans

Localisation

territoire GAL
Volcans et
associés



Partenaires techniques

CCtè Volvic, CCtè Les Cheires, CCtè Rochefort-Montagne, CCtè Massif du Sancy, CCtè Sancy-Artense, CCtè Sumène-Artense, CCtè Pays Gentiane, CCtè Pays de Mauriac, CCtè Pays de Salers, Pays Haut-Cantal-Dordogne, Pays Grand Sancy

Frais de personnels et de structure (hors autres dép.)

11 184 €

Contact technique

Craipeau Jérémie
04.71.20.22.10
jcraipeau@parccdesvolcans.fr

SENSIBILISATION DES TERRITOIRES AUX ATOUTS DES STRUCTURES JURIDIQUES ET SOCIALES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Se mobilisant activement en faveur de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), le SMPNRVA s'emploie à informer, sensibiliser et accompagner les collectivités du Parc au développement de ces formes juridiques et sociales d'emplois sur leurs territoires.

La définition, en 2014, d'un plan d'actions a permis de mener des démarches de sensibilisation sur le territoire. Le SMPNRVA a pu s'appuyer sur un comité technique dédié à l'ESS pour suivre et mener à bien l'ensemble de ces actions.

Réalisations et résultats 2014

> **Organisation en 2 temps d'un voyage d'étude** à destination principalement des élus locaux pour partir à la rencontre d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) : une première journée de préparation en salle (présentation de l'ESS, de la loi ESS, du statut des SCIC) ; une seconde journée de rencontre de la SCIC "Les Ain'Trépides" située à Bélieneuve, dans l'Ain, et spécialisée dans le service à la personne (portage de repas à domicile, cantine scolaire et activité périscolaire).

12 personnes ont participé à cette journée, dont 3 élus, 2 membres d'une association cantalienne, 2 agents de l'URSCOP (1 pour l'Auvergne et 1 pour Rhône-Alpes), 2 agents de la Confédération des SCOP, 1 élu de l'URSCOP Auvergne, 1 agent de la CRESS Auvergne et 1 agent du SMPNRVA. Ce voyage a permis d'échanger avec les acteurs de la SCIC.

> **Diffusion du film "Entre nos mains"** de Mariana OTERO suivi d'un débat sur la thématique notamment des projets collectifs : les 2 projections réalisées à Besse-Saint-Anastaise (63) et à Murat (15) ont rassemblé 45 personnes, dont 6 élus du territoire. Les débats qui ont suivi ont traité notamment des critères de réussite et des difficultés rencontrées dans le montage d'un projet collectif, ainsi que de l'importance de ce type de projet pour l'avenir des territoires ruraux. Un pot a permis de clôturer de manière conviviale ces soirées.

> **Signature d'une convention de partenariat** avec la CRESS Auvergne.

> Participation :

. à l'étude menée par l'association des CIGALES Auvergne sur "La finance solidaire, citoyenne et participative : un levier pour plus de pouvoir d'agir et d'implication locale ?"

. régulière aux réunions et actions menées par les réseaux Accueil du territoire : Pays du Grand Sancy, Pays du Grand Clermont, Pays de Saint-Flour Haute Auvergne, Pays Haut Cantal Dordogne, ainsi qu'aux réseaux des chargés de mission accueil d'Auvergne animé par l'ARDTA

. aux séminaires Accueil organisés à l'échelle Massif central.

> **Valorisation des enseignements** de ces expériences au sein de ces différents réseaux, ainsi que via les outils de communication du SMPNRVA (dossier dans le Magazine du Parc n°30, témoignages, contributions écrites, bilans...).



Magazine du Parc d'avril / juin 2014 traitant de l'ESS
© SMPNRVA

Objectif charte (disposition)

3.5.1.3 Encourager la solidarité entre les entreprises et le développement de l'Économie Sociale et Solidaire

Projet de rattachement

Proposition d'offres d'activités et développement de l'Économie Sociale et Solidaire dans le PNRVA

Localisation

PNRVA



Partenaires techniques

CRESS Auvergne, CREFAD Auvergne, URSCOP Auvergne, Cigales Auvergne, ARDTA, Appuy Créateurs, Auvergne Active, BGE Auvergne

Frais de personnels et de structure (hors autres dép.)

4 798 €

Contact technique

Lang Véronique
04 71 20 22 10
vlang@parcdesvolcans.fr

ATTRIBUTION DE LA MARQUE PARC À DES PRODUITS ET DES SAVOIR-FAIRE ARTISANAUX DU TERRITOIRE

Quatre produits bénéficient actuellement de la Marque Parc : l'apéritif à la gentiane, le miel et les produits de la ruche, la viande salers et les pâtisseries traditionnelles.

En 2014, un cinquième produit bénéficie de la Marque Parc : les fromages et produits laitiers hors AOP.



Marquage Parc de fromages et produits laitiers hors AOP
© M. Dieudonné (SMPNRVA)

Réalisations et résultats 2014

> **Gentiane jaune et les produits issus de racines** : le SMPRVA a accompagné la création de l'association interprofessionnelle de la gentiane jaune dont le siège est basé à Montlosier. Cette association promeut un arrachage durable de la gentiane et doit permettre l'élaboration d'une charte de l'arrachage avec une valorisation spécifique des produits qui en sont issus.

> **Miel et les produits de la ruche** : 2 apiculteurs ont été audités et la marque leur a été attribuée pour 3 ans. Ils sont 5 bénéficiaires sur ce marquage.

> **Viande salers** : pour faire suite à l'action 2013 sur le concours agricole des prairies fleuries, une étude sur la conservation de la biodiversité a été réalisée sur une exploitation. Ce travail de 6 mois a permis de mettre en corrélation pratiques agricoles et conservation de la biodiversité (cf. action 15.6.02.03). Suite à l'instabilité économique de la coopérative qui valorise la viande salers avec la marque Parc, les services du SMPNRVA accompagnent les éleveurs afin de trouver une solution pour maintenir leur activité.

> **Pâtisseries traditionnelles** : le SMPNRVA a été sollicité par l'association des cornets de Murat afin d'accompagner bénévoles et artisans pour développer l'image du cornet de Murat.

> **Fromages et produits laitiers** : 10 audits ont été réalisés chez des producteurs dans la perspective du marquage Parc de leur production. Le souhait de ces éleveurs est de s'engager dans la démarche pour permettre de valoriser leur savoir-faire, leur produit et aussi d'ancrer leur production au territoire des Volcans d'Auvergne. Ils sont aussi intéressés de se retrouver dans un réseau et dans une démarche collective. L'animation devra porter sur la gestion des prairies, la sensibilisation à l'équilibre agricole-écologique à l'échelle des exploitations agricoles.

Objectif charte (disposition)

3.5.2.1 Stimuler le développement d'une économie « vitrine » : à haute valeur environnementale et sociale, valorisant les patrimoines du PNVA

Projet de rattachement

Qualification avec la Marque du PNVA des produits et savoir-faire agricoles valorisant des patrimoines du Parc, via des

Localisation



Partenaires techniques

CDA 63, CDA 15, Coopérative Acajou des Volcans, Lycée agricole de Saint-Flour, Abattoir de Neussargues, ADAA, SICARAPPAM - bénéficiaires de la marque Parc, Acteurs de la filière d'arrachage de gentiane

Frais de personnels et de structure (hors autres dép.)

2 303 €

Contact technique

Cabé Maël
04.71.20.22.10
mcabe@parcadesvolcans.fr

PROMOTION ET GESTION DES MARQUAGES DU PNRVA

La marque Parc est attribuée à des produits alimentaires (gentiane, miel, viande salers, pâtisserie) et à des prestations de services (restauration, hébergement, prestation pédagogiques) qui répondent à des critères à la fois communs à tous les parcs naturels régionaux de France, mais aussi adaptés aux spécificités du territoire du PNRVA. Fort d'environ 100 bénéficiaires, différentes actions d'animation du réseau et de gestion transversale des marquages ont été réalisées, en lien notamment avec la démarche complémentaire de mise en oeuvre de la stratégie de la Charte Européenne du Tourisme Durable dans les espaces protégés.

Réalisations et résultats 2014

> **Mise en place de "l'espace partenaire"** : un outil d'animation numérique a été développé à destination des bénéficiaires de la marque Parc à partir d'un espace réservé sur le site Internet du PNRVA www.parcdesvolcans.fr (rubrique : "espace partenaire"). Grâce à un accès réservé, chacun des bénéficiaires pourra avoir accès à un grand nombre d'information : actualités du réseau, agenda du réseau, échange de bonnes idées, ressources documentaires, éléments de communication (contenus texte, photos...). Deux journées de formation à l'utilisation de cet espace ont eu lieu le 10 avril à Rochefort-Montagne et le 11 avril à Neussargues.

> **Communication** : les supports de communication élaborés en 2013 ont été déployés : affiche, fiche, livret, set de table. Les vidéos ont été diffusées sur les points d'accueil du public du Parc. Une réflexion sur une signalétique commune à tous les bénéficiaires est à débiter. Cependant, fortement lié à la refonte de la marque Parc au niveau national qui a démarré courant 2014, ce travail a été stoppé puisque qu'une charte de communication commune à tous les PNR est en cours d'élaboration.

> **Lien avec les instances fédérales** : la Fédération des Parcs naturels régionaux de France a lancé fin 2013, une étude de refonte de la marque Parc. Le SMPNRVA a animé sur le premier semestre un groupe de travail au niveau national concernant la refonte des documents régissant la marque Parc (charte, convention, référentiel d'audit). Ce travail a permis d'orienter vers une procédure de simplification de la démarche tout en conservant une rigueur et une cohérence à l'échelle du réseau.

> **Organisation de la marque Parc au niveau du territoire** : la commission Qualification de l'offre du SMPNRVA qui veille sur la stratégie de la marque Parc s'est réunie une fois. Elle a permis l'adoption d'une position sur le renouvellement de la marque Parc au niveau national.

> **Évaluation** : un projet d'évaluation de la marque Parc est en cours. Un premier travail de reprise des travaux de 2008 et 2011 a été réalisé afin de le simplifier, tout en restant cohérent avec l'évaluation de la charte du territoire.



Formation de bénéficiaires à l'utilisation de "l'espace partenaire" sur le site Internet
© M. Dieudonné (SMPNRVA)

Objectif charte (disposition)

3.5.2.3 Rendre lisible, auprès des habitants et des consommateurs, la marque PNRVA et les spécificités locales qu'elle promeut

Projet de rattachement

Gouvernance transversale des marquages du PNRVA (stratégie, coordination, outils communs)

Localisation

PNRVA



Partenaires techniques

Bénéficiaires de la marque Parc

Frais de personnels et de structure (hors autres dép.)

11 528 €

Contact technique

Fauchon Marie
04.73.65.64.31
mfauchon@parcdesvolcans.fr

Actions marquantes du SMPNRVA au regard de

|||||

I'ORIENTATION 4 DE LA CHARTE
ANIMATION, SUIVI ET EVALUATION
DU PROJET DE TERRITOIRE



RENOUVELLEMENT DU FONDS PHOTOGRAPHIQUE DU SMPNRVA : "MISSION PHOTOS"

En 2013, le SMPNRVA a renouvelé sa stratégie et ses outils de communication : création d'une identité visuelle, refonte du magazine du Parc, mise en ligne d'un nouveau site internet, animation d'une page Facebook, publications de photos et vidéos sur Flick-r et Dailymotion...

Pour parfaire cette évolution, le SMPNRVA s'est doté de nouveaux contenus iconographiques.

Réalisations et résultats 2014

La refonte en 2011/2012 de l'identité visuelle du Parc a donné lieu à un nouvel environnement graphique porteur d'un message en adéquation avec les objectifs de la charte du Parc 2013>2025. Cette identité visuelle est déclinée sur l'ensemble des outils d'information et de communication émis par le SMPNRVA où **il devenait nécessaire de pouvoir disposer de nouvelles photos (non techniques et/ou scientifiques, avec forte présence humaine) du territoire du Parc illustrant divers thèmes importants de ce territoire**, afin de :

- > renouveler et harmoniser le fonds photographique vieillissant, combler des manques d'illustrations (certaines régions naturelles notamment)
- > proposer un autre regard sur les sites et spécificités emblématiques et reconnus, permettre la découverte de sites et spécificités méconnus, l'iconographie jouant un rôle primordial dans la représentation, l'image et l'identité d'un territoire (notamment pour le PNRVA qui bénéficie et subit dans le même temps une surexposition de ses paysages)
- > privilégier une cohérence visuelle (ambiance, tonalité, style...).

C'est pourquoi une commande de **400 photographies** a été confiée à un prestataire professionnel pour un usage non commercial par le SMPNRVA au sein de ses divers supports d'information (dont une dizaine de clichés réservés à ses partenaires).

Cette "mission photos" a menée dans le cadre d'un travail itinérant sur le territoire (en mai-juin et août 2014) lors duquel le photographe a réalisé sur l'ensemble du Parc des prises de vue photographiques représentatives du territoire et de ses activités :

- > vie quotidienne (place publique, marché, festivités, écoles, transports, commerces, artisanat, jardinage...)
- > agriculture (parcelles, prairies permanentes, machines, activités, bâtiments modernes et burons...)
- > activités pleine nature (cyclotourisme, VTT, marche, randonnée équestre, parapente...) et manifestations sportives
- > paysages (formes des reliefs, volcans, grands espaces, éboulis, falaises, bocage...), milieux aquatiques (cours d'eau, lacs, tourbières berges...), estives et milieux forestiers.

Pour ce faire, il a respecté une feuille de route préétablie par le SMPNRVA qui prévoyait, sur 62 points imposés, des rendez-vous avec des acteurs locaux identifiés, des points de vue, des curiosités, des spécificités paysagères et naturelles... à photographier.



Blog réalisé par le photographe prestataire pour rendre compte de son travail itinérant
© E. Hilaire

Objectif charte (disposition)

4.1.1.1 Adapter le niveau d'intervention et d'exemplarité de l'équipe administrative et technique du SMPNRVA

Projet de rattachement

Mise en oeuvre d'une communication pour informer les publics sur les spécificités, enjeux et actualités du territoire PNRVA

Localisation

PNRVA (SMPNRVA)



Partenaires techniques

- acteurs locaux sondés

Frais de personnels et de structure (hors autres dép.)

3 788 €

Contact technique

Dasriaux Anne
04.73.65.64.38
adastiaux@parcdesvolcans.fr

GESTION DES ASSEMBLÉES DU SMPNRVA

Le SMPNRVA est un organisme de mission et de réalisation dont le but est de contribuer à la mise en oeuvre du projet de développement du territoire formalisé par la charte du Parc.

Il est géré par un Comité syndical composé des représentants des Communes, des Conseils départementaux du Puy-de-Dôme et du Cantal, ainsi que du Conseil régional d'Auvergne.

Émanant et agissant sur délégation du Comité syndical, le Bureau prépare les décisions stratégiques et assure la gestion courante du syndicat mixte.

Réalisations et résultats 2014

Présidé par Roger Gardes, le **Comité syndical du Parc** a été recomposé courant 2014 pour faire suite aux élections municipales. Il comprend désormais 53 membres titulaires (et 53 membres suppléants) délibérants. Le comité syndical s'est réuni les 5 février, 4 juillet et 9 décembre 2014.

- > représentants du CRA : Olivier HARKATI, Marc MAISONNEUVE, Alain MERCIER, Agnès MOLLON, Karine VACANT.
- > représentants du CG 63 : Lionel GAY, Jean PONSONNAILE, Christophe SERRE, Bernard VEISSIERE.
- > représentants du CG 15 : Stéphane BRIANT, Bernard DELCROS, Louis GALTIER, Jean MAGE .
- > représentants des EPCI : Sophie BENEZIT, Eric BRUT, François DESCOEUR, Christian GREGOIR, Catherine HOARAU, Michel LASCAUX, Roger LEPETIT, Pascal LORENZO, Jocelyne MANSANA ROCHE, Anne Marie MARTINIERE, Martine MONCOURIER, Colette PONCHET PASSEMARD, Roger SERRE, Nicole VIGUES.
- > représentants des agglomérations et villes portes : Laurent BRUNMURROL, Nathalie DELCOUDERC-JUILLARD
- > représentants des Communes du Puy-de-Dôme : Aymeric BONNIER, Jean Marc BOYER, Gérard BRUGIERE, Alain FARGEIX, Myrtille FERRE, Roger GARDES, Guy GATIGNOL, Catherine GATIGNOL, Sébastien GOUTTEBEL, François MARION, Daniel ROUX, Dominique VAURILLON.
- > Représentants Communes du Cantal : Christian CHABRIER, Daniel CHEVALEYRE, Fabien HUSSER, Philippe MAURS, Dominique MERIGOT, Alexis MONIER, Sophie OUGIER, René PELISSIER, Bernad RISPAL, René TIBLE, Françoise VAUCHE, Jean Paul VERGER.

Également présidé par Roger Gardes, organisé comme en 2013, suite aux élections municipales, les membres du **Bureau syndical du Parc** ont été réélus lors du comité syndical du 4 juillet sur le premier semestre. Il est composé de 11 membres délibérants. Le Bureau syndical s'est réuni les 5 février, 19 avril, 29 septembre, 6 novembre et 9 décembre 2014.

- > Président : Roger GARDES
- > 1^{er} Vice Président : Bernard DELCROS
- > 2^{ème} Vice Président : Agnès MOLLON
- > 3^{ème} Vice Président : Jean Marc BOYER
- > Autres membres : Lionel GAY, Daniel CHEVALEYRE, Michel LASCAUX, Jocelyne MANSANA ROCHE, François MARION, Marc MAISONNEUVE, Bernard VEISSIERE.



Membres du Comité syndical réuni le 4 juillet 2014
© SMPNRVA

Objectif charte (disposition)

4.1.1.1 Adapter le niveau d'intervention et d'exemplarité de l'équipe administrative et technique du SMPNRVA

Projet de rattachement

Gestion budgétaire et comptable de l'administration générale du SMPNRVA

Localisation

Aydat (siège du SMPNRVA)



Partenaires techniques

CD 15, CRA, CD 63 - Communes et EPCI adhérents au SMPNRVA

Frais de personnels et de structure (hors autres dép.)

16 711 €

Contact technique

Cohade Marianne
04.73.65.64.22
mcohade@parcdesvolcans.fr

GESTION DU BUDGET ET DES FINANCES DU SMPNRVA

Le budget général du SMPNRVA est équivalent à celui d'une commune d'environ 3 000 habitants. Il comprend un budget principal et 4 budgets annexes (Réserves naturelles de Chaudesfour, de la Godivelle, de La Jacquette et de Chastreix-Sancy, Boutique du Parc). Il est alimenté par les contributions statutaires de ses membres (Région Auvergne, Départements et communes du Cantal et du Puy-de-Dôme, groupements de communes, ville et agglomérations portes), dotation de l'État, subvention provenant de divers organismes (État, Europe, Départements, Agences de l'eau...) et des fonds propres.

Réalisations et résultats 2014

Le budget général du SMPNRVA s'élève en 2014 à 4 818 020 euros. Selon les données du Compte administratif 2014, il se décompose comme suit :

1/ budget principal :

> **recettes : 3 002 758 euros en fonctionnement et 228 971 euros en investissement**, soit, selon leur origine : 1 490 329 euros (46 %) provenant de la Région Auvergne (contribution statutaire et subventions), 550 443 euros (17 %) des Départements du Cantal et du Puy-de-Dôme (contributions statutaires et subventions), 302 552 euros (9 %) de l'État (dotation de fonctionnement et subventions), 211 944 euros (7 %) des communes et groupements de communes (contributions statutaires), 240 500 euros (7%) du remboursement de frais par les budgets annexes, 130 532 euros (4 %) de l'Europe (subventions), 119 380 euros (4 %) de ressources propres, 120 000 euros (4 %) de l'emprunt, 66 049 euros (2 %) de divers organismes.

A noter, par rapport à 2013, une baisse des contributions statutaires de 3% (soit de 57 648 euros) amenant notamment la contribution statutaire des communes territoriales à 1,442 euros par habitant en 2014 et de la dotation de fonctionnement de l'État (100 000 euros au lieu de 120 000 euros les années précédentes).

> **dépenses : 2 789 148 euros en fonctionnement et 542 127 euros en investissement**, soit selon leur origine : 1 941 630 euros (58 %) de frais de personnel, 693 022 euros (21 %) de frais de moyens généraux, 280 066 euros (8%) pour les actions en faveur des sites classés et réservoirs de biodiversité, 117 708 euros (4%) pour l'eau et les milieux aquatiques, 90 956 euros (3 %) pour la revitalisation territoriale (culture, Leader, pédagogie, accueil...), 85 818 euros pour les ressources transversales (communication, SIG, charte), 54 881 euros pour le tourisme et les loisirs de pleine nature, 30 300 euros (1%) pour les équipements du SMPNRVA, 23 716 euros (1 %) pour les espèces et le patrimoine naturel (hors sites gérés), 6 974 euros (moins de 1%) pour l'agriculture, l'alimentation et les prairies permanentes, 3 233 euros (moins de 1 %) pour l'aménagement et le paysage.

2/ budgets annexes : 182 450 euros pour la Réserve naturelle nationale de Chaudesfour, 114 050 euros pour les Réserves naturelles nationales de La Godivelle et du Rocher de la Jacquette, 259 120 euros pour la Réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy, 78 000 euros pour la Boutique du Parc.



Comité syndical animé par R. GARDES président, A. Mollon, B. Delcros et JM. Boyer vices-présidents
© SMPNRVA

Objectif charte (disposition)

4.1.1.1 Adapter le niveau d'intervention et d'exemplarité de l'équipe administrative et technique du SMPNRVA

Projet de rattachement

Gestion budgétaire et comptable de l'administration générale du SMPNRVA

Localisation

Aydat (siège du SMPNRVA)



Partenaires techniques

Collectivités adhérentes du SMPNRVA

Contact technique

Garraud Gilles
04.73.65.64.14
ggarraud@parcdesvolcans.fr

GESTION DURABLE DES BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS DE MONTLOSIER

Par délibération du 5 février 2014 le SMPNRVA a décidé de se tourner vers le bois-énergie pour assurer le chauffage des bâtiments de Montlosier.

Les travaux de mise en oeuvre du projet de chaufferie bois-granulés se sont déroulés de juillet à octobre 2014. La mise en service s'est faite début novembre. Une subvention équivalente à 30% du coût d'investissement a été attribuée pour ce projet par le Conseil départemental 63 et le Conseil régional d'Auvergne.

Réalisations et résultats 2014

Le SMPNRVA a mené depuis 2009 un travail important de rénovation de ses bâtiments pour améliorer leur efficacité énergétique : isolation des combles et de certains planchers, changement des fenêtres et des volets.

Les bâtiments étaient chauffés grâce à trois chaudières, fioul et propane. Le suivi des consommations énergétiques effectué par le conseiller en énergie partagé de l'Adhume a permis de mettre en évidence la faible performance de nos installations de chauffage et le coût exponentiel de leur utilisation, ajouté à un impact très négatif en terme d'émission de gaz à effet de serre.

Sur la base de ce diagnostic, les élus du SMPNRVA ont décidé le 5 février de changer le mode de chauffage pour l'intégralité des bâtiments de Montlosier.

Aussi, un travail technique mené avec l'assistance d'un bureau d'étude spécialisé, a permis de définir une solution adaptée aux usages et à la spécificité des lieux.

Le projet a consisté à **installer deux chaudières granulés-bois** :
> la première d'une puissance de 25 kw, destinée au bâtiment de résidence du gardien et des stagiaires
> la seconde d'une puissance de 200 kw est implantée dans un local dédié et dessert le château et la Maison du Parc, grâce à un réseau de chaleur.

Le coût d'investissement final est de 226 600 euros. Il est prévu de consommer environ 60 tonnes de granulés chaque année, ce qui représente 15 000 euros de fonctionnement, soit 50 % d'économie sur le mix initial au fioul-propane. Des relevés sont effectués chaque mois pour suivre les consommations réelles.



Livraison de la chaudière à granulés bois ETA 200 Kw © V. Delage (SMPNRVA)

Objectif charte (disposition)

4.1.1.1 Adapter le niveau d'intervention et d'exemplarité de l'équipe administrative et technique du SMPNRVA

Projet de rattachement

Gestion durable des bâtiments du siège du SMPNRVA (Montlosier)

Localisation

Maison du Parc (Montlosier) (SMPNRVA)



Partenaires techniques

ADUHME, CETE de Lyon, ADEME Auvergne -

Frais de personnels et de structure (hors autres dép.)

9 375 €

Contact technique

Delage Virginie
04.73.65.64.19
vdelage@parcdesvolcans.fr

ORGANISATION DU PERSONNEL DU SMPNRVA EN 2014

ESPACE PROGRAMME 1

Développement économique durable et identitaire du Parc

Ghislaine Gay-Pradel
Coordination

Expertise agricole
Pastoralisme

Maryline DIEUDONNE
Valorisation des produits
agricoles
Stratégie et transversalité
Marque Parc

1Elise SONNET
Pastoralisme
Races locales

Marie FAUCHON
Promotion touristique
Signalétique
Tourisme durable dont
Marque accueil du Parc

Eve ALCAIDE
Tourisme durable et
activités de pleine nature

Virginie DELAGE
Energie, climat et
management durable

Leader et mission accueil

Emilien VEYSSEYRE
Jérémy CRAIPEAU
Coordination

Jérémy CRAIPEAU
Accompagnateur des
porteurs de projets

Véronique LANG
Accompagnateur des
porteurs de projets, ESS

Caroline CARETTE
Accueil, offres d'activités,
ESS

ESPACE PROGRAMME 2

Biodiversité, ressources et espaces naturels

Cécile BIRARD
Coordination
Expertise Natura 2000
Trame verte et bleue

Philippe BOICHUT
Espaces naturels sensibles,
APPB, sensibilisation et
promotion patrimoine naturel

Nadège GUIMARD
Eau et milieux
aquatiques

Luc BELENGUIER
Aimie BLEY
Natura 2000

Jean-Philippe REYGADE
Garde-nature Cantal
Natura 2000

Anne-Gaëlle TOUMINET
Flore SAINT ANDRE
Elodie MARDINE
Animation agri-environnementale
des contrats territoriaux de lacs

Réserves naturelles nationales

Thierry LEROY
Coordination
Conservateur RNN
Chastreix-Sancy

Hélène MENARD
Chargée de gestion et
d'étude RNN
Chastreix-Sancy

Eric VALLE
Conservateur RNN
Vallée de Chaudefour

Lionel PONT
Conservateur RNN
Sagnes de la Godivelle
et Rocher de la Jaquette

ESPACE PROGRAMME 3

Aménagement du territoire : appui prospectif et opérationnel

Christine MONTOLLOY
Coordination
Expertise Gestion de sites
naturels et paysages

Solenn JOUAN
Jérémy PAPIN
Stratégie urbanisme
Animation de l'Atelier
Rural d'Urbanisme

Jérémy PAPIN
Documents
d'urbanisme
patrimoine
vernaculaire

Lucie MODESTE
Documents d'urbanisme
Paysage

Stéphane ERARD
Rémy LAFONT
Antony PORTE
Gardes-nature
Chaîne des Puys

Caitline LAJOIE
Garde-nature saisonnier
Chaîne des Puys

Christophe MALLET
Agent technique
Chaîne des Puys

Philippe BOUTONNET
Agent technique
Chaîne des Puys

DIRECTION GENERALE

Isabelle BLANC
Directrice

ESPACE DE DECISION TRANSVERSALE

Membres de la DG

Ghislaine GAY-PRADEL
Coordonnation EP1

Cécile BIRARD
Coordonnation EP2

Christine MONTOLOY
Coordonnation EP3

Marie-Noëlle BASMAISON
Coordonnation EP4

Carine DUBOS
Coordonnation ERT

Gilles GARRAUD
Coordonnation FS

Responsables de cellule

Thierry LEROY
Coordonnation RNN

Emilien VEYSSEYRE
Jérémie CRAIPEAU
Coordonnation Leader

ESPACE PROGRAMME 4 Cohésion sociale et patrimoniale

Marie-Noëlle BASMAISON
Coordination
Expertise Démarches
pédagogiques et sociales

Marie-Clarence ROGIER
Animation espace d'accueil
de la Maison du Parc

Chantal FAURE
Gestion de la boutique
Assistante communication

Fabienne MICHEL
Action pédagogique

Marie-Line DIONNET-GALTIER
Développement culturel territorial

RESEAU ASSISTANTES

Marianne COHADE
Assistante administrative EP1,
Leader et assemblées

Nathalie MANOURY
Assistante administrative DG,
Espace de Ressources Transversales

Sandrine BLARY-LAFAY
Assistante administrative EP4,
Fonctions supports et Espace
de ressources transversales

Françoise LACOMBE
Assistante administrative EP3

Sandrine GUITTARD
Assistante administrative EP2
et Réserves Naturelles Nationales

Marie-Pierre GARD
Assistante administrative
Bureaux cantaliens et EP1

Cécile POUMEROL
Assistante administrative EP2 (renfort)

ESPACE DE RESSOURCES TRANSVERSALES

Carine DUBOS
Coordination
Charte, plan d'actions SMPNRVA

ANNE DASRIAUX
Communication

Olivier ROQUETANIERE
SIG

CELLULE FONCTIONS SUPPORTS

Gilles GARRAUD
Coordination
Responsable administratif et
financier

Bertrand PIRON
Parc automobile, logistique,
bureautique

Ghislaine CHAMPEIX
Comptabilité, mandatement

Christophe MALLET
Gestion de la propriété
Montlosier, écochantiers

Laurent CELLIER
Gestion des marchés publics
et assurances

Philippe BOUTONNET
Entretien de la propriété
Montlosier, écochantiers

Stéphanie MIGNOT
Ressources humaines

Cécile POUMEROL
Gardiennage Montlosier et
gestion du gîte d'étape

Véronique VALLEIX
Ressources humaines

Arlette DACKO (Montlosier)
Caroline EMERY (Chaufour)
Entretien des locaux

INFORMATION ET ÉCHANGES AVEC LES DÉLÉGUÉS DES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES DU SMPNRVA

A la suite des élections communales et communautaires de mars 2014, les représentants des communautés de communes et communes ont été renouvelés à plus de 40% sur le territoire Parc, mettant en contact le SMPNRVA avec des élus très motivés.



Échanges sur les actions du SMPNRVA en matière d'accueil territoriale et d'éducation
© SMPNRVA

Réalisations et résultats 2014

Afin de mobiliser les élus du territoire nouvellement désignés par les conseils municipaux du territoire comme "délégués" du Parc, les membres du Bureau syndical ont décidé d'organiser le 29 avril une journée à leur attention pour les informer sur le rôle et les actions du SMPNRVA et leur donner envie de contribuer au portage politique de la charte du Parc.

C'est ainsi que plus de 90 élus se sont retrouvés à Montlosier dont une majorité de nouveaux délégués : à l'issue d'une présentation générale du territoire et de la charte par le président et les vices-présidents du SMPNRVA, son équipe a animé des ateliers interactifs portant sur les principaux enjeux de la charte et permettant de répondre aux questions et d'engager le débat.

Ces temps de dialogue ont permis d'aborder les enjeux environnementaux du territoire, mais également les implications économiques.

Tourisme, agriculture, artisanat, mais aussi urbanisme, biodiversité ou énergies nouvelles, autant de sujets au centre des échanges de cette journée au cours de laquelle il s'agissait de faire mesurer à chacun, qu'au-delà de la seule préservation et de l'entretien d'un patrimoine naturel d'exception, le PNRVA rassemble aussi des hommes et leurs activités. D'où l'importance de les valoriser dans une perspective de développement durable.

Ce fut également l'occasion de proposer aux délégués du Parc d'adhérer aux commissions thématiques du SMPNRVA - s'agissant d'instances de discussion mises en place dans le cadre de nouveaux objectifs de gouvernance - et de solliciter leurs suppléants.

Devant l'intérêt de cette rencontre fructueuse, a été acté le principe d'un renouvellement régulier de cette initiative chaque année en la couplant avec d'autres rencontres territorialisées associant les acteurs des régions naturelles du Parc.

Objectif charte (disposition)

4.1.2.3 Associer des forces vives aux décisions du SMPNRVA

Projet de rattachement

Information, rencontres et échanges avec les collectivités, leurs délégués et les partenaires

Localisation

Maison du Parc (Montlosier) (Aydat)

Partenaires techniques

Communes du territoires

Frais de personnels et de structure (hors autres dép.)

5 120 €

Contact technique

Blanc Isabelle
04.73.65.64.03
iblanc@parcdesvolcans.fr

DÉVELOPPEMENT DE PARTENARIATS AVEC DES TERRITOIRES DE PROXIMITÉ DU PNRVA

Les communes partenaires du Parc sur la période 2000>2012 n'ont pas été intégrées au périmètre d'étude défini pour la préparation de sa charte 2013>2025 afin de ne pas étendre son territoire, le PNRVA étant déjà le plus grand de France.

Cependant, pour maintenir un lien avec les collectivités périphériques, les élus ont souhaité renouveler le statut de communes partenaires et proposer un statut de partenariat plus développé à des villes et agglomérations de territoires de proximité : le statut de "ville/agglomération porte".

Réalisations et résultats 2014

Le SMPNRVA a conventionné avec **19 communes partenaires**, ce qui permet à ces collectivités (moyennant une cotisation se montant au quart de celle des Communes territoriales du Parc) :

- > d'utiliser la mention « Commune partenaire du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne » et le logo du Parc concernant uniquement des opérations menées en commun et à la condition d'obtenir en amont l'avis favorable du SMPNRVA
- > de bénéficier des actions de sensibilisation et d'information menées par le SMPNRVA (formation, journée d'étude, conférence à thème, événementiel...) en ce qui concerne des enjeux présents à la fois sur le Parc et sur la commune (exemples : maîtrise des consommations d'énergie et productions d'énergies renouvelables, aménagement de l'espace, développement culturel, appropriation des patrimoines, respect de la trame verte et bleue, mise en valeur du paysage, déploiement d'une agriculture et d'un tourisme durables, gestion adaptée des milieux aquatiques, proposition d'offres qualifiées pour l'accueil de nouvelles populations...).

Clermont Communauté et Riom Communauté sont "agglomérations portes" du PNRVA. Ces partenariats font l'objet d'un conventionnement spécifique pluriannuel pour :

- > renforcer et valoriser les liens entre ces territoires et l'espace Parc sur des thématiques liées au développement durable
- > mettre en place annuellement un programme d'actions menées par le SMPNRVA définies en fonction des besoins et enjeux partagés entre chaque territoire, arrêté par un avenant annuel. A titre d'exemple, le partenariat réalisé pour Clermont-communauté a porté en 2014 sur les actions suivantes : échanges villes campagne, accueil de la programmation culturelle "Les explosives du Parc" consacrée aux oiseaux, actions du plan de gestion déclinées sur la Chaîne des Puys qui concernent au premier titre l'agglomération clermontoise dans une logique de conciliation d'usage. Ce programme est financé par ces collectivités (60 000 euros / an par Clermont-communauté et 10 000 euros / an par Riom communauté).

A noter par ailleurs : **Bort-les-Orgues** définie comme "ville porte" du Parc à sa demande.

Ces trois collectivités adhèrent au SMPNRVA. Leur collègue "villes et agglomérations portes" est représenté par un élu.



Partenariat avec Clermont-communauté en matière de gestion de la fréquentation dans la Chaîne des Puys
© SMPNRVA

Objectif charte (disposition)

4.1.2.4 Créer une synergie entre Territoires de projet présents dans le périmètre du PNRVA et/ou à sa périphérie

Projet de rattachement

Développement et gestion de liens avec les territoires de proximité

Localisation

Augnat, Auzers, Blanzat, Blesle, Coltines, Durtol, La Roche-Blanche, Le Crest, Royat, Molonpize, Neussargues-Moissac, Saint-Diéry, Tauves, Ussel, Vodable, Bort-les-Orgues



Partenaires techniques

Communes partenaires et ville/agglomérations portes

Frais de personnels et de structure (hors autres dép.)

1 577 €

Contact technique

Blanc Isabelle
04.73.65.64.03
iblanc@parcdesvolcans.fr

|||||

ABREVIATIONS ET SIGLES UTILISES DANS LE RAPPORT



ABF	Architecte des Bâtiments de France
ACCA	Association Communale de Chasse Agréée
ADAA	Association pour le Développement de l'Apiculture en Auvergne
ADEME	Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
Adhume	Agence locale de maîtrise de l'énergie
ADIL	Agence Départementale d'Information sur le Logement
AEAG	Agence de l'Eau Adour Garonne
AELB	Agence de l'Eau Loire Bretagne
ANPCEN	Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes
AOP	Appellation d'Origine Protégée
ARDTA	Agence Régionale de Développement des Territoires d'Auvergne
ARU	Atelier Rural d'Urbanisme
ASP	Agence de Service et de Paiement
AVAP	Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine
CABA	Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac
CAPEB	Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment
CAUE	Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement
CBNMC	Conservatoire botanique national du Massif Central
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CCté	Communauté de communes
CD 15	Conseil Départemental du Cantal
CD 63	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme
CDA	Chambre Départementale d'Agriculture
CDM	Chambre Départementale des Métiers
CDRP	Comité Départemental de la Randonnée Pédestre
CEN	Conservatoire d'Espaces Naturels
CEPIV	Comité Environnemental pour la Protection de l'Impluvium de Volvic
CETDep	Charte Européenne du Tourisme Durable dans les espaces protégés
CETE	Centres d'Etudes Techniques de l'Equipement
CIGALES	Club d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Epargne Solidaire
CLIS	Classes pour l'Inclusion Scolaire
CM	Chambre Régionale des Métiers
CNPN	Conseil National de Protection de la Nature
CPIE	Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement
CRA	Conseil Régional d'Auvergne
CRCI	Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie
CRDP	Centre Régional de Documentation Pédagogique
CRDTA	Comité Régional de Développement Touristique d'Auvergne
CREFAD	Centre de Recherches, d'Etudes, de Formations à l'Animation et au Développement
CRESSE	Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire
CRPF	Centre Régional de la Propriété Forestière
CSRPN	Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
DATAR	Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale
DCE	Directive Cadre sur l'Eau
DDJSCS	Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
DDT	Direction Départementale des Territoires
DIVA	Programme de recherche « DIVERSité biologique et Agriculture »
DOCOB	DOCUMENT d'OBJECTIF (destiné à la gestion d'un site Natura 2000)
DRAAF	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DRJSCS	Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
EnR	Energies Renouvelables
ENS	Espace Naturel Sensible
EP	Espace programme (appellation des services du Syndicat mixte du Parc)
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EPF SMAF	Etablissement Public Foncier
EPIDOR	Etablissement public territorial du bassin de la Dordogne
ERT	Espace Ressources Transversales
ESS	Economie Sociale et Solidaire
FDAAPPMA	Fédération Départementale des Associations Agréées pour Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
FEADER	Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
FPNRF	Fédération des parcs naturels régionaux de France
FREDON	Fédération Régionale de lutte et de Défense contre les Organismes Nuisibles
FS	Fonctions Supports
GAEC	Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
GAL	Groupement d'Action Locale

GR	Grande Randonnée
ha	hectares
INRA	Institut National de la Recherche Agronomique
IPAMAC	Inter Parcs Massif central
Leader	Programme de Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale
LEPA	Lycée d'Enseignement Professionnel Agricole
LPO	Ligue de Protection des Oiseaux
MAEc	Mesure AgroEnvironnementale Climatique
MAET	Mesure AgroEnvironnementale Territoriale
ONCFS	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
ONEMA	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
ONF	Office National des Forêts
OT	Office de Tourisme
PLH	Plan Local de l'Habitat
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PLUi	Plan Local d'Urbanisme intercommunal
PNA	Plan National d'Actions
PNR	Parc(s) Naturel(s) Régional(ux)
PNRVA	Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne
PRA	Plan Régional d'Actions
RNF	Réserves Naturelles de France
RNN	Réserve Naturelle Nationale
RTE	Réseau de transport d'électricité
SAFER	Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des ressources en Eau
SCIC	Société Copérative d'Intérêt Collectif
SCOP	Sociétés COopératives et Participatives
SCoT	Schéma de Cohérence territoriale
SERENA	Système de gestion et d'Echange de données des Réseaux d'Espaces NATurels
SEREST	Société d'Etudes et de REcherches des Survivances Traditionnelles
SFO	Société Française d'Orchidophilie
SHNAO	Société d'Histoire Naturelle Alcide-d'Orbigny
SIARR	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Riom
SIAV	Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée de la couze Pavin
SIG	Système d'Information Géographique
SIGAL	Syndicat Interdépartemental de Gestion de l'ALagnon et de ses affluents
SIVOM	Syndicat Intercommunal à VOcations Multiples
SMGF	Syndicat Mixte de Gestion Forestière
SMPMGS	Syndicat Mixte Puy Mary Grand Site
SMPNRLF	Syndicat mixte du Parc naturel regional Livradois Forez
SMPNRVA	Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne
SMWA	Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon
SRCE	Schéma Régional de Cohérence Écologique
STAP	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine
TTC	Toutes Taxes Comprises
TVB	Trame Verte et Bleue
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
URSCOP	Union Régionale des Sociétés COopératives et Participatives
UTPNA	Ultra Trail du Puy Mary - Aurillac
VARAPE	Valorisation des Races à Petits Effectifs
VTT	Vélo Tout Terrain

